



La solidarité  
de l'eau en Têt  
[www.bassintet.fr](http://www.bassintet.fr)

**SMBVT**

- Organise
- Pilote
- Anime
- Conseille
- Accompagne

## **Avant projet** du contrat de rivière **Bassin versant de la Têt et Bourdigou**

### **Recueil des principales fiches actions**

S'agissant de l'avant projet (AVP) de contrat de rivière, toutes les actions (notamment celles menées en régie ou relativement localisées dans l'espace) et tous les maîtres d'ouvrages ne sont pas forcément présentés ici. Seules les actions les plus significatives par rapport aux objectifs SDAGE et PDM ont été compilées dans ce recueil.

Des différences peuvent subsister entre les fiches et l'AVP.  
Ce recueil sera complété et détaillé dans le cadre de la version définitive du contrat.

**Version de Juillet 2015**

**VERSION DESTINEE AU PASSAGE EN COMITE D'AGREMENT  
+ MISE DU 1ER SEPTEMBRE 2015**

**4 volets ont été retenus par les comités de rivière de décembre 2013 et février 2015.**

**Chacun de ces volets est décliné en 12 grands objectifs de la manière suivante :**

**Volet 1 : préserver, redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins**

*1A : gérer le risque inondation en tenant compte du bon état des cours d'eau*

*1B : améliorer, restaurer la dynamique fluviale et la continuité écologique*

*1C : préserver, valoriser et restaurer les milieux naturels*

**Volet 2 : améliorer la qualité des eaux superficielles**

*2A : améliorer la qualité des eaux*

*2B : suivre la qualité des eaux*

**Volet 3 : améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau**

*3A : acquérir et valoriser les connaissances sur les ressources et les usages*

*3B : mettre en œuvre une gestion économe de la ressource en eau*

*3C : organiser la gestion concertée et partagée de la ressource en eau*

*3D : prévoir et anticiper pour assurer une préservation durable de la ressource*

**Volet 4 : Animer, communiquer et sensibiliser**

*4A : animation du contrat de rivière et du PAPI*

*4B : suivre et évaluer le contrat*

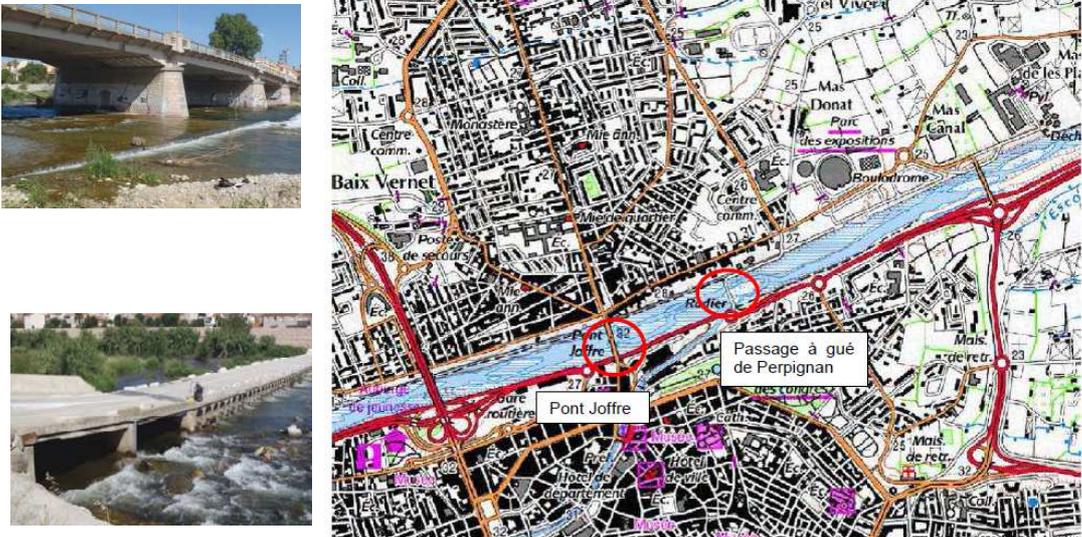
*4C : communiquer et sensibiliser*

**Volet 1 : préserver, redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins**

*1A : gérer le risque inondation en tenant compte du bon état des cours d'eau*

*1B : améliorer, restaurer la dynamique fluviale et la continuité écologique*

*1C : préserver, valoriser et restaurer les milieux naturels*

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt		ACTION 1B-CB1	
<b>VOLET 1</b>	<b>Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins versants</b>		
<b>Thème 1B</b>	<b>Restaurer - améliorer la continuité écologique des cours d'eau du bassin</b>		
<b>Opération</b>	<b>Travaux de restauration de la continuité écologique du radier du pont Joffre et du passage à gué du palais des expositions dans la traversée de Perpignan</b>		
<b>Objectif(s)</b>	Continuité biologique / ouvrages grenelle		Priorité 1
<b>Secteur</b>	Traversée urbaine de perpignan	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>PMCA - étude Ville Perpignan - travaux</b>
<b>Masse d'eau</b>	<b>FRDR223</b>		
<b>Lien PDM</b>	MIA0301 : aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique		
<b>Contexte et localisation</b>			
<p>La Têt et ses affluents comptent de nombreux aménagements construits en travers des écoulements et servant à différents usages (prises d'eau hydroélectriques, de canaux d'irrigation, seuils de stabilisation du profil en long, passages à gués, radiers de ponts, etc.). Un grand nombre de ces ouvrages représentent des obstacles partiellement ou totalement infranchissables pour les sédiments ou poissons qui se déplacent au sein du réseau hydrographique pour accomplir leur cycle de vie. Sur les 14km depuis la mer jusqu'en amont de la traversée de Perpignan, les espèces cibles sont l'Anguille et l'aloise feinte.</p>			
			
<p>Les seuils du pont Joffre et le passage à gué de Perpignan, éloignés l'un de l'autre de 450 m environ, sont situés à 13 kilomètres de l'embouchure de la Têt et 32 kilomètres en aval du barrage de Vinça. Ils ont tout deux été identifiés en tant qu'ouvrage prioritaires grenelle lot 2 pour restaurer la continuité. En outre, la Têt, du radier du pont Joffre à Perpignan jusqu'à la mer est classée en liste 2 au titre du classement des cours d'eau du L214-17 ce qui implique que les ouvrages doivent être équipés dans un délai de 5 ans à compter de la date de publication de la liste (juillet 2013).</p>			
<b>Description</b>			
<p><b>PHASE 1</b> : Réalisation d'une étude jusqu'au stade AVP pour déterminer le meilleur aménagement susceptible de rétablir les continuités écologiques (effacement, effacement partiel, passes à poissons). L'étude est en voie de finalisation et sous maîtrise d'ouvrage Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération (PMCA).</p> <p><b>PHASE 2</b> : Consiste en la réalisation des dossiers réglementaires et des travaux sur ces deux ouvrages, conformément aux scénarios d'aménagement retenus par le comité de pilotage et validés par l'AERMC. Au regard du lien fonctionnel et de la proximité entre les deux ouvrages, il semble pertinent de retenir une solution globale d'aménagement pour les mêmes espèces (ne pas choisir « Alose feinte/toutes espèces » pour le passage à gué et uniquement « anguille » au pont Joffre).</p>			
<b>Contraintes et implications réglementaires</b>			
- constitution d'un groupe de travail technique / concertation / choix des scénarios			

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total HT
		2015/2016	2017	2018	2019	2020	
Etudes	PMCA						Déjà engagées
Travaux Joffre	Ville Perpignan		585 000				585 000
Travaux gué des expositions	Ville Perpignan		890 000				890 000
<b>Total HT</b>			1 475 000				1 475 000

Priorité		
Action	Priorité	Faisabilité
Réalisation de l'étude de rétablissement des continuités écologique / AVP	1	1
Réalisation d'un AVP pro + Travaux de rétablissement des continuités	1	1

Plan de financement							
Détail de l'action	Montant € (HT)	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
Etude	Déjà engagée						
Travaux Joffre	585 000						
Travaux gué expositions	890 000						
<b>TOTAL €</b>	1 475 000						

Indicateurs de suivi
Suivi de la migration, bilan des pêches électriques, suivis des zones érodées
Partenaires techniques
Fédération de pêche, SMBVT, ONEMA, MRM, DDTM

Deuxième phase du contrat (2018-2020)
Description technique
Suivi de l'impact des travaux, pêches électriques et suivis topographiques pour géomorphologie.
Conditions de réalisation et limites
- constitution d'un groupe de travail technique / concertation

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt		ACTION 1B.CB2	
<b>VOLET 1</b>	<b>Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins versants</b>		
<b>Thème 1B</b>	<b>Restaurer - améliorer la continuité écologique des cours d'eau du bassin</b>		
<b>Opération</b>	<b>Travaux de restauration de la continuité écologique au niveau des passages à gué de Millas et de Baho</b>		
<b>Objectif(s)</b>	Continuité écologique / ouvrages grenelle	Priorité	1
<b>Secteur</b>	Bassin versant aval	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>DIRSO - ASA 4 casals</b>
<b>Masse d'eau</b>	<b>FRDR223</b>		
<b>Lien PDM</b>	MIA0301 : aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique		
<b>Contexte et localisation</b>			
<p>La Têt et ses affluents comptent de nombreux aménagements implantés en travers des écoulements et servant à différents usages : prises d'eau hydroélectriques, seuils de stabilisation du profil en long, gués, radiers de ponts, etc. Parmi eux, plusieurs représentent des obstacles partiellement ou totalement infranchissables pour les poissons qui se déplacent au sein du réseau hydrographique pour accomplir leur cycle de vie. Le seuil de Millas est situé à 31 kilomètres de l'embouchure et 14 kilomètres en aval du barrage de Vinça. Il est situé en totalité sur la commune de Millas entre la RN 116 au sud et une zone de garrigue au nord. Le seuil de Baho, également appelé « passage à gué de la carrière UNIMIX », est situé à 19 kilomètres de l'embouchure de la Têt et de 26 kilomètres en aval du barrage de Vinça. Cet ancien passage à gué est entièrement situé sur la commune de Baho. Il participe au maintien du profil en long de la Têt et au soutien du seuil de prise d'eau du canal des 4 Cazals situé 20 m en amont constitué d'enrochements libres. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement ces deux ouvrages ont été ciblés comme prioritaires en termes de restauration de la continuité écologique. La DIRSO (direction des routes Sud Ouest) a engagé les phases d'études de scénarios pour rétablir la continuité écologique.</p>			
<b>Description</b>			
Réalisation des études et travaux pour restaurer la continuité écologique des ouvrages concernés.			
<p><b>PHASE 1</b> : Réalisation d'une étude jusqu'au stade AVP pour chacun des ouvrages afin de déterminer le meilleur aménagement susceptible de rétablir les continuités écologiques (effacement, effacement partiel, passes à poissons). Les phases 1 sont en voie de finalisation.</p> <p><b>PHASE 2</b> : Réalisation d'un AVP-PRO et des travaux selon les scénarios retenus et répondant aux objectifs.</p>			
<b>Contraintes et implications réglementaires</b>			
- constitution d'un groupe de travail technique / concertation / choix des scénarios			

Travaux continuité écologique	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Etudes	DIRSO	Déjà engagées					Déjà engagées
Ouvrage Baho	Non défini		408 000				408 000
Ouvrage Millas	DIRSO	294 000					294 000
<b>Total HT</b>		294 000	408 000				702 000

Priorité		
Action	Priorité	Faisabilité
Réalisation de l'étude de rétablissement des continuités écologique / AVP	1	1
Réalisation d'un AVP pro + Travaux de rétablissement des continuités	1	1

Plan de financement							
Détail de l'action	Montant (HT)	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
Travaux Millas	294 000						
Travaux Baho	408 000						
<b>TOTAL €</b>	702 000						

Indicateurs de suivi
Suivi de la migration, piégeages
Partenaires techniques
Fédération de pêche, SMBVT, ONEMA, MRM, DDTM

Deuxième phase du contrat (2018-2020)
Description technique
Suivi de l'impact des travaux, pêches électriques.
Conditions de réalisation et limites
- constitution d'un groupe de travail technique / concertation

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt		ACTION 1B-CB3	
<b>VOLET 1</b>	<b>Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins versants</b>		
<b>Thème 1B</b>	<b>Restaurer - améliorer la continuité écologique des cours d'eau du bassin</b>		
<b>Opération</b>	<b>Travaux de restauration de la continuité écologique au niveau des prises d'eau des centrales hydroélectriques de la Têt et de ses affluents amont</b>		
<b>Objectif(s)</b>	Continuité biologique / ouvrages grenelle	Priorité	1
<b>Secteur</b>	Bassin versant amont	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>SHEM</b>
<b>Masse d'eau</b>	<b>FRDR229/FRDR10036</b>		
<b>Lien PDM</b>	MIA0301 : aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique		
<b>Contexte et localisation</b>			
<p>La Têt et ses affluents comptent de nombreux aménagements implantés en travers des écoulements et servant à différents usages : de canaux d'irrigation, seuils de stabilisation du profil en long, passages gués, radiers de ponts, etc. Parmi eux, plusieurs représentent des obstacles partiellement ou totalement infranchissables pour les sédiments ou poissons qui se déplacent au sein du réseau hydrographique pour accomplir leur cycle de vie.</p> <p>La topographie du bassin versant de la Têt offre un potentiel intéressant pour la production d'hydro-électricité et l'on dénombre une quinzaine de centrales réparties dans la section amont du bassin versant entre la retenue des Bouillouses et la confluence de la Castellane (env. 54 km de cours d'eau concerné). Parmi ces ouvrages sous concession de la Société Hydroélectrique du Midi (SHEM) 6 sont classés comme ouvrages prioritaires Grenelle lot 2 pour restaurer la continuité écologique ou sont situés sur des tronçons de cours d'eau en liste 2 au titre du L214-17 du code de l'environnement impliquant que tout ouvrage faisant obstacle doit être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant dans un délais de 5 ans à compter de la date de publication de la liste (juillet 2013). Un septième ouvrage est localisé en limite de tronçon de Liste 2.</p>			
<p>This map shows the Têt basin with several water intake points marked by black triangles: 'Prise d'eau du Paillat', 'Prise d'eau sur la Têt de Thuès à Fontpédrouse', 'Prise d'eau sur la Têt d'Olette à Thuès', and 'Prise d'eau de la Carança'. A pink line indicates 'Cours d'eau classés en liste 2'. A legend identifies the 'Limite de bassin versant' (dashed red line) and 'Prise d'eau' (black triangle).</p>		<p>This map shows the Têt basin in the context of the Ariège, Pyrénées-Orientales, and Espagne regions. It highlights 'Prises d'eau' (black squares) and 'Cours d'eau proposés au classement en liste 2' (pink lines). A legend identifies 'Prises d'eau', 'Cours d'eau proposés au classement en liste 2', 'Limite départementale' (dotted line), and 'Bassins versants' (red outline). A scale bar and north arrow are also present.</p>	
<b>Description</b>			
<p>La Société Hydroélectrique du Midi (SHEM) a donc engagé une série d'études afin de définir les scénarios d'aménagement possibles de ces ouvrages afin de répondre aux enjeux de la continuité écologique. Sur chacun des ouvrages, le phasage de l'opération se déroule comme suit :</p> <p><b>PHASE 1</b> : Réalisation d'une étude jusqu'au stade AVP pour chacun des ouvrages afin de déterminer le meilleur aménagement susceptible de rétablir les continuités écologiques (effacement, effacement partiel, passes à poissons). Les phases d'études sont terminées et l'ensemble des scénarios d'aménagement a été déterminé et débattu. Pour chacun des ouvrages un scénario d'aménagement a donc finalement été retenu.</p> <p><b>PHASE 2</b> : Réalisation d'un AVP-PRO et des travaux selon les scénarios retenus et répondant aux objectifs.</p> <p style="text-align: center;"><b>Aménagements projetés :</b></p> <p><b>Ouvrage Salitte</b> : le scénario d'aménagement retenu combine la montaison et la dévalaison. En rive gauche mise en place d'une passe à bassins successifs en écharpe comprenant 11 bassins. Le premier bassin sera agrandi, il servira de bassin de dissipation de l'énergie accueillant le débit réservé supplémentaire (avril à octobre). Après la dernière chute de la passe, une goulotte servira à la remontée des truites et à la dévalaison. La grille de prise d'eau aura une inclinaison de 45° avec un entrefer de 15 mm et un exutoire de dévalaison latéral. Cet exutoire de dévalaison servira de sortie à la passe à poisson. Une échancrure sera réalisée au-dessus du bassin de dissipation de l'énergie, elle sera fermée l'hiver et ouverte lors de la période de débit réservé supplémentaire. Au niveau de ce bassin un système d'échancrure à masque réglable sera aussi mis en place pour cette variation de débit réservé.</p>			

**Ouvrage Riberole haute** : pour la montaison : étant donnée l'infranchissabilité naturelle, il a été acté le démantèlement de la passe à poisson actuellement présente en rive gauche. Dévalaison : la solution retenue consiste en la mise en place d'une grille inclinée à 45° vers l'intérieur de la chambre d'eau. L'exutoire de dévalaison sera frontal, avec une goulotte formant un angle à 90° pour arriver dans une fosse de réception bâtie en rive droite. Cette fosse sera reliée à un chenal en rive droite pour maintenir sa fonctionnalité avec le débit de dévalaison. La vanne de dessablage sera modifiée avec la mise en place de montants latéraux pour permettre le passage de la goulotte. Un système de masque amovible sera mis en place au niveau de l'entrée de la goulotte de dévalaison pour permettre la régulation des différents débits réservés au cours de l'année. De plus, la prise d'eau sera couverte pour éviter au maximum l'obstruction par le gel, du fait du faible écartement des grilles. Enfin, afin d'assurer le fonctionnement du dégrilleur, il sera nécessaire d'amener l'énergie et l'information via des câbles en provenance du bassin d'Aumet (800 ml environ).

**Ouvrage Riberole basse** : pour la montaison : Au vu des caractéristiques du cours d'eau, aucun moyen de franchissement en montaison n'est nécessaire. Dévalaison : La solution de la mise en place d'une grille de type Coanda a été choisie. Cette grille sera mise en place dans le bassin de décantation actuel. Une goulotte circulaire permettra le guidage et le transfert des dévalants et des dégrillats vers une fosse de réception dans le lit de la Ribérole.

**Ouvrage Carança** : l'inutilité d'un dispositif de montaison à la prise d'eau de la Carança a été démontrée. L'analyse des impacts de l'ouvrage impliqua donc une réflexion autour de la seule dévalaison. Le scénario finalement retenu consiste en la mise en œuvre d'une grille inclinée (26 degrés). Afin de pouvoir faire transiter les éventuels sédiments grossiers qui viendraient s'accumuler devant le nouveau plan de grille, une vanne de dégrèvement motorisée asservie au niveau des sédiments dans le bassin sera mise en place afin de restituer les sédiments au cours d'eau.

**Ouvrage Paillat** : l'inutilité d'un dispositif de montaison au barrage du Paillat a été démontrée. L'analyse de l'impact de l'ouvrage impliqua donc une réflexion autour de la seule dévalaison. Le scénario retenu consiste en la mise en œuvre d'une grille verticale fine positionnée entre le plan d'eau de la retenue et le bassin intermédiaire, elle serait associée à un système de dégrillage pour éviter son colmatage. Il est aussi prévu d'étudier la mise en place d'un système permettant de supprimer les déversements sur le barrage pour éviter que les poissons ne dévalent par cette voie et se blessent sur le parement aval du barrage.

**Ouvrage Thues Fontpédrouse** : La prise d'eau en l'état actuel est infranchissable à la montaison et à la dévalaison. Le cours d'eau de la Têt au niveau de la prise est naturellement infranchissable à la montaison pour la Truite fario (présence de plusieurs chutes naturelles infranchissables, dont deux de plus de 2,0 m). Par contre, la dévalaison est un point important à prendre en compte, dans une logique de continuité longitudinale amont/aval. En conclusion, il a été acté le taux d'équipement suivant : pas d'ouvrage de montaison, équipement de l'ouvrage pour la dévalaison nécessaire. Soit : conservation des pré-grilles existantes et mise en place de grilles inclinées à 26° parallèles au sens de l'écoulement.

**Ouvrage Thues Olette** : la prise d'eau en l'état actuel est infranchissable à la montaison et à la dévalaison (sauf durant l'ouverture de la vanne qui est faite régulièrement dès que le débit entrant est faible). Le cours d'eau de la Têt à ce niveau est naturellement franchissable à la montaison pour la Truite fario (seule espèce piscicole présente). La montaison et la dévalaison sont donc des points importants à prendre en compte pour la conception des ouvrages de franchissement. Il a été acté un équipement pour la montaison et pour la dévalaison, soit : plan de grilles fines incliné à 26° parallèle à l'écoulement du cours d'eau et passe à poissons à bassins successifs. cette solution est également moins sensible aux charriages d'embâcles pouvant être apportés lors des crues de la Têt.

#### Contraintes et implications réglementaires

constitution d'un groupe de travail / concertation / choix des scénarios, dossier réglementaires et travaux

Travaux continuité écologique	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total HT
		2015/2016	2017	2018	2019	2020	
Etudes	SHEM						Déjà engagées
Ouvrage Sallite	SHEM	786 210					Déjà engagé
Ouvrage Riberole Haute	SHEM	456 570					Déjà engagé

Ouvrage Riberole Basse	SHEM	167 402					Déjà engagé
Ouvrage Carança	SHEM		506 000				506 000
Ouvrage Paillat	SHEM	336 000					336 000
Ouvrage Thuès Fontpédrouse	SHEM		167 000				167 000
Ouvrage Thuès Olette	SHEM			318 000			318 000
<b>Total HT</b>		336 000	673 000	318 000			<b>1 327 000</b>

<b>Priorité</b>		
Action	Priorité	Faisabilité
Réalisation de l'étude de rétablissement des continuités écologique / AVP	1	1
Réalisation d'un AVP pro + Travaux de rétablissement des continuités	1	1

<b>Plan de financement</b>							
Détail de l'action	Montant (HT)	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
Travaux							
<b>TOTAL €</b>							

<b>Indicateurs de suivi</b>
Suivi de la migration, piégeages
<b>Partenaires techniques</b>
Fédération de pêche, SMBVT, ONEMA, MRM, DDTM

<b>Deuxième phase du contrat (2018-2020)</b>
<b>Description technique</b>
Suivi de l'impact des travaux, bilans des pêches électriques.
<b>Conditions de réalisation et limites</b>
- constitution d'un groupe de travail technique / concertation

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt						ACTION 1B.CB4		
<b>VOLET 1</b>		<b>Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins versants</b>						
<b>Thème 1B</b>		<b>Restaurer - améliorer la continuité écologique des cours d'eau du bassin</b>						
<b>Opération</b>		<b>Evaluation de l'impact des prises d'eau sur la dévalaison piscicole de la Têt aval</b>						
<b>Objectif(s)</b>		Continuité écologique				Priorité		1
<b>Secteur</b>		Bassin versant aval		<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>MRM</b>		
<b>Masse d'eau</b>		<b>FRDR223</b>						
<b>Lien PDM</b>		MIA0301 : aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique						
<b>Contexte et localisation</b>								
<p>La continuité écologique répond à la notion de libre circulation piscicole et sédimentaire nécessaire au bon état des cours d'eau. Sur l'aspect piscicole, la présence historique de nombreuses prises d'eau gravitaires de canaux d'irrigation pose la question de la continuité dans le sens de la dévalaison, notamment sur la Têt aval où les prises d'eau sont significatives. En effet, lors de leurs déplacements les poissons suivent la ligne de courant principal et peuvent donc se retrouver piégés dans les canaux. Les impacts sont divers et à moduler en fonction de l'hydrologie, du prélèvement (degré d'attractivité de la prise d'eau) ainsi qu'en fonction des caractéristiques des prises d'eau, des systèmes de décharges des canaux, de la gestion des vannes, des périodes de l'année ou encore, en fonction du type de canal (surface libre, busé, etc.). Une étude récente du SMBVT (2013) a permis de poser les bases de cette réflexion et d'une méthodologie d'évaluation des impacts car certains protocoles (type ICE) ne permettent pas, à eux seuls, de déterminer la franchissabilité de ce type d'ouvrage à la dévalaison.</p>								
<b>Description</b>								
<p>Etude et campagnes de terrain afin de parfaire et mettre en œuvre un protocole permettant d'évaluer l'impact potentiel des ouvrages à la dévalaison et dont la mise en œuvre pourrait, à terme, être reproduite sur le bassin versant amont. 7 prises d'eau sont concernées et feront l'objet d'éventuelles préconisations mise en œuvre dans la deuxième partie du contrat.</p>								
<b>Contraintes et implications réglementaires</b>								
<ul style="list-style-type: none"> <li>- constitution d'un groupe de travail technique / concertation</li> <li>- disponibilité des données piscicoles &gt; définition d'une espèce cible</li> <li>- disponibilités des valeurs de débits prélevés et des chroniques des débits journaliers en rivière</li> </ul>								

Travaux continuité écologique	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (€ HT) et planification					Total HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Etude			10 000			8 500	18 500
<b>Total HT</b>							18 500

Priorité		
Action	Priorité	Faisabilité
CCTP/terrain/étude	2	1

Plan de financement							
Détail de l'action	Montant (HT)	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
Etude	18 500						
<b>TOTAL €</b>							

<b>Indicateurs de suivi</b>
Suivi de la migration, piégeages
<b>Partenaires techniques</b>
Fédération de pêche, SMBVT, ONEMA, MRM, DDTM

<b>Deuxième phase du contrat (2018-2020)</b>
<b>Description technique</b>
Suivi de l'impact des travaux, pêches électriques.
<b>Conditions de réalisation et limites</b>
- constitution d'un groupe de travail technique / concertation

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt		ACTION 1B.MO1	
<b>VOLET 1</b>	<b>Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins versants</b>		
<b>Thème 1B</b>	<b>Améliorer, restaurer la dynamique fluviale et la continuité écologique des cours d'eau</b>		
<b>Opération</b>	<b>Plan de réinjection de matériaux (issus du barrage) à l'aval du barrage de Vinça</b>		
<b>Objectif(s)</b>	Contribuer à restaurer la morphologie du cours d'eau		Priorité 1
<b>Secteur</b>	Têt aval	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	Conseil départemental
<b>Masse d'eau</b>	FRDR223 / FRDR224		
<b>Lien PDM</b>	MIA0202, MIA0204,		
<b>Contexte</b>			
<p>Les extractions de matériaux dans le lit mineur de la Têt et la construction du barrage de Vinça ont tous les deux contribué à diminuer le stock sédimentaire alluvial et les apports de matériaux présents dans la Têt. Il s'en est suivi une forte incision de la Têt, rendant le chenal plus linéaire et la divagation latérale plus difficile. Une forte incision du lit a ainsi été constatée depuis 1937 mais également au cours des dernières années. Lors de la création du barrage, il avait été préconisé de transférer 1/10 du volume de matériaux extraits de la retenue en vue de réduire l'influence négative du barrage sur le transport solide. Cette mesure n'a été mise en œuvre qu'une seule fois en 2014 de manière expérimentale. Les résultats de cette opération ont été positifs puisque suite à l'épisode du 30 novembre 2014, la totalité des matériaux déposée à l'aval du passage à gué de Néfiach a été emportée, recréant localement une dynamique sédimentaire. Face à ce 1<sup>er</sup> test concluant, le Conseil Général souhaite réitérer cette opération en réinjectant des matériaux issus du barrage de Vinça sur ce secteur stratégique de la Têt.</p>			
<b>Description</b>			
<p>Au cours de l'été 2015 une nouvelle opération va être conduite par le conseil départemental. Il est envisagé de procéder à la réinjection d'environ 1 400 m<sup>3</sup> de matériaux. Les graviers qui vont être réinjectés sont des matériaux issus de la Têt et extrait des seuils d'arrêts de matériaux présents dans la retenue de Vinça. Il s'agit d'éléments non criblés, présentant une granulométrie comprise entre 0 et 200 mm. La réinjection des matériaux est programmée à l'aval immédiat du passage à gué de Néfiach sur la rive gauche présentant une zone fortement érodée. Les matériaux ainsi réinjectés auront vocation à être remobilisés en période de crue.</p> <p>En parallèle, s'inscrivant dans la dynamique du contrat de rivière, le conseil départemental souhaite réfléchir à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de réinjection quinquennal. celui-ci pourra être établi dans le cadre du dossier définitif du contrat de rivière.</p>			
<b>Contraintes et implications réglementaires</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ travail hors période de reproduction des poissons et en période de basses eaux ;</li> <li>✓ intervention articulée avec celle menée par la direction des routes du Conseil Général pour prolonger la passe à anguilles. Ainsi, opportunité de travailler sur un secteur qui sera isolé, via un batardeau de déviation des eaux ;</li> <li>✓ travail des engins hors d'eau, les matériaux seront déposés en progressant par le haut de berge ;</li> <li>✓ les travaux sont réalisés en coopération avec les services de l'ONEMA et la DDTM66.</li> </ul>			
<b>Priorité</b>			
<b>Actions</b>		<b>Priorité 1 à 3</b>	<b>Faisabilité 1 à 3</b>
Réinjection à l'aval de sédiments issus du barrage		1	2
<b>Indicateurs de suivi</b>			
Evolution verticale du profil en long et des profils en travers levés / lien avec le suivi topo du SMBVT			
<b>Partenaires techniques</b>			
ONEMA, DDTM, conseil départemental, SMBVT			
<b>Programmation et financement</b>			

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif et planification					Total €HT	Total €TTC
		2016	2017	2018	2019	2020		
Réinjection de matériaux	Conseil départemental						Non connu à ce stade	
<b>Total €HT</b>								

Plan de financement*							
Détails de l'action	MONTANT €HT	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
Réinjection de matériaux	Non connu à ce stade		80%		20%		
<b>Total €HT</b>							

\* Les pourcentages de financement présentés représentent les taux maximum sur lesquels peuvent s'engager les financeurs.

<b>VOLET 1</b>	<b>Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins versants</b>		
<b>Thème 1B</b>	<b>Améliorer, restaurer la dynamique fluviale et la continuité écologique des cours d'eau</b>		
<b>Opération</b>	<b>Réaliser un suivi topographique du lit de la Têt en aval du barrage de Vinça</b>		
<b>Objectif(s)</b>	Suivre l'évolution du profil du lit de la Têt et interpréter son évolution	Priorité	1
<b>Secteur</b>	Têt aval	<b>Maitre(s) d'ouvrage</b>	SMBVT
<b>Masse d'eau</b>	<b>FRDR223 / FRDR224</b>		
<b>Lien PDM</b>	MIA0202, MIA0204, MIA0602 (pression à traiter = altération de la morphologie)		

**Contexte**

Les extractions de matériaux dans le lit mineur de la Têt et la construction du barrage de Vinça ont tous les deux contribué à diminuer le stock sédimentaire alluvial et les apports de matériaux présents dans la Têt. Il s'en est suivi une forte incision de la Têt, rendant le chenal plus linéaire et la divagation latérale plus difficile. La construction de la RN116 le long de la rive droite de la Têt a également contraint la mobilité du fleuve, diminuant les possibilités de recharge latérale et contribuant indirectement à l'incision du lit. Une forte incision du lit a ainsi été constatée depuis 1937 mais également au cours des dernières années. La Têt s'écoule donc aujourd'hui sur une dizaine de kilomètres et de manière ponctuelle sur le substratum argilo-marneux autrefois enfouie sous plusieurs mètres de galets menaçant des enjeux reconnus. L'enfoncement du cours d'eau et la disparition du matelas alluvial ont en effet de graves et de multiples conséquences sur le fonctionnement physique et écologique du fleuve. Cette évolution impacte tout à la fois la vie piscicole, les ripisylves et la tenue des berges, les masses d'eau souterraines les plus superficielles (drainage de la nappe d'accompagnement qui est déconnectée) ou encore la stabilité des ouvrages d'arts (piles de points) ou de protections contre les crues (digues). Suivre l'évolution du profil en long est essentiel pour surveiller les secteurs les plus problématiques et y intervenir en cas de nécessité. Un couplage avec les données piézométriques du secteur sera ainsi réalisé. Restaurer et débiter ce suivi est également la première action à réaliser dans le cadre des opérations de restauration morphologique envisagée sur la Têt en aval du barrage de Vinça. En outre, ce suivi permettra de capitaliser les informations nécessaires au suivi opérationnel du contrat de rivière.

**Description**

Le projet de suivi du lit de la Têt vise à suivre l'évolution du profil en long et de profils en travers de la Têt en réalisant des levés topographiques à une fréquence régulière. Le suivi du profil en long permet de juger de l'enfoncement du lit dans le sens de l'écoulement et d'observer l'évolution de la pente. L'inconvénient de ce suivi est qu'il ne prend en compte que le point le plus bas du lit. Les profils en travers, lorsqu'ils sont levés aux mêmes endroits à des périodes régulières, permettent de juger plus finement de l'évolution du fond du lit car des points sont levés sur toute la largeur du lit moyen. La comparaison de ces profils pourra permettre de mettre en évidence des surcreusements, la formation de zones de dépôts ou encore une évolution de la largeur de la bande active. Ces deux types de levés topographiques sont donc complémentaires pour suivre l'évolution du lit du cours d'eau et anticiper sur les projets de restauration morphologiques futurs.

**Selon les secteurs les levés devront être plus ou moins fréquents :**

1. Profil en long global de la Têt – de la sortie des gorges à la mer : **suivi sexennal**
2. Profil en long des tronçons **Têt aval 7 et 8 (+ 6 et 9 partiels)** – de l'aval du seuil de saint Féliu d'amont base ULM (TET12) au radier du pont SNCF à Perpignan : **suivi triennal**
3. Profil en long de certains affluents au droit de leur confluence avec la Têt : **suivi triennal**
4. Profils en travers – 67 profils en travers ont été placés le long de la Têt dans le cadre de l'étude multifonctionnelle commandée par le SMBVT. Ces profils ont été placés dans les secteurs les plus problématiques en termes d'incision (seuils, gués, ponts, zones d'écoulement sur le substratum) et dans les secteurs potentiellement intéressants pour la recharge latérale (cf. fiche 1B.MO.04) : **suivi triennal**

Ces levés seront systématiques après un évènement majeur (à partir de Q10).



**Choix de l'emplacement des profils :** la localisation a été calée dans le plan de gestion finalisé en 2015.

- Profil en long : selon l'importance de l'écoulement sur substratum et donc du risque d'incision rapide
- Profil en travers : fonction de l'importance des perturbations observées et révélées par l'étude préalable

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt						ACTION 1B.MO2	
<b>Contraintes et implications réglementaires</b>							
Pas de contraintes ni d'implications réglementaires particulières							
<b>Priorité</b>							
<b>Actions</b>						<b>Priorité 1 à 3</b>	<b>Faisabilité 1 à 3</b>
Valider la fréquence et l'emplacement des levés (profils en long et en travers)						1	1
Réaliser la première série de levés de profils en long et travers qui sera le temps 0						2	1
<b>Indicateurs de suivi</b>							
Evolution verticale du profil en long et des profils en travers levés							
<b>Partenaires techniques</b>							
ONEMA, DDTM, conseil départemental, syndicat des nappes							
<b>Programmation et financement</b>							
<b>Planification des levés - Première période de 5 ans</b>							
Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Coût estimatif et planification					Total €HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Profil en long intégral (45 km) + profils en travers et interprétation	SMBVT	40 000				30 000	70 000
<b>Total €HT</b>		40 000				30 000	70 000
<b>Plan de financement*</b>							
Détails de l'action	MONTANT €HT	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
Suivi topographique du lit de la Têt	70 000		80%		20%		
<b>Total €HT</b>							
* Les pourcentages de financement présentés représentent les taux maximum sur lesquels peuvent s'engager les financeurs.							

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt		ACTION 1B.MO3	
<b>VOLET 1</b>	<b>Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins versants</b>		
<b>Thème 1B</b>	<b>Améliorer, restaurer la dynamique fluviale et la continuité écologique des cours d'eau</b>		
<b>Opération</b>	<b>Restaurer le lit de la Têt aval dans les secteurs les plus problématiques</b>		
<b>Objectif(s)</b>	Appliquer un plan global de restauration visant à stabiliser un profil en long d'équilibre et à recharger le lit du cours d'eau en matériaux dans le respect des enjeux liés aux risques d'inondation	Priorité	1
<b>Secteur</b>	Aval du bassin versant	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	SMBVT
<b>Masse d'eau</b>	<b>FRDR223 / FRDR224</b>		
<b>Lien PDM</b>	MIA0202, MIA0204, MIA0602 (pression à traiter = altération de la morphologie)		
<b>Contexte</b>			
<p>Les extractions passées de matériaux dans le lit mineur de la Têt aval et la construction du barrage de Vinça ont tous les deux contribué à diminuer le stock sédimentaire alluvial et les apports de matériaux, le barrage jouant en outre un rôle sur le lissage des débits morphogènes. Il s'en est suivi une forte incision de la Têt, rendant le chenal plus linéaire et la divagation latérale plus difficile. La construction de la RN116 le long de la rive droite de la Têt a également contraint la mobilité du fleuve sur une trentaine de kilomètres, restreignant les possibilités de recharge latérale et contribuant indirectement à l'incision du lit. Aujourd'hui la Têt s'écoule sur environ 10km sur le substratum argilo-marneux autrefois enfoui sous plusieurs mètres d'alluvions. Le substratum commence également à faire son apparition dans d'autres secteurs du cours d'eau. Les conséquences de ce déficit sédimentaire sont multiples : drainage des nappes phréatiques, assèchement des puits riverains, déstabilisation des ouvrages d'art ou de protection (digues), dégradation de la qualité de l'eau, perte importante d'habitats aquatiques, réduction de la capacité auto-épurative du milieu, etc. La question de la recharge sédimentaire et des apports réguliers de matériaux est un problème essentiel sur la Têt. Il est donc nécessaire de mettre en place un suivi du lit et de réaliser des opérations de gestion et de restauration pour, à minima, arrêter le processus d'incision, et dans l'idéal, améliorer la situation.</p>			
<b>Description</b>			
<p>Cette fiche action rassemble l'ensemble des opérations actuellement envisagées entre le barrage de Vinça et la mer pour restaurer le profil en long de la Têt, et recharger le cours d'eau en matériaux. <b>Les grands objectifs de restauration de la Têt à réaliser dans l'ordre sont les suivants :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Suivre l'évolution du profil en long de la Têt entre le barrage de Vinça et la mer et plus particulièrement dans les secteurs les plus menacés (fiche 1B.MO.02), évaluer la rapidité de l'incision, capitaliser l'observation pour suivre l'évolution dans le temps, identifier les secteurs prioritaires où intervenir.</li> <li>2) Communiquer auprès des riverains et élus sur le problème de dégradation de la Têt et sur l'importance de restaurer son fonctionnement (fiches 1B.MO.06 et 1C.RI.06) : la communication est un point essentiel pour que le projet puisse avancer avec le soutien de la population, des communes et des communautés de communes.</li> <li>3) Laisser les ripisylves et les atterrissements se végétaliser lorsqu'il n'y a pas d'enjeux importants liés au risque inondation (fiche 1C.RI.02) : ce changement des pratiques d'entretien est essentiel pour préserver la tenue des matériaux dans les secteurs déficitaires et fragilisés par l'incision, notamment si le secteur concerné ne présente pas de risque lié aux inondations.</li> <li>4) Réaliser une étude hydrologique spécifique au bassin aval de la Têt, entre le barrage de Vinça et Perpignan, prenant en compte la gestion des crues par le barrage de Vinça et les apports des affluents (fiche 1B.MO.03) : une bonne connaissance des débits d'étiage et de crue est essentielle pour tous les projets de restauration envisagés, qu'il s'agisse d'évaluer les possibilités de divagation de la Têt, d'estimer la capacité de transport solide, d'aménager une passe à poissons ou d'évaluer le risque d'inondations.</li> <li>5) Réaliser une étude de caractérisation des zones de recharge latérale potentielles et programmer leur réactivation (fiche 1B.MO.04) : permettre à la Têt de divaguer plus librement devrait contribuer à remettre en mouvement des matériaux alluvionnaires aujourd'hui piégés dans les berges et le lit moyen du cours d'eau et ainsi à rétablir un apport régulier en matériaux. Pente d'équilibre : afin de s'assurer que la recharge sédimentaire sera efficace et que les matériaux ne seront pas totalement mobilisés à la première crue, il est essentiel de calculer pour chaque tronçon restauré sa pente d'équilibre. Cette dernière se base sur les apports solides, le débit et le profil en travers du cours d'eau. La détermination d'une pente d'équilibre est un travail délicat mais en considérant les débits et le transport solide, il est possible d'inverser l'utilisation des formules de transport pour en déduire la pente d'équilibre. Les apports solides moyens sur le tronçon dégradé peuvent être estimés en calculant le transport solide sur un tronçon situé en amont de ce dernier et considéré comme fonctionnant à l'équilibre sur le court et moyen terme. <i>Les débits considérés doivent être représentatifs des débits s'écoulant sur le tronçon de la Têt depuis la mise en service de Vinça (les débits de crue actuels sont moins importants qu'avant sa construction).</i></li> </ol>			

- 6) Rétablir un profil en long d'équilibre et recharger la Têt en matériaux en prenant en compte les contraintes hydrologiques actuelles (crues, modules, étiages) ainsi que les apports sédimentaires existants. Commencer par un projet pilote de restauration en aval de la zone d'écoulement afin de définir la faisabilité et la méthode du projet (fiche 1B.MO.05) : la restauration d'un profil d'équilibre de la Têt doit passer par trois points essentiels : caler une pente adaptée aux apports liquides et solides actuels, recharger le lit en matériaux, assurer un apport régulier de matériaux. L'opération pilote est nécessaire pour caler et recharger le lit en matériaux. La recharge sédimentaire de la Têt doit passer par plusieurs actions concomitantes : La recharge latérale via l'augmentation de la mobilité du cours d'eau (fiche 1B.MO.04), la recharge artificielle par mobilisation et injection d'anciens stocks de matériaux (fiche 1B.MO.05), la préservation des apports de matériaux par affluents (fiches 1B.CS.01 et 1B.CS.02), le transfert de matériaux du barrage de Vinça vers l'aval (actions réalisées par le conseil général).
- 7) Activation des zones de recharge latérale identifiées comme prioritaires dans l'étude globale préliminaire (cf. fiche 1B.MO.04) : une fois que le projet pilote de stabilisation du profil en long et de recharge aura été réalisé, les matériaux repris en berge par érosion latérale pourront contribuer à la recharge du secteur déficitaire.
- 8) Stabiliser et recharger l'intégralité des 10 km de cours d'eau s'écoulant sur le substratum argilo-marneux en fonction des résultats de l'évolution du lit de la Têt et des résultats de l'opération de restauration du site pilote 1 (prolongement de la restauration en amont du site pilote 1 et/ou lancement d'un second projet pilote en amont du secteur dégradé - site pilote 2 de la fiche 1B.MO.05) : ce projet constituera l'étape ultime de restauration de la Têt une fois que les étapes préalables présentées ci-dessus auront été réalisées.

**Planification :**

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Démarrage du suivi topographique	Etude d'identification des zones de recharges latérales potentielles	Dossiers réglementaires pour les zones de recharges pressenties pour être réactivées et pour le site pilote de restauration : - DUP - Dossier unique	Lancement des travaux sur le site pilote 1	Suivi du site pilote et des zones de recharge latérale réactivées
Etude hydrologique de la Têt en aval du barrage de Vinça	Etude d'avant-projet du site pilote 1 : - Topographie - Etude faune/flore, - Recherche de matériaux appropriés, - Géotechnique, Définition de la pente d'équilibre		Activation de certaines zones de recharge identifiées	Travaux de réactivation de zones de recharge latérale + Poursuite de la restauration de la Têt vers l'amont et/ou dans un nouveau secteur (cf. site pilote 2 de la fiche 1B.MO.05)

**Contraintes et implications réglementaires**

- Nombreuses acquisitions foncières nécessaires au projet,
- Coût très important du projet global de recharge lié à la longueur à restaurer (10 km environ)
- Dossiers réglementaires conséquents nécessaires à la réalisation des travaux.

**Priorité**

Actions	Priorité	Faisabilité
Suivi topographique du lit de la Têt	1	1
Communication sur les problèmes hydromorphologiques et la gestion de la ripisylve	2	1
Améliorer l'entretien de la ripisylve	1	3
Etude hydrologique de la Têt	2	1
Etude préliminaire à la reconquête de l'espace de mobilité de la Têt	2	2
Création d'un site pilote de restauration et de recharge sédimentaire de la Têt	3	3

**Indicateurs de suivi**

Levés topographiques ou suivi de points de piquets repères, pose de PIT tags pour suivre le déplacement des matériaux

**Partenaires techniques**

AERMC, ONEMA, CG, fédération de pêche, DDTM

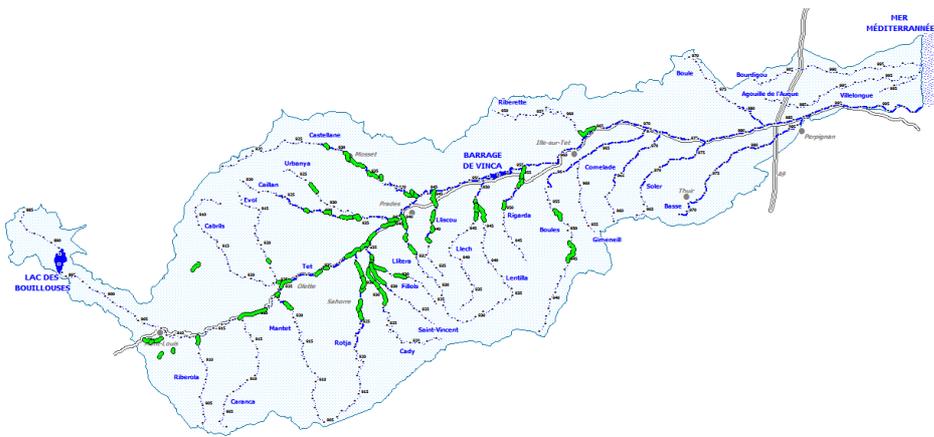
**Programmation et financement**

**NOTA : Programmation hors travaux sur la ripisylve et la végétation (autre fiche action)**

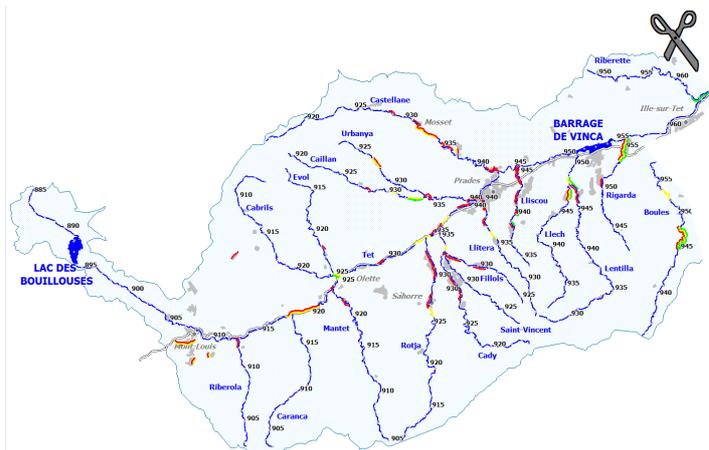
Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Coût estimatif et planification					Total €HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Suivis topographiques et observations de l'évolution du lit de la Têt	SMBVT	fiche 1BM02	fiche 1BM02	fiche 1BM02	fiche 1BM02	fiche 1BM02	fiche 1BM02
Outils de communication sur les enjeux et projets relatifs à la restauration morphologique	SMBVT	Volet 4	Volet 4	Volet 4	Volet 4	Volet 4	Volet 4
Etude hydrologique (débits morphogènes) de la Têt aval	SMBVT	40 000					40 000
Etude de définition des zones de recharge latérale	SMBVT	50 000					50 000
Définition au stade AVP du projet de restauration d'un site pilote sur la Têt aval (travaux non chiffrés à ce stade)	SMBVT		120 000				120 000
<b>Total €HT</b>							210 000

Plan de financement*							
Détails de l'action	MONTANT €HT	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
Suivi topographique	Fiche 1BM02		80%		20%		
Etude hydrologique	40 000						
Etude zones de recharge	50 000		80%				
Restauration site pilote	120 000		80%				
<b>Total €HT</b>	210 000						

\* Les pourcentages de financement présentés représentent les taux maximum sur lesquels peuvent s'engager les financeurs.

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt		ACTION 1C.RI.01	
<b>VOLET 1</b>	<b>Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins versants</b>		
<b>Thème 1C</b>	<b>Préserver, valoriser et restaurer les milieux naturels</b>		
<b>Opération</b>	<b>Engager un plan de gestion des ripisylves dans les secteurs montagneux.</b>		
<b>Objectif(s)</b>	Gérer régulièrement les boisements de berge pour améliorer l'état des ripisylves et prévenir le risque d'embâcle.	Priorité	1
<b>Secteur</b>	Amont de bassin versant	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>SMBVT- collectivités</b>
<b>Masse d'eau</b>	FRDR11161 / FRDR986a / FRDR10240 / Y0430640 / FRDR10324 / FRDR991 / FRDR11690 / FRDR990 / FRDR10725 / FRDR11459 / FRDR12032 / FRDR11476 / FRDR10625 / FRDR10371 / FRDR227 / FRDR229 / FRDR226		
<b>Lien PDM</b>	MIA0202, MIA0204, MIA0602		
<b>Contexte</b>			
<p>La gestion des ripisylves du secteur montagneux répond par conséquent à un double enjeu hydraulique et écologique. En effet, les cours d'eau et les ouvrages sont généralement étroits et le risque d'embâcles entraînant des dommages accrus sur les biens ou les infrastructures est bien présent sur de nombreux secteurs. Par ailleurs, la régression des aulnaies et l'invasion des ripisylves par les buddleyas constituent des atteintes importantes à la qualité des milieux. Actuellement, cette gestion est très ponctuelle (quelques travaux menés par les communes, la fédération de pêche ou des riverains) et sans régularité dans le temps.</p>			
<b>Description</b>			
<p>La gestion des ripisylves sur les secteurs montagneux permettra de renforcer ces boisements, afin qu'ils assurent mieux leurs différentes fonctions : épuration des eaux, espace de régulation hydraulique, stabilité des berges, ombrage et qualité de l'eau, biodiversité, paysage... Pour cela, un plan d'entretien couvrant 69 km de torrent permettra d'intervenir régulièrement sur les secteurs les plus problématiques. Le plan d'entretien est décrit sur des cartes au format A3 délimitant les secteurs à entretenir, les demandes justifiant l'entretien et la fréquence ou le délai d'intervention. Un guide pratique explique dans des fiches la gestion à mener en fonction du terrain et des demandes en entretien indiqué sur les cartes.</p>			
 <p>La carte illustre le bassin versant de la Têt, avec le lac des Bouillouses à l'ouest et la mer Méditerranée à l'est. Le barrage de Vinca est clairement visible au centre. Des zones vertes sont marquées le long des cours d'eau, indiquant les secteurs à entretenir. Des noms de communes et de lieux sont inscrits sur la carte.</p>			
<p>Une fréquence d'entretien ou un délai d'intervention ont été fixés pour chaque demande en fonction de l'importance des enjeux économiques concernés ou des dangers encourus en crue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Une fréquence annuelle pour certains atterrissements dans les secteurs étroits et à fort enjeux, où la végétation devra être maintenue au stade herbacée et pour les ponts très étroits et les gués risquant d'être obstrués à chaque crue ;</li> <li>→ Une fréquence de 3 ans, mais avec une possibilité d'intervention prioritaire et immédiate si besoin, dans les zones où des maisons ou des villages pourraient être menacés par le risque d'embâcle ;</li> <li>→ Une fréquence de 3 ans, sans intervention prioritaire, dans les zones où des maisons ou des villages pourraient être menacés par le risque d'embâcle, mais où le lit est suffisamment large pour ne pas prévoir des interventions prioritaires ;</li> <li>→ Une fréquence de 5 ans dans les secteurs agricoles.</li> </ul>			
<p>Les demandes en entretien de type hydraulique concernent environ 64 kilomètres de torrents, dont 50 km, où les enjeux menacés les plus importants sont des secteurs habités, 12 km pour des infrastructures et 2 km des terres agricoles. La localisation précise de ces différentes demandes est présentée dans l'atlas cartographique.</p>			

Demandes en entretien de type hydraulique				
Types d'enjeux menacés par les risques d'embâcle			Linéaire de cours d'eau	Sous totaux
Zones urbanisées	Infrastructures de transport	Zones agricoles		
X			32 km	50 km
X	X		9 km	
X		X	2 km	
X	X	X	7 km	
	X		9 km	12 km
	X	X	3 km	
		X	2 km	2 km
<b>TOTAL</b>			<b>64 km</b>	



Rouge : zones bâties (villes, villages, hameaux, maisons isolées)  
 Jaune : infrastructures (routes principales ou secondaires)  
 Vert : zones agricoles

Les enjeux dominants de la gestion écologiques concernent 3 types de problèmes constatés sur le terrain et qui pénalisent l'équilibre et la régénération naturelle des ripisylves :

- la régénération de la ripisylve sur les secteurs affectés par un dépérissement des aulnaies, ou parfois par un mauvais état général de l'ensemble du boisement, et cela combiné très souvent à une concurrence forte par des espèces invasives (buddleias) ;
- la régénération au niveau du boisement de berge, lorsqu'il y a une prédominance de vieilles cèpées sur les secteurs autrefois entretenus et aujourd'hui abandonnés ;
- la transformation des taillis issus d'entretiens drastiques vers un boisement plus équilibré.

Demandes en entretien de type biologique				
Linéaire de cours d'eau	Types d'enjeux dominants de la gestion écologique			Total
	Maladie/ou mauvais état général et invasion	Secteurs abandonnés	Taillis à transformer	
	13.3 km	1.8 km	0.2 km	15.3 km

Vert : enjeux écologiques de gestion des ripisylves



**Contraintes et implications réglementaires**

Les programmes de travaux pourront être soumis à différentes procédures administratives :

- Le dossier loi sur l'Eau ; selon les impacts sur le milieu aquatique (rubrique 3150 : installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens , ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet), les programmes de travaux peuvent être soumis à Déclaration (<200 m<sup>2</sup> détruit) ou à Autorisation (>200 m<sup>2</sup> détruit).
- Les impacts sur les espèces protégées doivent également être analysés. Certaines espèces animales particulièrement sensibles ou vulnérables ont été identifiées dans le diagnostic, afin que les futurs plans d'entretien soient conçus de façon à ne pas les impacter. Tout impact sur une espèce protégée ou son habitat obligerait en effet à monter un dossier spécifique de dérogation.
- Le dossier de Déclaration d'Intérêt Général ; cette démarche vise à justifier l'intérêt général du programme de travaux pour permettre l'utilisation de fonds publics sur des biens privés.
- Le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 : les programmes de travaux y seront soumis soit au seul titre de la liste nationale, soit au double titre de la liste nationale et de la liste locale sur le département. La liste nationale cite en effet tous les travaux concernés par la rubrique 3150 soumis à déclaration ou à autorisation, et la liste locale cite les plans de gestion et programmes pluriannuels d'entretien et de gestion des cours d'eau soumis à autorisation.

Une fois les maîtres d'ouvrage identifiés, ces dossiers pourront être élaborés dès 2015 pour engager les travaux dès l'hiver 2015 ou l'automne 2016.

**Priorité**

Actions	Priorité 1 à 3	Faisabilité 1 à 3
Dossier réglementaire	1	1
Travaux	1	1

**Indicateurs de suivi**

La gestion répondant à des demandes en entretien de type biologique nécessitera un suivi très rigoureux des secteurs concernés dans un document spécifique expliquant l'état actuel, les objectifs techniques visés et le type de gestion à mener sur une dizaine d'années, les interventions réalisées et les résultats obtenus grâce à des indicateurs de terrain (taux de reprise des souche, taux d'invasion par les buddleyas). Il est important en effet d'expliquer et de transmettre toutes ces informations aux prochains techniciens, qui pourraient être amenés à définir des travaux sur le secteur. Par ailleurs, le suivi comprendra également un bilan annuel des travaux réalisés, accompagné de toutes les pièces financières et techniques aidant à sa compréhension.

**Partenaires techniques**

SMBVT, CG, ONF, bureau d'études, DDTM, ONEMA, FPPMA

**Coûts estimatifs**

Le programme distingue deux phases :

- une phase appelée "rattrapage d'entretien", car elle correspond à une forte densité d'interventions nécessaire pour retrouver ensuite une situation plus conformes aux différentes demandes en entretien des secteurs concernés ;
- une phase d'entretien régulier, avec des interventions beaucoup moins denses.

Les tableaux suivants présentent les coûts selon les rivières et répartis en fonction des deux phases et selon les communautés de communes couvrant les secteurs concernés (voir également l'atlas cartographique).

Les coûts de maîtrise d'œuvre pourront être externalisés ou assurés par le recrutement d'un technicien de rivière. Ces coûts supposent que le maître d'œuvre décide des travaux à réaliser avant de lancer la consultation des entreprises puis qu'il suit le chantier à raison d'une visite de chantier par semaine.

Pour préparer la consultation, il réalise un marquage des arbres sur site, puis il établit un plan des travaux, un CCTP, un Bordereau de Prix et un Détail estimatif. Pour le suivi de chantier, il vérifie les conditions de réalisation des travaux et contrôle les quantités, puis rédige les PV des CR de visites ou de réunion.

Hypothèses retenues pour les estimations (quantité, prix unitaire,...) :

On suppose qu'un cycle complet d'entretien ne pourra être réalisé durant les 5 années du contrat de rivière, car les 3 premières années seront consacrées à la phase de "rattrapage d'entretien". Un projet de chantier pilote a été établi en novembre 2014 sur la Rotja et la Castellane. Ce chantier a permis de mieux cerner les montants du programme de restauration.

**Programmation et financement**

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif et planification					Total €HT	Total €TTC
		2016	2017	2018	2019	2020		
Phase de restauration (3 ans)	SMBVT Collectivités	219 100	159 200	162 100	-	-	540 400	648 480
Phase d'entretien (2 années sur 5)	SMBVT Collectivités	-	-	-	74 400	140 000	214 400	257 280
<b>Total €HT</b>		219 100	159 200	162 100	74 400	140 000	<b>754 800</b>	<b>905 760</b>
<b>Total €TTC</b>		262 920	191 040	194 520	89 280	168 000		

Plan de financement							
Détails de l'action	MONTANT €HT	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
Phase de restauration (3 ans)	540 400		30%		20%		
Phase d'entretien (2 années sur 5)	257 280		30%		20%		
<b>Total €HT</b>	754 800						
<b>Total €TTC</b>	905 760						

oOo

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt		ACTION 1C.RI.02	
<b>VOLET 1</b>	<b>Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins versants</b>		
<b>Thème 1C</b>	<b>Préserver, valoriser et restaurer les milieux naturels</b>		
<b>Opération</b>	<b>Améliorer l'entretien de la végétation ligneuse dans le lit de la Têt et contribuer à l'atteinte du bon état écologique et morphologique de la Têt aval.</b>		
<b>Objectif(s)</b>	Mieux définir et organiser l'entretien de la végétation ligneuse dans le lit de la Têt.	Priorité	1
<b>Secteur</b>	Aval du bassin versant	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	
<b>Masse d'eau</b>	<b>FRDR224 / FRDR223</b>		
<b>Lien PDM</b>	MIA0202, MIA0204, MIA0602		
<b>Contexte</b>			
<p>Le lit du cours d'eau est au cœur des problématiques d'entretien de la végétation ligneuse sur la Têt en aval de Vinça parce qu'il concentre la plupart des enjeux hydrauliques et morphologiques et de nombreux enjeux écologiques (écotone milieu aquatique/terrestre, régénération des ripisylves,...).</p> <p>La question du boisement des bancs est relativement récente dans l'histoire du cours d'eau. Elle se pose depuis l'aménagement de la retenue de Vinça et la fin des extractions dans le lit de la Têt (fin des années "80", début des années "90"). Les pressions anthropiques sur le fleuve depuis la crue de 1940 se sont en effet traduites par une modification profonde de son fonctionnement physique (changement de style, incision, perte d'espaces alluviaux) et une tendance au boisement de son lit. En réponse à cette évolution, la gestion de la végétation ligneuse est réalisée par 5 ASCO, qui gèrent chacune de leur côté et sans concertation entre elles un secteur plus ou moins important allant de 4 à 12 km. Le besoin en entretien est évalué à chaque campagne de travaux de manière très empirique et sans vision globale du cours d'eau. Il n'existe pas de plan de gestion organisant cet entretien des atterrissements et la conduite de ces opérations est guidée par les moyens disponibles et les consignes des services de l'Etat. Aucun document ne spécifie précisément les largeurs et les secteurs à entretenir, ni les justifications techniques de ces opérations. Les largeurs non boisées (lit en eau + largeur entretenue) sont très disparates entre Vinça et la mer, et cette disparité est sans rapport avec les risques. Or depuis la crue de 1940, le lit a été profondément modifié (abaissement de 3 à 4 m, déficit sédimentaire, rétrécissement de la bande active) tout comme la vulnérabilité du lit majeur (urbanisation plus importante). Les bancs ont ainsi tendance à se boiser et le lit a changé de forme tendant vers un lit unique avec des berges boisées. Cette évolution peut-elle être acceptée et génère-t-elle des impacts négatifs sur les lignes d'eau en crue ? sont des nouvelles questions, qui pourront trouver des réponses dans une expertise spécifique.</p> <p>Par ailleurs, les travaux d'entretien des bancs doivent aujourd'hui tenir compte de leurs impacts. La suppression de la végétation ligneuse des bancs peut en effet favoriser la remobilisation des matériaux lors des crues suffisamment fortes et cet effet sur les secteurs déficitaires en amont de Perpignan pourrait être défavorable sur l'évolution du profil en long. Les boisements, qui par exemple se sont développés sur les marges des secteurs incisés participent probablement aujourd'hui à un certain maintien du niveau général du plancher alluvial, et cela tant que le matelas sédimentaire ne sera pas reconstitué en restaurant une bande active plus large. Ces boisements ont par ailleurs une fonction écologique majeure, puisqu'ils retiennent aujourd'hui une couverture pédologique indispensable au maintien de la flore et la faune, le lit mineur n'étant plus "habitable".</p> <p>De manière plus générale, les travaux d'entretien peuvent aussi avoir des impacts considérables sur la qualité des milieux alluviaux, d'une part en favorisant certaines espèces invasives et d'autre part, en empêchant les ripisylves de se régénérer. Les secteurs les plus favorables à la régénération des ripisylves compte-tenu du passé du cours d'eau (conquête de l'espace alluvial) et de son fonctionnement actuel (incision) sont en effet les atterrissements devenus moins mobiles et présentant toutes les conditions nécessaires de substrat et de conditions hydriques. En entretenant régulièrement ces espaces, on empêche ainsi la reconstitution de boisements alluviaux matures, qui pourraient compenser la régression des forêts alluviales sur la Têt due aux différentes pressions anthropiques passées ou actuelles.</p> <p><b>Ces constats amènent aujourd'hui à redéfinir les modalités d'entretien de la végétation ligneuse des bancs pour à la fois réduire les impacts des travaux, mieux prendre en compte les évolutions morphologiques et améliorer leur efficacité en les adaptant à l'importance des risques d'inondation.</b></p> <p>Enfin, la gestion de la végétation des digues classées (en cours) en aval de Perpignan doit être également programmée.</p>			
<b>Description</b>			
<p>Un plan des entretiens de la végétation ligneuse des bancs a été élaboré et est présenté dans une série de cartes au format A3 dans un atlas cartographique. Il s'appuie sur la définition de <b>largeurs de référence pour l'entretien des atterrissements</b> correspondant à un objectif sur l'état souhaité du lit, qui <b>cumule la largeur du lit toujours en eau et la largeur des bancs non boisés.</b></p>			

Ces largeurs sont établies en fonction des risques d'inondation évalués en distinguant 4 niveaux :

- 0 : absence de risques
- 1 : aléas d'inondation sur des chemins et des terres agricoles
- 2 : aléas d'inondation sur de l'habitat diffus, des routes secondaires
- 3 : aléas d'inondation sur des zones bâties ou des grosses infrastructures



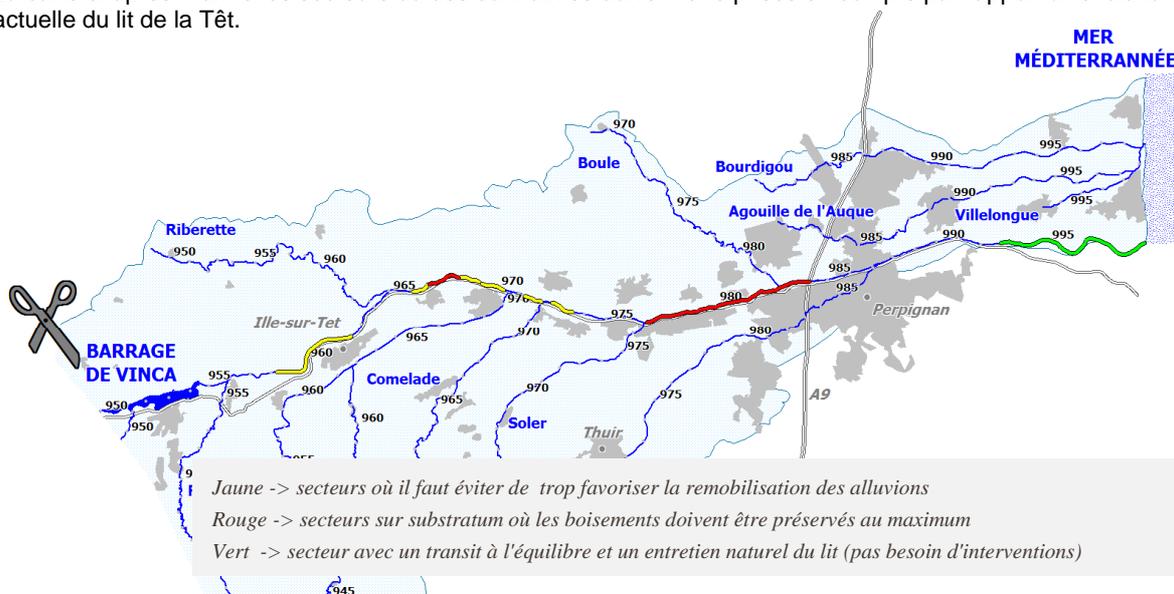
Actuellement d'après les données issues de la photo-interprétation (voir phase 1), la largeur entretenue le long de la Têt est en moyenne de 45 m et varie fortement (écart-type : 21 m) selon les secteurs et la présence ou non de bancs. Par ailleurs, la largeur des bras toujours en eau se situe en général autour de 20 à 30 m. En moyenne aujourd'hui la largeur de référence serait par conséquent de 65 à 75 m. Les autres "consignes" pour établir le plan des zones à entretenir sont les suivantes :

- aucun défrichement de forêt alluviale n'est possible pour atteindre la largeur de référence, puisqu'il s'agit uniquement de réaliser un entretien des bancs et bon des rives ; dans les secteurs où le matelas alluvial a disparu, aucun entretien n'est a priori à programmer (sauf cas particuliers) ;
- dans la zone d'influence immédiate des seuils, il n'est pas utile d'entretenir les atterrissements ;
- au niveau des ponts et des passages à gué, l'entretien est réalisée sur toute la largeur de l'ouvrage avec une forme en entonnoir donnée aux dessins des zones entretenues en amont et en aval ;
- le long de la route nationale, un cordon boisé est conservé ;
- tous les écotones milieu terrestre-milieu aquatique sont préservés (mise en défens) sur une largeur d'au moins 2 m et de 5 m en général.

Par ailleurs, des contraintes réduisant les secteurs à entretenir ont été identifiées pour l'établissement du plan:

- Dans les secteurs amont très fragilisés au niveau de leur morphologie, où il faut conserver au maximum la végétation ligneuse se développant sur les bancs pour ne pas favoriser le départ du peu de matelas alluvial restant ;
- Dans les 3 secteurs incisés avec un écoulement sur le substratum, où les bancs sont absents ou rares (tronçons aval 4, 7 et 8). Sur ces secteurs, la végétation ligneuse en fixant et stabilisant les substrats protège quelque peu le substratum et doit donc être préservée au maximum. Seuls les abords des ouvrages de franchissements et le secteur en aval du passage à gué de Pezilla-la-Rivière seront entretenus.
- Le secteur remarquable à la sortie des gorges de la Guilla est un secteur à préserver en priorité sur la Têt aval pour la qualité des milieux terrestres. Sur ce secteur, les apports sédimentaires sont modestes (déficit lié à la retenue de Vinça et peu d'affluents) et depuis l'arrêt des extractions, des ripisylves (aulnaies, saulaies, populaies) très intéressantes se reconstituent. Par ailleurs, les plantes invasives sont rares
- De même, les annexes hydrauliques devront être préservées des travaux d'entretien, afin de limiter les risques de dégradation de ces milieux par des travaux. Au niveau des bancs, il s'agira de mettre en défens ces secteurs. Au niveau des accès pour les engins, les franchissements de ces milieux seront réduits au strict minimum et localisés préalablement en concertation avec l'ONEMA. Ces contraintes devront être affinées sur le terrain lors de la préparation en amont des campagnes d'entretien
- Enfin, sur le secteur aval à l'équilibre entre la sablière et la mer, la rivière est en capacité de remobiliser et d'entretenir régulièrement ses bancs sans qu'il soit nécessaire d'intervenir.

La carte ci-après montre les secteurs où des contraintes doivent être prises en compte par rapport à l'évolution actuelle du lit de la Têt.



**Par ailleurs, de façon commune à tous ces entretiens, certaines plantes invasives seront traitées lors des travaux** pour profiter des moyens mécaniques mis à disposition (voir également les fiches sur les invasives pour les techniques de gestion). Il s'agira essentiellement de dessoucher ou déterrer certaines espèces cibles (ailante, érable negundo, herbe de la Pampa buddleya, mimosa d'hiver, raisin d'Amérique,..), sur la zone à entretenir et dans les zones environnantes proches. Les espèces concernées sont celles citées dans les listes de la stratégie fixée sur le bassin versant. Les cannes de Provence qui infestent de nombreux bancs, devront soit être évitées, soit être éradiquées dans les secteurs les plus problématiques où leur gestion génèrent des surcoûts d'entretien.

**Entretien type A - bancs dans les secteurs sans affleurement ou affleurement discontinu du substratum**

L'objectif technique est de diminuer la rugosité des bancs par le maintien d'une végétation au stade herbacé et arbustif couvrant le banc de façon hétérogène. Seul un arrachage régulier et sélectif (une par une) des souches permet d'obtenir ce résultat. L'entretien consistera donc à arracher tous les 4 ans avec des engins les souches des arbres. Cet entretien ne s'appliquera pas aux bordures des bancs en contact avec l'eau et cela sur une largeur d'au moins 2 m, et de 5 m le plus souvent. Les rémanents (hors espèces invasives) et les bois flottés seront autant que possible abandonnés sur place après un broyage. Pour les volumes faibles, les rémanents seront abandonnés tels quel, sans broyage.

Secteurs et surfaces concernés :

- De Ille-sur-Tet à Millas - pk : 961 à 970 - 14 ha
- Aval du passage à gué de Bompas - pk 990.2 à 992 - 7.8 ha

**Entretien type B - bancs dans les secteurs où l'écoulement se fait sur le substratum (bancs rares)**

L'objectif technique est d'éviter la formation d'embâcle en maintenant une végétation ligneuse basse et souple. Les travaux seront faits de manière manuelle tous les 4 ans et ils consisteront à recéper les arbres abîmés par les crues et à éliminer les bois flottés. Les rémanents (hors espèces invasives) et les bois flottés seront autant que possible abandonnés sur place après un broyage.

Secteurs et surfaces concernés :

- Passage à Gué Pezilla-la-Rivière - pk : 974.5 à 976.5 - 6.8 ha

**Entretien type C - terrasses dans les secteurs où l'écoulement se fait sur le substratum**

L'objectif technique est de favoriser l'écoulement sous les ouvrages par le maintien d'une végétation au stade herbacé tout en conservant une certaine qualité aux milieux. Les travaux consisteront à réaliser des débroussaillages annuels hivernaux et à éliminer les bois flottés par broyage sur place. Des arbres et des bosquets d'arbustes seront maintenus de façon éparse pour conserver un milieu diversifié.

Secteurs et surfaces concernés :

- Pont du Soler - pk : 977.5 à 978 - 1.5 ha
- Pont du Baho - pk : 981.3 à 981.8 - 2.1 ha

**Entretien type D : secteur périurbain**

L'objectif technique est de favoriser l'écoulement par le maintien d'une végétation au stade herbacé tout en conservant une bonne qualité paysagère du cours d'eau. Les travaux consisteront à réaliser des débroussaillages annuels hivernaux et à éliminer les bois flottés par broyage sur place. Des arbres et des bosquets d'arbustes seront maintenus de façon éparse pour conserver un milieu diversifié et agréable au niveau paysager. Les broyats seront laissés au sol, les zones entretenues n'ayant pas vocation à être fréquentées par le public. Le secteur concerné étant très infesté par des cannes de Provence, des techniques d'élimination mécanique devront être mises en place pour restaurer ensuite un couvert herbacé.

Secteurs et surfaces concernés :

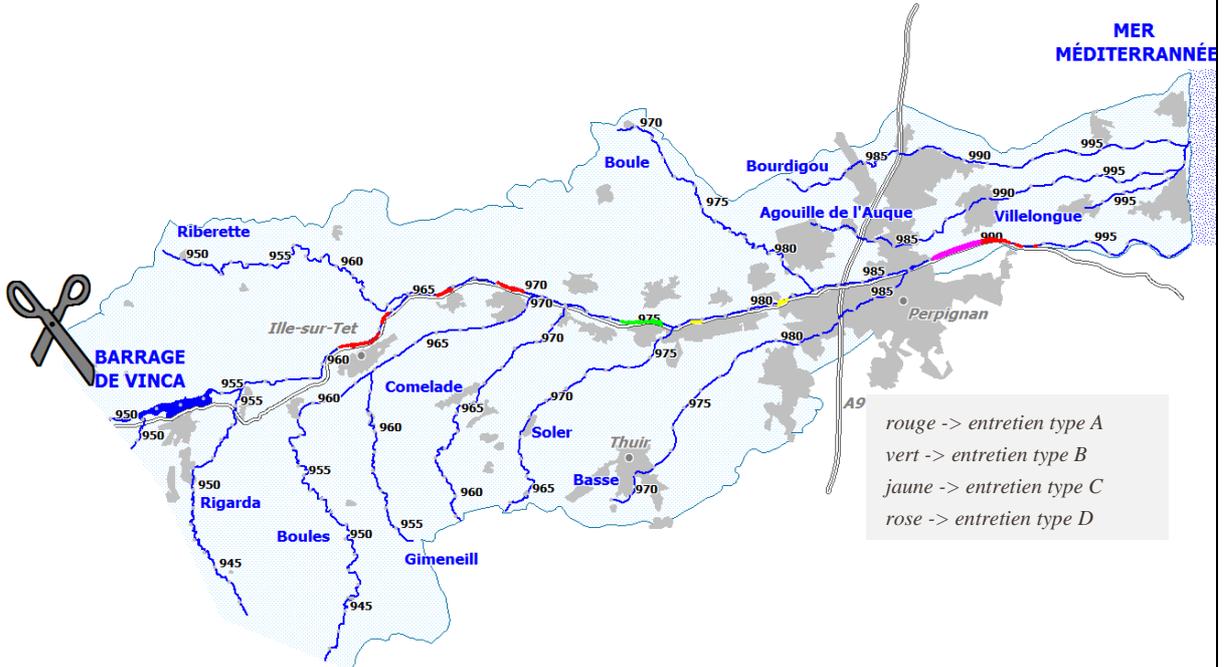
Amont du passage à gué de Bompas - pk : 988 à 990.2 - 14.1 ha

**Entretien type E - gestion des corps flottants**

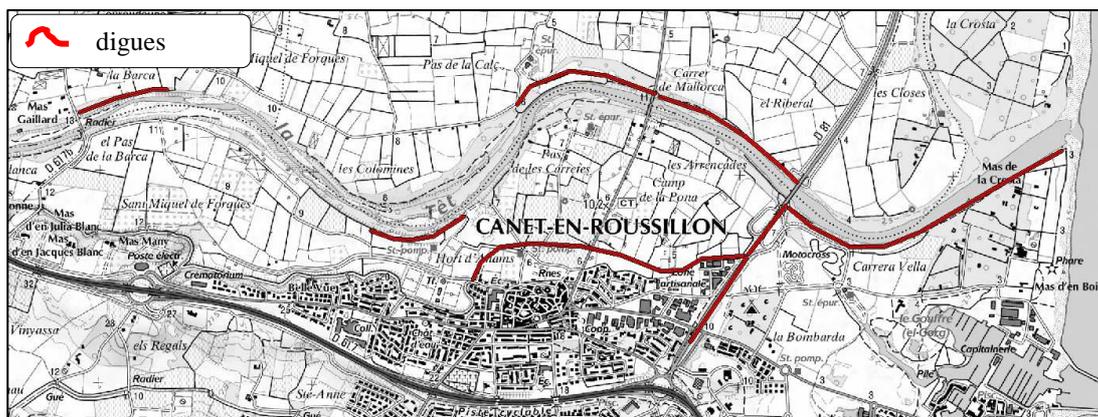
Cet entretien concerne uniquement les grosses accumulations de corps flottants venant s'échouer en fin de crues contre les digues, les piles de ponts ou dans les secteurs urbanisés. Il n'est pas possible de définir à l'avance les secteurs concernés. Tous les autres bois flottés représentant moins de 50 à 100 m<sup>3</sup> et situés hors de l'emprise des essartements, seront systématiquement conservés, car ils ne constituent pas un facteur d'aggravation des risques et sont au contraire souvent très bénéfique pour les milieux. Ce sont les visites régulières du lit notamment après les crues, qui devront déterminer sur quels secteurs ces travaux doivent être réalisés. On peut estimer à partir des observations faites en février 2014, que les grosses accumulations de bois représentent environ 2000 m<sup>3</sup> sur la Têt entre Vinça et la mer. Pour la planification, on considérera que c'est ce volume en moyenne qu'il faudra éliminer tous les 4 ans.

La carte suivante montre la localisation des secteurs à entretenir régulièrement (hors gestion des gros embâcles) et les différents types d'entretien à mener selon les principes décrits ci-avant.

**Les bancs à entretenir régulièrement concerne au total 46.5 ha.**



L'entretien des digues de la Têt classées (ou en cours de classement) sur les communes en aval de Perpignan sera programmé régulièrement et selon des prescriptions techniques spécifiques.



**Contraintes et implications réglementaires**

L'acceptation sociale, politique et technique des propositions est indispensable à la bonne mise en œuvre du plan d'entretien des atterrissements de la Têt entre les gorges de la Guillaera et la mer, car ce plan change profondément les habitudes actuelles. La mise en œuvre sur le plan technique nécessite le recrutement d'un technicien de rivière. Concernant, l'implantation des zones à essarter, elle s'appuiera sur les enveloppes représentées sur les cartes et qui ont été établies à partir des photographies aériennes de 2011 et elle devra être adaptées à la réalité du terrain : obstacle physique à la réalisation des travaux, petite zone humide à préserver, etc. Cette implantation pourra se faire progressivement au fur et à mesure des différents chantiers par un travail de relevés sur le terrain. Pour être efficace, cette implantation nécessitera un équipement avec un GPS et un SIG mobile. Les travaux devront impérativement être réalisés à l'automne ou en hiver pour limiter leurs impacts sur la faune et la flore.

**Priorité**

Actions	Priorité 1 à 3	Faisabilité 1 à 3
Recrutement d'un technicien de rivière	1	1
Mise en œuvre du plan d'entretien	1	1

**Indicateurs de suivi**

La mise en œuvre du plan d'entretien fera l'objet d'un suivi rigoureux au niveau des surfaces réellement entretenues. Par ailleurs, le suivi comprendra également un bilan annuel des travaux réalisés accompagné de toutes les pièces financières et techniques aidant à sa compréhension.

En lien avec le suivi de l'évolution morphologique du lit, des visites de terrain seront également programmées après chaque crue importante pour vérifier leurs conditions d'écoulement : volume de bois arrachés et déposés, obstruction d'ouvrage, obstruction ou création de nouveau bras, érosions, déplacement des bancs, etc. Enfin, le suivi de ces travaux sera également appréhendé au travers du suivi du profil en long traité par ailleurs.

**Partenaires techniques**

SMBVT, CG, bureau d'études, DDTM, ONEMA, FPPMA

**Programmation et financement**

Détails de l'action	Maitre d'ouvrage	Cout estimatif et planification					Total €HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Entretien des digues	PMCA	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	60 000
Gestion des embâcles	SMBVT ASCO	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
Entretien des bancs	SMBVT ASCO	216 000	98 000	167 500	84 000	216 000	781 500
<b>Total €HT</b>							916 500

Plan de financement							
Détails de l'action	MONTANT €HT	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
Entretien des bancs	856 500		30%		20%		
Entretien des digues	60 000		0%		20%		
<b>Total €HT</b>	916 500						

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt			ACTION 1C.IN.01	
<b>VOLET 1</b>	<b>Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins versants</b>			
<b>Thème 1C</b>	<b>Préserver, valoriser et restaurer les milieux naturels</b>			
<b>Opération</b>	<b>Mener des campagnes spécifiques d'élimination (non chimique) des EEE prioritaires.</b>			
<b>Objectif(s)</b>	-> Gérer les EEE végétales prioritaires du secteur.		Priorité	1
<b>Secteur</b>	Amont de bassin versant	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>SMBVT Collectivités PNR PMCA</b>	
<b>Masse d'eau</b>	<b>FRDR11161 / FRDR986a / FRDR10240 / Y0430640 / FRDR10324 / FRDR991 / FRDR11690 FRDR990 / FRDR10725 / FRDR11459 / FRDR12032 / FRDR11476 / FRDR10625 / FRDR10371 / FRDR227 / FRDR229 / FRDR226</b>			
<b>Lien PDM</b>	MIA0202, MIA0204, MIA0602			
<b>Contexte</b>				
<p>La multiplication des introductions de nouvelles plantes exotiques envahissantes dans les cours d'eau représente un véritable défi de gestion pour les collectivités en charge de la préservation de la biodiversité. Le contexte réglementaire s'oriente d'ailleurs vers une obligation de gestion de ces phénomènes (cf le récent règlement européen et la stratégie nationale en cours d'élaboration). Sur le bassin versant de la Têt, plusieurs invasions végétales ont été analysées et une liste commune pour le bassin versant et plusieurs listes d'espèces prioritaires par grands secteurs géographiques ont été définies. La lutte contre ces phénomènes vise en priorité à <u>réduire/stopper la dispersion de ces plantes</u> sur le territoire de gestion. Les cours d'eau sont en effet très vulnérables aux invasions du fait de leur fonctionnement propre : flux fréquents et importants de matières arrachant et dispersant des plantes et destruction fréquentes d'habitats relançant les successions végétales. Il est donc essentiel sur ce type de milieu d'agir avant tout sur les flux de propagules. "<u>Stopper/Freiner la dispersion</u>" est ainsi l'objectif de la stratégie élaborée et toutes les actions sont définies par rapport à cet objectif. Cela passe par plusieurs types d'actions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- empêcher des nouvelles introductions ; c'est tout le travail de communication-sensibilisation et de formation qui sera mené</li> <li>- réduire ou stopper les flux de propagules sur le réseau hydrographique ;</li> <li>- empêcher ces propagules de produire de nouveaux plants semenciers ou pieds mère.</li> </ul> <p>Ces deux derniers objectifs techniques exigent de gérer les plantes invasives. Les fiches d'identification et de gestion des différentes espèces décrivent les types d'actions à mener et leur localisation.</p>				
<b>Description</b>				
<p>La gestion des plantes invasives comprend trois types d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des actions d'élimination mécaniques des semenciers et des pieds mère ;</li> <li>- des actions d'élimination des plantules pour éviter qu'ils ne forment à leur tour des semenciers ou des pieds mère qui augmenteront au flux existants de propagules véhiculés par les cours d'eau.</li> <li>- une surveillance active des secteurs indemnes de la présence des EEE prioritaires pour intervenir immédiatement en cas d'apparition de ces plantes.</li> </ul> <p>Pour les plantes terrestres, ces actions seront réalisées manuellement ou assistées avec des engins mécaniques, par exemple pour le dessouchage des arbres et des arbustes ou le décapage des terres. Elles seront programmées lors des opérations classiques d'entretien menées sur le réseau hydrographique et lors de campagnes spécifiques quand les secteurs à gérer ne sont pas inclus dans des plans d'entretien. Ces campagnes spécifiques concernent les secteurs indiqués ci-après. Dans la plaine, une grande partie du réseau étant entretenue, ces campagnes spécifiques ne seront pas mises en œuvre, sauf si les maitres d'ouvrage concernés y trouvent un intérêt local. Pour les plantes aquatiques ou amphibies, des actions spécifiques sont à mener. Elles ne concernent que la plaine du Roussillon mais les secteurs concernés ne peuvent être décrits, car la localisation des herbiers n'est pas connue de façon complète. Pour les jussies déjà largement présentes, les actions de gestion ne concernent que les annexes de la Têt, qui seront à l'avenir restaurées. Le secteur entre les gorges de la Guillaera et Néfiaç devra faire l'objet d'une vigilance active, la plante n'étant pas encore présente sur ce secteur et s'agissant d'un des secteurs les plus intéressants de la Têt.</p>				
<b>Contraintes et implications réglementaires</b>				
<p>Pour limiter le risque de dispersion de graines, les opérations seront réalisées avant la floraison des espèces concernées, ou en hiver. Pour la plupart des plantes terrestres prises en compte dans les listes, les périodes de gestion pourront par ailleurs s'accommoder des autres contraintes de planification des travaux, car elles sont presque toutes réparables à toutes saisons. Il n'y a que pour les solidages et les berces du Caucase, où au moins le repérage des stations devra être réalisé en période végétative. Pour les plantes aquatiques, les travaux devront être réalisés le plus tôt possible en saison végétative pour réduire les volumes de plante à éliminer, mais après que les plantes se soient suffisamment développées pour pouvoir les repérer. Les milieux concernés étant très peu profonds, des interventions précoces seront très certainement possibles. Les plans de gestion des EEE seront intégrés dans les démarches réglementaires pour les plans d'entretien. Pour rappel, les programmes de travaux pourront être soumis à différentes procédures administrative.</p>				

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt		<b>ACTION 1C.IN.01</b>																																																		
<b>Priorité</b>																																																				
Actions		Priorité 1 à 3	Faisabilité 1 à 3																																																	
Campagnes spécifiques pour éliminer les pieds-mères, les semenciers et les plantules des plantes invasives inscrites sur les listes prioritaires (40 km)		1	1																																																	
<b>Indicateurs de suivi</b>																																																				
Des inventaires seront réalisés tous les ans afin d'évaluer la vitesse de régression des plantes sur les secteurs gérés. Ils seront réalisés lors des visites préalables pour préparer les campagnes d'arrachage des plants et préparer les plans des travaux et les détails estimatifs.																																																				
<b>Partenaires techniques</b>																																																				
SMBVT, CG, ONF, ASA, syndicat de rivières, DDTM, ONEMA, FPPMA																																																				
<b>Coûts estimatifs</b>																																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th>intitulés</th> <th>P.U.</th> <th>unité</th> <th>quantité</th> <th>sous-totaux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1ere campagne spécifique pour éliminer les pieds-mères, les semenciers et les plantules des plantes invasives inscrites sur les listes prioritaires</td> <td>1.5</td> <td>m de rivière</td> <td>40 200</td> <td>60 400</td> </tr> <tr> <td>Campagne suivante</td> <td>0.5</td> <td>m de rivière</td> <td>127 100</td> <td>63 800</td> </tr> <tr> <td>Maitrise d'œuvre, suivi, programmation</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>43 000</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td><b>TOTAL €HT</b></td> <td>167 627</td> </tr> </tbody> </table>					intitulés	P.U.	unité	quantité	sous-totaux	1ere campagne spécifique pour éliminer les pieds-mères, les semenciers et les plantules des plantes invasives inscrites sur les listes prioritaires	1.5	m de rivière	40 200	60 400	Campagne suivante	0.5	m de rivière	127 100	63 800	Maitrise d'œuvre, suivi, programmation				43 000				<b>TOTAL €HT</b>	167 627																							
intitulés	P.U.	unité	quantité	sous-totaux																																																
1ere campagne spécifique pour éliminer les pieds-mères, les semenciers et les plantules des plantes invasives inscrites sur les listes prioritaires	1.5	m de rivière	40 200	60 400																																																
Campagne suivante	0.5	m de rivière	127 100	63 800																																																
Maitrise d'œuvre, suivi, programmation				43 000																																																
			<b>TOTAL €HT</b>	167 627																																																
<p>Hypothèses retenues pour les estimations (quantité, prix unitaire,...) :</p> <p>Les campagnes suivantes sont estimées à 3 fois moins coûteuses (0.5 €/m) que la campagne initiale (1.5 €/m). Le cout des campagnes de gestion non spécifiques sont inclus dans le coût des plans d'entretien.</p>																																																				
<b>Programmation et financement</b>																																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Détails de l'action</th> <th rowspan="2">Maître d'ouvrage</th> <th colspan="5">Cout estimatif et planification</th> <th rowspan="2">Total €HT</th> </tr> <tr> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1ere campagne spécifique pour éliminer les pieds-mères, les semenciers et les plantules des plantes invasives inscrites sur les listes prioritaires</td> <td></td> <td>26 400</td> <td>17 000</td> <td>17 000</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>60 400</td> </tr> <tr> <td>Campagne suivante</td> <td></td> <td>-</td> <td>8 900</td> <td>14 500</td> <td>20 200</td> <td>20 200</td> <td>63 800</td> </tr> <tr> <td>Maitrise d'œuvre, suivi, programmation</td> <td></td> <td>6 700</td> <td>8 400</td> <td>9 400</td> <td>9 400</td> <td>9 400</td> <td>43 300</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>Total €HT</b></td> <td>33 100</td> <td>34 320</td> <td>40 900</td> <td>29 600</td> <td>29 600</td> <td>167 500</td> </tr> </tbody> </table>								Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif et planification					Total €HT	2016	2017	2018	2019	2020	1ere campagne spécifique pour éliminer les pieds-mères, les semenciers et les plantules des plantes invasives inscrites sur les listes prioritaires		26 400	17 000	17 000	-	-	60 400	Campagne suivante		-	8 900	14 500	20 200	20 200	63 800	Maitrise d'œuvre, suivi, programmation		6 700	8 400	9 400	9 400	9 400	43 300	<b>Total €HT</b>		33 100	34 320	40 900	29 600	29 600	167 500
Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif et planification					Total €HT																																													
		2016	2017	2018	2019	2020																																														
1ere campagne spécifique pour éliminer les pieds-mères, les semenciers et les plantules des plantes invasives inscrites sur les listes prioritaires		26 400	17 000	17 000	-	-	60 400																																													
Campagne suivante		-	8 900	14 500	20 200	20 200	63 800																																													
Maitrise d'œuvre, suivi, programmation		6 700	8 400	9 400	9 400	9 400	43 300																																													
<b>Total €HT</b>		33 100	34 320	40 900	29 600	29 600	167 500																																													
<b>Plan de financement</b>																																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Détails de l'action</th> <th>MONTANT €HT</th> <th>UE</th> <th>AE</th> <th>CR</th> <th>CG66</th> <th>MO</th> <th>Autres</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Campagnes spécifiques d'élimination des EEE végétales prioritaires</td> <td>167 500</td> <td></td> <td>50 %</td> <td></td> <td>20 %</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Total €HT</b></td> <td>167 500</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>								Détails de l'action	MONTANT €HT	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres	Campagnes spécifiques d'élimination des EEE végétales prioritaires	167 500		50 %		20 %			<b>Total €HT</b>	167 500																											
Détails de l'action	MONTANT €HT	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres																																													
Campagnes spécifiques d'élimination des EEE végétales prioritaires	167 500		50 %		20 %																																															
<b>Total €HT</b>	167 500																																																			

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt		ACTION 1C.IN.02	
<b>VOLET 1</b>	<b>Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins versants</b>		
<b>Thème 1C</b>	<b>Préserver, valoriser et restaurer les milieux naturels</b>		
<b>Opération</b>	<b>Expérimenter une technique non chimique pour éliminer les cannes de Provence.</b>		
<b>Objectif(s)</b>	-> Aider à ne pas disperser les EEE végétales.		Priorité   1
<b>Secteur</b>	Aval de bassin versant	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>SMBVT PMCA-PNR</b>
<b>Masse d'eau</b>	<b>FRDR224 / FRDR223</b>		
<b>Lien PDM</b>	3C17 Restaurer les berges et/ou la ripisylve		
<b>Contexte</b>			
<p>La multiplication des introductions de nouvelles plantes exotiques envahissantes dans les cours d'eau représente un véritable défi de gestion pour les collectivités en charge de la préservation de la biodiversité. Dans la plaine du Roussillon, les cannes de Provence largement cultivées autrefois pour des usages spécifiques, forment aujourd'hui des formations presque monospécifiques le long des cours d'eau sur de nombreux secteurs. Elles sont d'ailleurs beaucoup trop abondantes pour envisager une gestion visant à une régression. Mais on constate également que les activités humaines continuent de les disperser involontairement et de favoriser leur maintien là où elles se sont établies. Sans précautions spécifiques, ces plantes risquent notamment de se réinstaller sur des secteurs renaturés et de gêner ainsi l'installation des stades pionniers des ripisylves. Des essais d'élimination mécanique sur des secteurs infestés pour développer et mettre au point des techniques efficaces et le moins coûteuses possibles d'élimination de la plante doivent par conséquent être testés dès maintenant pour être disponibles lors des futurs travaux de restauration physique. Ces techniques seront également appliquées pour éliminer la plante de certains bancs de la Têt, restaurer ainsi leur qualité d'habitat et faciliter aussi leur gestion.</p>			
<b>Description</b>			
<p>Les techniques à expérimenter seront adaptées de celles aujourd'hui utilisées pour éliminer les renouées asiatiques, autre plante exotique à rhizome et à forts impacts écologiques sur les cours d'eau : concassage-bâchage, criblage, compactage, etc. Il s'agit de techniques visant à détruire la partie souterraine de la plante. Le protocole ne peut être défini précisément, car il devra être élaboré après avoir fait une analyse bibliographique des connaissances actuelles. Il devra dans tous les cas comprendre des parcelles témoins et des répétitions. Le chantier expérimental comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ une mission d'ingénierie (17 000 €) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le choix du site : le site doit présenter des zones plates infestées facilement accessibles avec des canniers homogènes couvrant des surfaces d'au moins 200 m<sup>2</sup>.</li> <li>- la sélection de la ou des techniques à tester à partir des données bibliographiques (biologie de la plante) et des retours d'expérience existants,</li> <li>- la mise au point du protocole expérimental : nombre de répétitions, choix des témoins, fréquence des suivis, définition des indicateurs de suivi ...</li> <li>- la préparation des pièces techniques et financières pour consulter une entreprise, qui réalisera les travaux,</li> <li>- l'encadrement permanent du chantier,</li> <li>- le suivi et l'évaluation des résultats sur 18 mois par des retours et des analyses pratiquées sur le site expérimental.</li> </ul> </li> <li>→ la réalisation d'un chantier en grandeur nature sur un site infesté avec la mise en œuvre des techniques à tester (20 000 €).</li> </ul> <p>La recherche de sites potentiels sera réalisée par le SMBVT et soumis à l'approbation de la personne en charge du protocole expérimental. La mise au point de l'expérimentation et la réalisation du suivi seront confiés à des spécialistes en invasions végétales présentant des références dans la recherche appliquée avec de bonnes connaissances des chantiers en rivière. Les travaux seront confiés à une entreprise capable de s'adapter aux exigences de l'expérimentation (rigueur de réalisation) avec des conducteurs d'engins expérimentés et à l'écoute des consignes.</p>			
<b>Contraintes et implications réglementaires</b>			
<b>Priorité</b>			
Actions		Priorité 1 à 3	Faisabilité 1 à 3
Chantier expérimental cannes de Provence		1	1
<b>Indicateurs de suivi</b>			
L'expérience donnera lieu à un suivi rigoureux pendant la réalisation des travaux pour vérifier les conditions expérimentales de réalisation puis à une analyse des résultats. Des CR seront rédigés aux principales grandes			

étapes de l'essai : chantier, suivi à t+x, ... et résultats.

**Partenaires techniques**

SMBVT, CG, ONF, ASA, syndicat de rivières, DDTM, ONEMA, FPPMA

**Coûts estimatifs**

intitulés	P.U.	unité	quantité	sous-totaux
Chantier expérimental canne de Provence	Travaux + suivi technique et scientifique	forfait		37 000
			<b>TOTAL €HT</b>	37 000
			<b>TOTAL €TTC</b>	<b>44 400</b>

Hypothèses retenues pour les estimations (quantité, prix unitaire,...) : La durée du chantier a été estimée à 5 à 8 jours avec fourniture de différents outils et matériels pour tester différentes techniques.

**Programmation et financement**

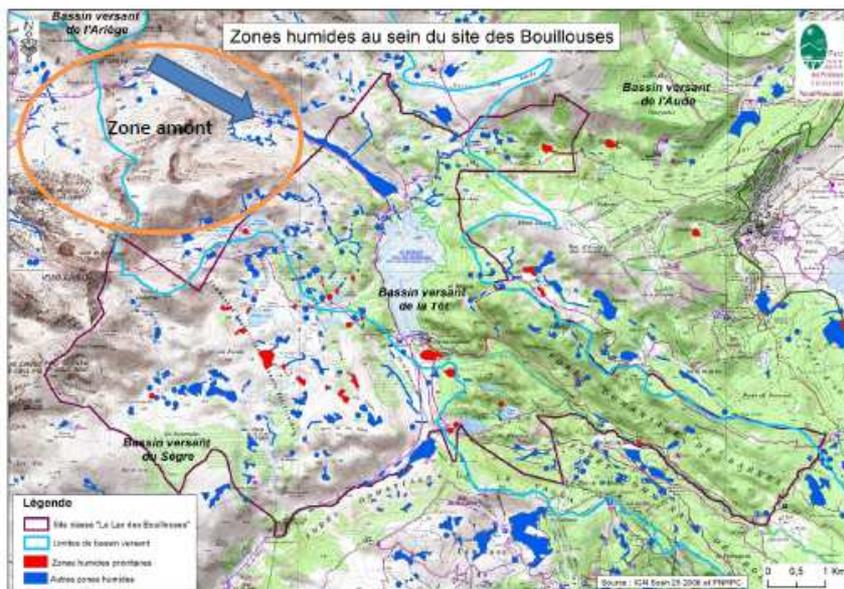
Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Coût estimatif et planification					Total €HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Chantier expérimental canne de Provence	SMBVT PNR PMCA		25 000	12 000	-	-	37 000
<b>Total €HT</b>			25 000	12 000	-	-	37 000

Plan de financement							
Détails de l'action	MONTANT €HT	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
Chantier expérimental canne de Provence	37 000		<i>Avis réservé</i>		20%		
<b>Total €HT</b>	37 000						

<b>VOLET 1</b>	<b>Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins versants</b>		
<b>Thème 1C</b>	<b>Préserver, valoriser et restaurer les milieux aquatiques naturels dont zones humides</b>		
<b>Opération</b>	<b>Plan de gestion concerté des zones humides des Bouillouses</b>		
<b>Objectif(s)</b>	Protéger, restaurer les zones humides prioritaires du parc	Priorité	1
<b>Secteur</b>	amont bassin	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Parc naturel RPC</b>
<b>Masse d'eau</b>	<b>FRDR230</b>		
Lien PDM	MIA06602		

**Contexte et localisation**

L'amont du bassin versant de la Têt est en partie recoupé par le périmètre du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes. Celui-ci se distingue notamment par le nombre et la superficie de zones humides : avec plus de 1 600 tourbières recensées, le territoire du Parc recèle une densité de zones humides tout à fait exceptionnelle à l'échelle du massif pyrénéen. Ces zones humides sont situées majoritairement sur les massifs du Carlit, du Madres, des Camporells et dans une moindre mesure, sur le massif du Campcardos, sur les crêtes du massif du Puigmal et dans la vallée de la Carança. De nombreuses espèces floristiques patrimoniales s'y développent, très rares pour certaines : le Gailllet trifide, la Spiranthe d'été, les Lycopodes et isoètes, la Ligulaire de Sibérie... Les évolutions climatiques, les aménagements tout comme les nouvelles activités peuvent être susceptibles de les impacter. Il convient donc de préserver l'ensemble de ces zones humides et de garder une attention particulière à leur contribution au fonctionnement biologique du territoire. Un site emblématique semble particulièrement intéressant pour étudier le fonctionnement des zones humides et comprendre les interactions entre ces milieux et les activités humaines présentes : le site classé des Bouillouses. Le territoire concerné par le plan de gestion visé est donc le site classé des Bouillouses (zone amont du site également à prendre en compte pour l'alimentation en eau du site). Ce site dispose de nombreux étangs et contient des zones humides (tourbières hautes actives, tremblants) d'importance patrimoniale.



**Périmètre du plan de gestion**

L'objectif est d'élaborer un plan de gestion des zones humides du site classé des Bouillouses. Pour information, le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes mènera la concertation autour de ce projet et sera accompagné par un spécialiste dans ce domaine (bureau d'études médiateur désigné dans le cadre d'une prestation parallèle). Un prestataire spécialisé dans l'expertise écologique des milieux humides sera également missionné.

**Première phase du contrat (2016-2018)**

**Description**

Le PNRPC souhaite mettre en œuvre, en concertation avec les forces vives du territoire (conseil général, SHEM, DREAL, SMBVT, communautés de communes, etc.), un plan de gestion des zones humides du secteur des Bouillouses afin de préserver, restaurer ces milieux riches et remarquables à travers des actions concrètes et ciblées sur le terrain.

#### Objectifs du projet :

1. Favoriser la concertation et coordonner la mise en œuvre d'une démarche de gestion sur un espace naturel
2. Préserver et/ou restaurer les zones humides prioritaires et protéger les espèces patrimoniales s'y trouvant
3. Mieux gérer les usages en particulier la fréquentation (randonnée pédestre notamment)
4. Mieux communiquer sur le patrimoine naturel du site classé des Bouillouses

Un état des lieux écologique, socio-économique et hydrologique est visé. Un programme d'actions doit faire partie de ce plan de gestion. Des **fiches action** seront réalisées pour chaque opération proposée mentionnant l'ensemble des éléments nécessaires à sa mise en œuvre. Le **plan de travail** du plan de gestion déclinera les actions et les coûts répartis sur la durée du plan de gestion.

Il sera proposer **une ou deux mesures faciles à mettre en oeuvre** (rapidement opérationnelles) au cours de l'année 2016 sur une ou deux zone d'intervention. Par exemple : mise en défens de certains zones humides trop pâturées par le bétail, déviation de chemins de randonnée en dehors de zones humides sensibles (proposition de réorientation de tracés des sentiers et chemins), suivi par un écologue de travaux sur réseau AEP (préservation zone humide et continuité hydraulique...)... Le parc dispose d'un budget de 5000 euros afin de mettre œuvre ces premières mesures. Les opérations feront l'objet d'une cartographie.

#### Contraintes et implications réglementaires

- accords des propriétaires
- constitution des groupes de travail et concertation de territoire poussée
- nombreux usages à tenir compte sur le site

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Plan de gestion concerté des zones humides des Bouillouses	PNRPC	20000	18100				38100
<b>Total HT</b>							38100

Priorité		
Action	Priorité	Faisabilité
Préservation des zones humides prioritaires : les Bouillouses	1	1

Plan de financement							
Détail de l'action	Montant (HT)	FONDATION DE FRANCE	AE	SHEM	DREAL	MO	
Etude		19050 €	9525 €	3810 €	1905 €	3810€	
TOTAL €							

#### Indicateurs de suivi

Plan de gestion validé, nombre de réunions, nombre de chemin réorientés et zones humides préservées

#### Partenaires techniques

Conseil général, CENLR, Agence de l'Eau, SMBVT, SMMAR

#### Deuxième phase du contrat (2018-2020)

#### Description technique

Il s'agira de mettre en oeuvre progressivement les actions qui sont proposées dans le cadre du plan de gestion.

#### Conditions de réalisation et limites

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt > Accord cadre PMCA		ACTION 1C.ZH.02	
<b>VOLET 1</b>	<b>Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins versants</b>		
<b>Thème 1C</b>	<b>Préservation Valorisation des milieux naturels remarquables dont les zones humides</b>		
<b>Opération</b>	<b>Mise en œuvre de plan de gestion sur sites remarquables et zones humides</b>		
<b>Objectif(s)</b>	Préserver les milieux naturels remarquables	Priorité	
<b>Secteur</b>	Aval du bassin versant	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>PMCA</b>
<b>Masse d'eau</b>	<b>FRDR224, FRDR12079, FRDR222, FRDR11066</b>		
<b>Lien PDM</b>	MIA0602		
<b>Contexte et localisation</b>			
<p>L'aval du bassin versant, bien que subissant des pressions importantes en termes d'urbanisation et d'activités, présente des sites naturels remarquables dont plusieurs zones humides. En effet, sur l'ensemble de la vallée de la Têt se côtoient des milieux aquatiques, des espaces naturels issus pour certains de l'abandon des activités humaines (anciennes gravières, terrains plus ou moins remaniés) et des secteurs à vocation économique et sociale (maraîchage, arboriculture, installations industrielles, prélèvements en eau, production d'énergie). De plus, des activités récréatives telles que la pêche, la chasse, la promenade ou encore la baignade sont pratiquées. La richesse biologique de la vallée de la Têt et de son cours d'eau a été démontrée lors de différents inventaires et études.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des zones d'intérêt écologique ont été répertoriées, notamment les forêts alluviales et les ripisylves situées en rive droite entre le pont du Soler et le passage à gué de Pézilla-la-Rivière sur lesquelles les communes de Pézilla-la-Rivière, Le Soler et la Communauté d'agglomération Perpignan-Méditerranée (PMCA) ont la volonté commune de faire de ce site un exemple de préservation et de sensibilisation par la mise en œuvre d'un plan de gestion dédié.</li> <li>✓ Le site naturel du Bourdigou est connu comme étant un des derniers espaces naturels du Littoral du Languedoc Roussillon. On entend par là, l'absence totale de construction en arrière plage laissant place à la dune et son cortège végétal et animal. Compris entre les zones aménagées de la station balnéaire de Torreilles plage (66), cet écrin de verdure subit depuis quelques années de nombreuses pressions humaines et demeure un lieu de prédilection pour les personnes à la recherche de nature. Conscient de l'enjeu important de ce site, que se soit en termes d'espace à fort intérêt écologique ou touristique, le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres (CDL) en a fait l'acquisition en 1982 et élaboré un plan de gestion entre 2011 et 2012 : 3 entités sont comprises dans le plan de gestion : Le Bourdigou, les secteurs de Marende Petit et de la Ribère. Le secteur du Bourdigou est composé d'habitats d'espèces ZPS et d'intérêt communautaire à forte valeur patrimoniale. En effet, ce secteur est une zone humide, interface entre les milieux marins et doux. La roselière est totalement dépendante des apports en eaux douces du bassin versant du Bourdigou. La qualité des eaux entrantes aura donc un impact direct sur le site Natura 2000 et les espèces s'y trouvant.</li> <li>✓ La mise en place d'un Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains (PAEN) sur le site de la prade de Canohes et du plateau agricole attenant trouve son origine dans la volonté de la municipalité de Canohes d'éviter que cet espace de pres de 300 ha, situe au contact immédiat de l'agglomération finisse a terme par être totalement déstructuré en raison de l'abandon progressif de l'activité agricole et du développement consécutif des friches. Conscients des enjeux en présence, la Commune de Canohes, Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération (PMCA) et le Conseil General des Pyrénées-Orientales ont donc décidé de mutualiser leurs moyens et compétences pour que ce site devienne, dans le cadre de la mise en œuvre d'un PAEN, un modèle dans la protection de l'environnement, le maintien de l'agriculture et la préservation de paysages de qualité.</li> <li>✓ Définit en 2001, le Natura 2000 des Friches humides de Torremila a fait l'objet de l'élaboration d'un DOCOB en 2002, validé en 2007. Candidate pour son animation Perpignan Méditerranée a dans un premier temps mené une politique foncière. En 2014, après quelques années sans animation, du fait d'une procédure de révision de périmètre entérinée fin 2013, PMCA a signé une convention de partenariat avec le CEN-LR, rédacteur du DOCOB, afin de bénéficier d'un appui technique sur la méthodologie de préservation de l'habitat natura 2000 identifié sur site : les mares temporaires méditerranéennes à isoètes ainsi qu'a la préservation de l'espèce inscrite à la Directive Habitat Marsilea Strigosa</li> </ul>			
<b>Description</b>			
<b>Zone de Pézilla - le Soler</b>			
<b>PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des connaissances naturalistes, du fonctionnement et de l'évolution du site</li> <li>- Non Intervention et mise en défens de sites sensibles</li> <li>- Suivi et limitation des Espèces Exotiques Envahissantes</li> <li>- Diversification du chenal de la Berne</li> <li>- Résorption des dépôts d'imondis sauvage</li> <li>- Amélioration de la qualité de l'eau, du fonctionnement hydraulique et des continuités écologiques</li> </ul>			

- Maintien d'un pâturage sur les zones propices et sur des périodes définies
- Encadrement des pratiques d'entretien des berges

#### MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE D'ACCUEIL DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION :

- Elaboration d'un plan de communication et d'outil de communication ex-situ
- Aménagement d'une aire de stationnement et formalisation-valorisation des entrées de site
- Aménagement d'un sentier pédagogique
- Valorisation du parcours de pêche existant
- Développement d'actions pédagogiques et scolaires
- Suivi de l'évolution de la fréquentation et de ses éventuels dysfonctionnements

#### Zone du Bourdigou ;

##### MAINTENIR LES APPORTS EN EAU DOUCE :

- ✓ Participation de PMCA aux réunions et Comité de pilotage du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt, pour faire valoir les intérêts d'apports nécessaires au Bourdigou
- Pose d'échelles limnimétrique de mesure des hauteurs d'eau sur les secteurs à enjeux du Bourdigou

**LIMITER LES POLLUTIONS :** Afin de lutter contre les pollutions provenant de l'amont de Torreilles, PMCA participera financièrement à la mise en place d'un dispositif de rétention des macro-déchets :

- ✓ Participation pour la pose d'un dégrilleur en amont de Torreilles afin d'éviter les dépôts sur zones naturels
- ✓ Mise en place d'une convention d'entretien et d'une participation financière à l'entretien et au retrait des macro-déchets sur le dégrilleur, avec le Syndicat Mixte d'Aménagement Têt Agly

#### Prades de Canohes

- ✓ Animer la concertation et les groupes de travail techniques et politiques
- ✓ mettre en œuvre le programme d'actions
- ✓ mener une réflexion prospective sur le devenir de l'organisation hydraulique de la Prades

#### Site de Torremilla :

##### ACTUALISATION DU DOCOB :

- ✓ Réalisation la première année, d'une actualisation du DOCOB, comprenant des inventaires faunes et flore, occupation du sol, Etat de conservation des habitats Natura 2000, la compréhension du fonctionnement hydraulique de l'ensemble de la zone Natura 2000

##### SUIVI ET ITINERAIRES TECHNIQUE :

- ✓ A partir des nouvelles données, mise en place de suivis écologique et de travaux de maintien de l'habitat de bon état de conservation, voire de reconquête de certaines mares aujourd'hui en mauvais état de conservation

#### Ville de Perpignan

- ✓ intégration de la TVB dont les zones humides dans les documents d'urbanisme

#### Contraintes et implications réglementaires

- Réunion du comité de pilotage et du comité technique
- conventions et/ou droit de préemption
- révision des documents d'urbanisme

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Actions de préservation du milieu naturel entre Pézilla et le Soler	PMCA	28 200	28 200	28 200	28 200	28 200	141 000
Stratégie d'accueil, communication et sensibilisation sur le site Pézilla le Soler	PMCA	14 200	14 200	14 200	14 200	14 200	71 000

Pose d'un dégrilleur sur le système de vanne de Torrellas (bourdigou)	PMCA / SMATA	20 000					20 000
Entretien annuel (bourdigou)	PMCA / SMATA	Non connu à ce stade					
Pose d'échelles limnimétriques (bourdigou)	PMCA	1000					1 000
Poste animateur Prades Canohes	PMCA	20 000	20 000	20 000			60 000
AMO étude hydraulique prades Canohes	PMCA	20 000					20 000
Etude hydraulique prades Canohes	PMCA	30 000					30 000
Mise à jour DOCOB Torremilla	PMCA	En régie					
Travaux et suivi Torremilla	PMCA	9000	9000	9000	9000		36 000
Intégration de la TVB dans PLU perpignan	Ville de perpignan	Non connu à ce stade					
<b>Total HT</b>		142 400	71 400	71 400	51 400	42 400	379 000

Priorité		
Action	Priorité	Faisabilité
Préservation du patrimoine naturel Pézilla	1	1
Stratégie d'accueil de communication et de sensibilisation Pézilla	1	2
Pose du dégrilleur bourdigou	1	1
Pose d'échelles limnimétriques	1	1
Poste animateur Prades canohes	1	1
AMO et étude hydraulique prades de canohes	1	1
Travaux et suivi des mares temporaires méditerranéennes Torremilla	1	1

Plan de financement							
Détail de l'action	Montant (HT)	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
Actions de préservation Pézilla et le Soler	141 000						
accueil, communication et sensibilisation sur Pézilla le Soler	71 000						
Pose d'un dégrilleur (bourdigo)	20 000						
Pose échelles limni.	1000						
Poste animateur Prades Canohes	60 000						

AMO étude hydraulique Canohes	20 000						
Etude hydraulique prades Canohes	30 000						
Travaux et suivi Torremilla	36 000						
Intégration de la TVB dans PLU perpignan	Non connu à ce stade						
TOTAL €							

#### Indicateurs de suivi

Nombre de réunions, quantité de déchet ramassés au Bourdigou / Quantité de déchet perçu au dégrilleur / Mesure des hauteur d'eau sur le Bourdigou, cahier des charges des études

#### Partenaires techniques

CELRL, SMBVT, SMATA, CD, ASA, SAFER, AURCA et collectivités

**Volet 2 : améliorer la qualité des eaux superficielles**

*2A : améliorer la qualité des eaux*

*2B : suivre la qualité des eaux*

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt		ACTION 2A.1	
<b>VOLET 2</b>	<b>Améliorer la qualité des eaux superficielles</b>		
<b>Thème 2A</b>	<b>Améliorer la qualité des eaux superficielles</b>		
<b>Opération</b>	<b>Etudes, travaux ou réhabilitation de systèmes d'épuration</b>		
<b>Objectif(s)</b>	<b>Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestiques : améliorer l'assainissement collectif</b>		Priorité 1
<b>Secteur</b>	Tout le bassin versant	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>PMCA SIVOM Conflent SIVOM Cady SIVOM Corbère Commune Fillols Conseil départemental</b>
<b>Masse d'eau</b>	<b>FRDR223, FRDR984, FRDR10240, FRDR226, FRDR224, FRDR230, FRDR11204</b>		
<b>Lien PDM</b>	IND0901, ASS0402, ASS0501		
<b>Contexte et localisation</b>			
<p>L'assainissement vise à protéger l'environnement et la santé publique en collectant puis en dépolluant les eaux usées produites par les activités humaines avant de les rejeter dans le milieu naturel. Il s'agit de lister ici l'ensemble des actions à réaliser en matière d'assainissement collectif pour lutter contre les pollutions d'origine domestique sur les communes et dans les cours d'eau du bassin versant de la Têt.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 imposent aux communes de définir, après étude préalable, un zonage d'assainissement qui doit délimiter les zones d'assainissement collectif, les zones d'assainissement non collectif et le zonage pluvial. Le zonage d'assainissement définit le mode d'assainissement le mieux adapté à chaque zone. Il fixe les orientations fondamentales des aménagements, à moyen et à long terme, en vue d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du système d'assainissement de la collectivité. Il est formé de l'ensemble des plans et textes qui décrivent, sur la base des zonages d'assainissement, l'organisation physique des équipements d'assainissement d'une collectivité (réseaux et stations).</li> <li>✓ Il convient le cas échéant de réactualiser les schémas directeurs d'assainissement (SDA) puisque les éléments structurant qui le déterminent, dont la population notamment, peuvent évoluer et la qualité des réseaux se dégrader dans le temps (on réalise alors des tests à la fumée et des passages caméras).</li> <li>✓ Les réseaux de collecte des eaux usées sont construits pour une période de vie théorique pouvant atteindre une quarantaine d'années. Afin de les pérenniser, un entretien et une réhabilitation au fil du temps sont notamment nécessaires.</li> <li>✓ Enfin, la création, les extensions de stations d'épuration ou bien le développement de traitement complémentaires sont également des leviers incontournables pour améliorer la qualité des rejets au milieu récepteur.</li> </ul>			
<b>Description</b>			
<p>Les actions prévues au contrat concernent :</p> <p><b>Perpignan Méditerranée communauté d'agglomération :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ réalisation des schémas directeur d'assainissement des communes de Baho, Canet (en parallèle avec pluvial) et sur l'agglomération de Perpignan : Perpignan, Bompas, Canohes, Le soler, Saint Estève et Toulouges.</li> <li>✓ travaux d'extension avec traitement tertiaire sur la Station de Ste Marie la mer</li> <li>✓ travaux de reconstruction de la station d'épuration de Calce (rejet dans le BV têt)</li> <li>✓ travaux d'extension sur les stations d'épuration de Pézilla et de Baho</li> <li>✓ travaux sur les réseaux de l'agglomération</li> <li>✓ réalisation/optimisation de bassin d'orage sur les rives de la Têt au niveau de la STEP de Perpignan</li> </ul> <p>&gt; cette programmation pourra évoluer suite à la formalisation du nouvel accord cadre PMCA-AERMC fin 2015.</p> <p><b>La commune des Bouillouses :</b></p> <p>Le diagnostic actuel de la station d'épuration des Bouillouses est le suivant : le décolloïdeur est inaccessible et en mauvais état, la canalisation de rejet est cassée et fuit sur le sol au niveau de la mouillère avec un impact sur le milieu naturel, les niveaux de rejet de la station sont non conformes en DB05, DCO et MES. Le site des Bouillouses est un site classé depuis 1976, une zone de protection spéciale Natura 2000 : Capcir-Carlit-Campcardos (directive habitats et directive oiseaux) et une ZICO / ZNIEFF de type I et de type II. Après une étude comparative de plusieurs procédés présentée en séance, une solution technique prévaut : une solution par décanteur/digesteur + biodisques. En outre, l'hôtel des Bones Hores, situé sur la commune de Angoustrine, dispose aujourd'hui d'un assainissement autonome dont la conformité des rejets est supposée mais non</p>			

contrôlée. La construction d'une conduite reliant l'hôtel à la station d'épuration des Bouillouses pourrait donc également être envisagée selon le diagnostic de cet équipement. La commune envisage donc de lancer une étude de faisabilité. En parallèle, l'étude du conseil départemental sur les plus petites collectivités pourrait amener des pistes de solutions.

**Le SIVOM des deux Corbères (communes de Corbère et Corbère les Cabanes) :**

- ✓ travaux pour la réalisation du réseau d'assainissement de la rue de l'école
- ✓ travaux pour la réalisation du réseau d'assainissement de la rue de l'aire
- ✓ actualisation du schéma directeur d'assainissement

**La commune de Rodes :**

- ✓ réfection d'un poste de relevage
- ✓ travaux sur réseaux : non connu à ce stade (schéma en cours)

**La commune de Fillols :**

- ✓ création d'une station d'épuration par filtres plantés de roseaux

**Le SIVOM du Conflent :**

- ✓ réalisation de diagnostics sur les réseaux de 9 communes
- ✓ STEP de Marquixanes ; élaboration de scénarios de raccordement sur la STEP de Vinça (interco)

**Le SIVOM du Cady :**

- ✓ La station d'épuration (STEP) du territoire de la Vallée du Cady est située, en gravitaire, à Corneilla de Conflent. Sa capacité épuratoire est estimée à 8100 "équivalent" habitants (EH) = mise en place d'un dispositif de traitement post-dégrillage

**La communauté de communes des ASPRES :**

- ✓ Pour mémoire investissement sur la STEP intercommunale de Thuir porté à hauteur de 4 567 700€ (travaux) + 306 804 € (maitrise d'œuvre). Travaux engagés en 2015.

**Le Conseil départemental :**

- ✓ Certaines des petites communes les plus petites du bassin versant ne sont toujours pas équipées d'un système d'assainissement collectif, malgré la présence d'un réseau de collecte. Plusieurs contraintes fortes pèsent sur les démarches entreprises par ces collectivités : reliefs escarpés, cout des projets, mise en œuvre d'assainissement autonomes pas toujours aisé, contraintes d'exploitation importantes, etc. La mise en place d'un système d'assainissement pour les petites collectivités est pourtant une nécessité pour satisfaire aux exigences de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et une obligation réglementaire dès lors qu'un réseau collectif d'assainissement existe. Dans certains cas des collectivités sont aussi concernées par l'assainissement de leurs hameaux, petits bourgs et écarts. Les solutions classiquement proposées à ces communes ont des coûts ramenés à l'équivalent-habitant prohibitifs, tant pour les budgets d'assainissement que pour les partenaires financiers qui les soutiennent. En conséquence, le Conseil Départemental a lancé une étude ayant pour objectif d'assister les collectivités concernées par cette problématique. L'étude permettra de trouver des solutions constructives et réalistes aussi bien techniquement que financièrement. L'étude est en cours et les résultats, avec prescriptions techniques et coûts ne seront connus qu'à l'automne 2015.

**Il faut noter sur ce volet 2 du contrat de rivière que plusieurs communes sont en attente de chiffrage travaux suite au lancement ou à l'actualisation de leur schéma directeur.**

**Contraintes et implications réglementaires**

Mise en conformité, dossier réglementaires avant travaux

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Schéma directeur Baho	PMCA	45 000					45 000
Schéma directeur Canet	PMCA	175 000					175 000
Schéma directeur agglomération de perpignan	PMCA	1 000 000					1 000 000
Travaux extension et tertiaire Ste Marie	PMCA	4 171 000					4 171 000
Travaux STEP Calce	PMCA	230 000					230 000
Travaux extension STEP Pézilla	PMCA		300 000	700 000			1 000 000

Travaux extension STEP Baho	PMCA	567 381					567 381
Travaux sur les réseaux de l'agglomération PMCA	PMCA	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	6 000 000
Bassin d'orage STEP Perpignan	PMCA	965 800					965 800
Etude de faisabilité Bouillouses	Commune les Angles	Non connu à ce stade					
Travaux STEP Bouillouses	Commune les Angles	Non connu à ce stade					
Création réseaux rue de l'école	SIVOM 2 corbères	25 000	24 000				49 000
Création réseaux rue de l'aire	SIVOM 2 corbères	25 000	24 000				49 000
Actualisation schéma directeur SIVOM Corbère	SIVOM 2 corbères	30 000					30 000
Réfection d'un poste de relevage Rodes	Commune de Rodes	15 000					15 000
Création STEP filtres plantés de roseaux	Commune fillols	287 500	287 500				575 000
Diagnostics sur réseaux de 9 communes	SIVOM conflent	360 000					360 000
Etude du raccordement STEP Marquixanes	SIVOM conflent	8000					8000
Dispositif traitement postdégrillage	SIVOM Cady	70 000					70 000
Etude petites collectivités	Conseil départemental	Déjà engagé					Déjà engagé
<b>Total HT</b>		<b>9 174 681</b>	<b>1 835 500</b>	<b>1 900 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>15 310 181</b>

Priorité		
Action	Priorité	Faisabilité
Schéma directeur de Baho	1	1
Schéma directeur de Canet		
Schéma de l'agglomération Perpignanaise		
Travaux extension et traitement tertiaire Ste Marie la mer		
Travaux STEP de Calce		
Travaux STEP Pézilla		
Travaux STEP Baho		
Travaux sur réseaux de PMCA		
Travaux bassin d'orage Perpignan		
Etude faisabilité Bouillouses	1	
Travaux sur réseaux de Corbère		
Actualisation schéma directeur du SIVOM des deux Corbères		
Poste de relevage de Rodes		
Création filtres plantés de roseaux à Fillols	1	2
Diagnostics sur réseaux du SIVOM de Conflent		
Etude du raccordement de la STEP de marquixanes		
Dispositif de traitement post-dégrillage		

Plan de financement							
Détail de l'action	Montant (HT)	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
Schéma directeur Baho	45 000						
Schéma directeur Canet	175 000						

Schéma directeur agglomération de Perpignan	1 000 000						
Travaux extension et tertiaire Ste Marie	4 171 000						
Travaux STEP Calce	230 000						
Travaux extension STEP Pézilla	1 000 000						
Travaux extension STEP Baho	567 381						
Travaux sur les réseaux de l'agglomération PMCA	6 000 000						
Bassin d'orage STEP Perpignan	965 800						
Etude de faisabilité Bouillouses							
Création réseaux rue de l'école	49 000						
Création réseaux rue de l'aire	49 000						
Actualisation schéma directeur SIVOM Corbère	30 000						
Réfection d'un poste de relevage Rodes	15 000						
Création STEP filtres plantés de roseaux	575 000						
Diagnostics sur réseaux de 9 communes	360 000						
Etude du raccordement STEP Marquixanes	8 000						
Dispositif traitement postdégrillage	70 000						
<b>TOTAL €</b>							

#### Indicateurs de suivi

Réalisation CCTP, lancement étude, réception schéma directeur, engagement et réception des travaux

#### Partenaires techniques

PMCA, Communes, SATESE, SMBVT, AERMC, police de l'eau

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt					ACTION 2A.2	
<b>VOLET 2</b>	<b>Améliorer la qualité des eaux superficielles</b>					
<b>Thème 2A</b>	<b>Réduction des pollutions d'origine domestiques</b>					
<b>Opération</b>	<b>Réalisation de schémas directeurs d'assainissement pluvial</b>					
<b>Objectif(s)</b>	Limiter les apports de contaminants par lessivage des sols imperméabilisés ou non				Priorité	1
<b>Secteur</b>	Tout le bassin versant		<b>Maître(s) d'ouvrage</b>		<b>PMCA</b> Commune Corbère Commune Catllar Commune Thuir	
<b>Masse d'eau</b>	FRDR11204, FRDR991FRDR11236, FRDR984, FRDR223					
<b>Lien PDM</b>	ASS0201					
<b>Contexte et localisation</b>						
<p>Les eaux pluviales générées en milieu urbain ont des impacts sur la qualité des milieux récepteurs tout comme sur les débits en cas de crues mais également sur les systèmes d'assainissement autonomes (STEP) parfois perturbés par des apports d'eaux parasites. La réalisation d'un zonage pluvial vise ainsi à élaborer une stratégie de gestion globale des eaux pluviales devant déboucher sur des règles qui seront annexées aux documents d'urbanisme et un programme de travaux étalé sur plusieurs années. L'article 35-III de la loi sur l'eau codifié par l'art L.2224-10 du code des collectivités territoriales prévoit que ces dernières délimitent, après enquête publique, deux catégories de zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement,</li> <li>▶ où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent risquent de nuire au milieu récepteur ainsi qu'aux dispositifs d'assainissement.</li> </ul>						
<b>Description</b>						
<p>Ces mesures peuvent être imposées au travers du zonage d'assainissement pluvial et du Schéma Directeur d'Assainissement des eaux Pluviales (SDAP) à l'échelle du territoire communal ou intercommunal qui a vocation à être annexé au PLU. Les principales phases d'une telle étude sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>état des lieux à l'échelle communale</b> : déterminer les conditions naturelles de ruissellement sur l'ensemble du territoire communal à partir de l'analyse des données existantes, d'enquêtes et de reconnaissances de terrain. L'idée est d'identifier les axes naturels de ruissellement, les zones d'infiltration, d'expansion, de régulation ou de rétention.</li> <li>- <b>diagnostic hydraulique et qualitatif des écoulements</b> : quantifier les ruissellements traversant les zones urbaines, évaluer les capacités hydrauliques du réseau pluvial, estimer les hauteurs d'eau ainsi que les largeurs d'écoulements. A ce stade, les enjeux existants et projets futurs sont pris en compte. Cette phase permet d'évaluer les pollutions rejetées au milieu via le réseau d'assainissement pluvial à la fois par temps sec et par temps de pluie.</li> <li>- <b>proposer un zonage et un schéma directeur</b> : plusieurs scénarii sont testés en privilégiant les démarches préventives. Dans cette phase sont définies les zones d'urbanisation actuelles et futures où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise des ruissellements, à la fois pour limiter l'impact sur les milieux récepteurs mais également pour réduire la vulnérabilité à l'inondation. Une estimation économique (large) des coûts de réalisation et de mise en œuvre de ces propositions est proposée ainsi qu'une présentation des aides financières possibles.</li> </ul> <p><b>A la suite des études sont réalisées les opérations de travaux prioritaires issues du schéma directeur.</b> Dans cette logique, la commune de Corbère les Cabanes souhaite réaliser les travaux d'aménagement pluvial (réseaux d'assainissement) de la rue Joffre et des abords de l'église (lot 2 de sa PPI).</p>						
<b>Contraintes et implications réglementaires</b>						
Cahier des charges adapté, accompagnement financiers des partenaires, réception des travaux						

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Etude le Soler	PMCA	80 000					80 000
Etude Ste marie	PMCA	80 000					80 000

Etude Thuir	Commune Thuir	Déjà engagé					Déjà engagé
Etude Catllar	Commune Catllar	60 000					60 000
Travaux	PMCA/Communes	Suivant étude	Suivant étude	Suivant étude	Suivant étude	Suivant étude	
Travaux Corbère	Commune Corbère	80 000	80 000				160 000
<b>Total HT</b>		<b>300 000</b>	<b>80 000</b>				<b>380 000</b>

<b>Priorité</b>		
Action	Priorité	Faisabilité
Etudes pour définition d'un schéma directeur	1	1
Mise en œuvre de schéma directeurs d'assainissement pluvial (SDAP)	1 et 2	1

<b>Plan de financement</b>							
Détail de l'action	Montant (HT)	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
Etude le Soler	80 000		50 %	Xx %	Xx %	Xx %	
Etude Ste marie	80 000						
Etude Catllar	60 000						
Travaux pluvial	160 000						
<b>TOTAL €</b>	<b>380 000</b>						

<b>Indicateurs de suivi</b>
Schémas et zonages réalisés, réalisation du programme de travaux, amélioration de la qualité des rejets
<b>Partenaires techniques</b>
PMCA, Agence de l'eau, SMBVT, services techniques de la ville

<b>Deuxième phase du contrat (2018-2020)</b>
<b>Description technique</b>
Réalisation des travaux définis en première phase
<b>Conditions de réalisation et limites</b>
- possibilités techniques et disponibilités financières

<b>Action</b>	Travaux consécutifs au SDAP
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Communes
<b>Cout estimatif</b>	A voir en fonction de l'étude

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt			ACTION 2A.3	
<b>VOLET 2</b>	<b>Améliorer la qualité des eaux superficielles</b>			
<b>Thème 2A</b>	<b>Améliorer la qualité des eaux superficielles</b>			
<b>Opération</b>	<b>Mise en œuvre de PAPPH et MAET</b>			
<b>Objectif(s)</b>	<b>Poursuivre les efforts de lutte contre l'utilisation et les impacts négatifs des produits des pesticides et des phytosanitaires sur les milieux et la ressource</b>		Priorité	1
<b>Secteur</b>	Tout le bassin versant	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>CC confluent canigou Communes de Prades, canet, Toulouges, Nohèdes, Fuilla, et Trevillach</b>	
<b>Masse d'eau</b>	<b>FRDR10036, FRDR11174, FRDR12032, FRDR10231, FRDR227, FRDR10240, FRDR11459, FRDR10725, FRDR10371FRDR991, FRDR10324, FRDR11690, FRDR228, FRDR226, FRDR223, FRDR984</b>			
<b>Lien PDM</b>	AGR0303, AGR0401, COL0201			
<b>Contexte et localisation</b>				
<p>Les suivis qualitatifs des eaux de surface du bassin versant de la Têt et du Bourdigou mettent en évidence une dégradation significative de la qualité par les phytosanitaires. Les études montrent des contaminations pouvant se révéler relativement élevées sur la Têt à partir d'Ille sur Têt, la Rotja aval ou la Basse : il s'agit principalement de bassins versants sous influence agricole. La station de la Têt à Sainte-Marie située en fermeture du bassin mesure régulièrement les pesticides et elle a l'avantage en outre de présenter une chronique relativement longue. On constate globalement une augmentation significative des concentrations en pesticides entre 1997 et 2008. Cette augmentation est liée en partie à la recherche d'un plus grand nombre de molécules au fur et à mesure des années mais aussi à une augmentation des concentrations en glyphosate et de son produit de dégradation AMPA. L'agriculture, l'entretien des espaces communaux et usages « domestiques » sont vraisemblablement les principaux utilisateurs de phytosanitaires.</p>				
<b>Description</b>				
<p>L'opération sera conduite en plusieurs étapes et fait suite aux animations territoriales (plus de 60 communes sensibilisées) proposées par le SMBVT et en collaboration avec le conseil départemental (et sa chargée de mission pesticides dans le cadre de sont appel à projet en partenariat avec l'AERMC) dans le cadre de l'émergence du contrat de rivière, sur le volet "améliorer la qualité des eaux" notamment. La première phase du contrat consiste ainsi à mettre en œuvre des plans d'amélioration des pratiques phytosanitaires (PAPPH) sur plusieurs communes du bassin, en complément de celles déjà engagées comme ; Torreilles ou Ille sur Têt. PMCA est d'ailleurs engagée (DELIB/2013/12/248-1) la charte « objectif zéro phyto en 2018" sur ses espaces publics Ces PAPPH consistent à établir un état des lieux précis de l'utilisation des produits phytosanitaires (nature des produits, nombre et modalités des traitements), mais aussi du stockage et des pratiques d'élimination des emballages, de rinçage des appareils, etc. Ces études comportent également un travail de digitalisation de l'ensemble des surfaces traitées (voiries, espaces verts), et une analyse des sols permettant d'identifier les zones à risques. Dans un second temps, ces PAPPH aboutissent à des propositions de gestion différenciée des différents types d'espaces et à une définition des moyens techniques et des investissements nécessaires. La communauté de Confluent Canigou souhaite notamment porter un groupement de commande pour <b>42 communes</b> de sont territoire, certaines s'étant engagées seules, via l'appel à projet du conseil général en 2014. La dernière étape consiste pour les communes qui auront réalisé un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles à acquérir le matériel nécessaire et à faire les aménagements utiles : aires de rinçage, broyeur à végétaux, station de compostage, matériel de désherbage mécanique ou thermique, etc.</p> <p>Les concentrations révélées sur les cours d'eau des bassins versants concernés par l'arboriculture et la part importante de l'agriculture en terme d'occupation de l'espace, conduit également à pointer l'usage agricole comme prioritaire. Ces conclusions ne doivent pour autant pas omettre les efforts de la professions consentis depuis ces dernières années pour une utilisation plus raisonnée des produits phytosanitaires. Dans ce cadre la chambre d'agriculture des Pyrénées orientales souhaite profiter de la dynamique du contrat de rivière pour établir sur la Têt aval un diagnostic des pratiques agricoles avec pour objectif de déboucher sur des mesures concrètes à mettre en œuvre de type MAET : mesures agro-environnementales territorialisées. Les objectifs et les actions à mettre en œuvre à l'échelle de la région doivent être décrits par le plan régional Ecophyto 2018.</p> <p>Il faut noter également que 3 grands canaux de la plaine (Corbère, Ille sur Têt, vernet et Pia) s'engagent dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de désherbages non chimiques. Sur le périmètre de l'ASA de Corbère 6 à 8 potences seront aux normes devraient étre installées en remplacement de potences existantes et raccordées aux réseaux sous pression du canal de Corbère contribuant là aussi à l'objectif de bon état.</p>				
<b>Contraintes et implications réglementaires</b>				
Cahier des charges adapté, accompagnement financiers des partenaires, réception des travaux				

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Réalisation de 42 PAPPH sur CC Conflent Canigou	CC Conflent Canigou	200 000					200 000
Réalisation de 6 PAPPH sur Canet, Toulouges, Nohèdes, Fuilla, Trevillach, Prades	Communes	100 000					100 000
Achats de matériels	Communes	Non connu à ce stade					Non connu à ce stade
Etude diagnostic des pratiques agricoles	CA 66	80 000					80 000
<b>Total HT</b>		<b>380 000</b>					<b>380 000</b>

Pour mémoire : action complémentaire et en lien avec les contrats de canaux de Corbères et Vernet et Pia

Aménagement d'aires de remplissage sécurisées	ASA Corbère	150 000					150 000
Mise en place de plans de désherbages non chimiques	ASA Corbère ASA Vernet et Pia ASA Ille sur Têt	5 000	5000	5000			15 000
<b>Total HT</b>		<b>155 000</b>	<b>5000</b>	<b>5000</b>			<b>165 000</b>

Priorité		
Action	Priorité	Faisabilité
Réalisation de 42 PAPPH sur CC Conflent Canigou	1	1
Réalisation de 6 PAPPH sur Canet, Toulouges, Nohèdes, Fuilla, Trevillach, Prades	1	1
Etude diagnostic des pratiques agricoles	2	1
Aménagement d'aires de remplissage sécurisées	2	2
Mise en place de plans de désherbages non chimiques sur les canaux	1	1

Plan de financement							
Détail de l'action	Montant (HT)	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
Réalisation PAPPH	300 000		%	Xx %	Xx %	Xx	
Etude diagnostic des pratiques agricoles	80 000						
<b>TOTAL €</b>	<b>380 000</b>						

Aménagement d'aires de remplissage sécurisées	150 000						
Mise en place de plans de désherbages non chimiques	15 000						

<b>Indicateurs de suivi</b>
Elaboration CCTP, PAPPH et diagnostics réalisés et approuvés, études et travaux engagés ou réalisés
<b>Partenaires techniques</b>
SMBVT, ASA, CA66, Conseil départemental, PMCA, services techniques de la ville

<b>Deuxième phase du contrat (2018-2020)</b>
<b>Description technique</b>
Réalisation des travaux ou acquisition de matériel définis en première phase, MOE des plans de gestion
<b>Conditions de réalisation et limites</b>
- possibilités techniques et disponibilités financières

<b>Action</b>	Travaux consécutifs au PAPPH et autres études
<b>Maitre d'ouvrage</b>	ASA; communes
<b>Cout estimatif</b>	A voir en fonction de l'étude

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt			ACTION 2A.4	
<b>VOLET 2</b>	<b>Améliorer la qualité des eaux superficielles</b>			
<b>Thème 2B</b>	<b>Suivre la qualité des eaux superficielles</b>			
<b>Opération</b>	<b>Améliorer la connaissance et suivre la qualité des cours d'eau et des canaux</b>			
<b>Objectif(s)</b>	<b>Suivi de l'état écologique et chimique des eaux de surface</b>		Priorité	1
<b>Secteur</b>	Tout le bassin versant	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Conseil départemental PMCA ASA</b>	
<b>Masse d'eau</b>	<b>Masses d'eau du bassin versant dont Têt et bourdigou : FRDR226, FRDR223, FRDR222</b>			
<b>Lien PDM</b>	Contribution à l'évaluation de l'atteinte des objectifs de bon état			
<b>Contexte et localisation</b>				
<p>L'évaluation de l'impact du programme d'actions du Contrat de rivière nécessite la réalisation de campagnes de mesures de la qualité physico-chimique et hydrobiologique des cours d'eau. Le Conseil départemental des Pyrénées Orientales réalise un suivi de la qualité des eaux du bassin tout les 4 ans dont les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dresser (en intégrant les données existantes), un état des lieux précis et fiable de la qualité physico-chimique, biologique et bactériologique des cours d'eau du bassin versant de la Têt,</li> <li>✓ Analyser et interpréter les causes de modifications de la qualité depuis les dernières données,</li> <li>✓ Révéler les zones dégradées ou sensibles afin d'orienter les investissements à venir pour la reconquête de ces milieux,</li> <li>✓ Proposer un dispositif de suivi de la qualité des eaux superficielles pertinent par rapport aux objectifs de connaissances et de gestion du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau.</li> </ul> <p>Durant le contrat deux suivis à l'échelle du bassin versant devraient être réalisés : <b>2016 et 2020.</b></p> <p>Plus localement, la Têt aval (notamment en aval de Perpignan) est le secteur qui subi les plus fortes pressions d'un point de vue hydrologique (prélèvements) et donc, d'un point de vue qualitatif également. PMCA possède 7 stations d'épurations qui rejettent leurs eaux traitées dans la Têt. Les stations d'épuration de Perpignan, Canet et Sainte Marie rejettent les plus gros volumes. Par temps de pluie, le réseau unitaire de Perpignan déverse des eaux usées non traitées directement dans la Têt. Plusieurs projets d'investissement en matière d'assainissement ayant pour objectif de réduire voire supprimer les dysfonctionnements des systèmes d'assainissement par temps de pluie et ainsi améliorer la qualité des rejets particulièrement dommageables sur les masse d'eau prioritaires telles que la Têt sont programmés dans le contrat de rivière : Ces projets ont pour objectif de reconquérir le bon état écologique de la Têt et une bonne qualité des eaux de baignade. PMCA souhaite mettre en place un suivi analytique renforcé de la Têt sur une période de 3 ans de l'amont du territoire de PMCA jusqu'aux zones de baignade afin de mesurer l'efficacité des différents projets d'investissement entrepris sur la qualité de la Têt et la baignade en particulier par temps de pluie. La présente étude pluriannuelle permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un suivi mensuel fiable de la qualité physico-chimique et microbiologique des eaux</li> <li>- Evaluer l'impact des investissements sur la reconquête et le maintien de la qualité de la Têt sur le territoire de PMCA et de la qualité des eaux de baignade en aval de la Têt.</li> </ul>				
<b>Description</b>				
<b>Suivi de la qualité des cours d'eau au bassin versant</b>				
<p>Dans le cadre du suivi global des cours d'eau du bassin, trois types de données sont généralement collectées : données hydromorphologiques, données physico-chimiques <i>in situ</i> et de laboratoire, données biologiques (faune macroinvertébrée benthique). Ce suivi permet l'acquisition de données complémentaires à celles obtenus via les réseaux nationaux pour répondre aux exigences de la DCE : réseau de contrôle de surveillance contrôles opérationnels et réseau de référence notamment.</p>				
<b>Suivi analytique renforcé de la Têt aval</b>				
<p><b>Etape 1</b> : Détermination sur le terrain des stations de mesure. Les campagnes de mesure seront réalisées sur 14 stations de prélèvement réparties sur la Têt, la Basse et en mer.</p> <p><b>Etape 2</b> : Les campagnes de mesures seront réalisées par temps sec et par temps de pluie. Pour chaque prélèvement, une fiche de description physique de la station sera remplie. Paramètres relevés : O2, % sat, température, Ph, DBO5, Conductivité, Salinité, NO2, NH4, NTK, NO3, Ptot, PO4, MES, E.coli et Enterocoques.</p> <p><b>Etape 3</b> : L'ensemble des résultats fera l'objet d'une interprétation critique et d'une synthèse générale qui feront notamment ressortir : La pertinence, la représentativité et la précision des résultats obtenus , La qualité des différents tronçons du bassin , L'identification des causes des altérations observées et éventuellement les facteurs aggravants l'impact des pollutions identifiées (hydrologie, aménagements, pollutions diffuses...).</p>				

L'interprétation des résultats devra permettre de constater l'aptitude de l'eau à respecter les potentialités biologiques, à satisfaire les usages (production d'eau potable, eaux de baignade, irrigation) et d'identifier la ou les altérations de la qualité de l'eau qui posent problème. Ces résultats seront croisés avec l'identification des principales sources de pollution. Les résultats des études antérieures seront repris dans le rapport final afin d'étudier les éventuelles évolutions de la qualité des eaux de la Têt et de baignade et devra permettre d'évaluer l'impact des équipements réalisés et de proposer des pistes pour les actions à entreprendre en priorité.

### Suivi de la qualité de l'eau des canaux

L'eau du canal de Corbère est principalement utilisée par des exploitants agricoles et, à ce titre, de nombreux cahiers des charges de qualité imposent des normes de qualité d'eau de plus en plus strictes. Bien que n'ayant aucune obligation ni responsabilité quant à la qualité de l'eau fournie à ses adhérents, l'ASA du canal de Corbère attache beaucoup d'importance au suivi de la qualité de l'eau du canal et s'engage auprès des coopératives en leur fournissant chaque année au mois de juin les résultats des analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées sur le canal. De manière à avoir une meilleure lisibilité de la qualité de l'eau sur le linéaire et dans l'année, l'ASA souhaite réaliser 2 prélèvements annuels (printemps et automne pour le démarrage des saisons arboricole et maraîchère) sur 4 points, permettant de voir l'impact de la traversée des villages sur la qualité de l'eau. Ces analyses sont également un moyen d'améliorer la connaissances de la qualité des eaux du surface.

### Suivi qualité de la rivière de Nohèdes

La qualité de l'eau de la rivière de Nohèdes est susceptible d'être affectée par les activités anthropiques. Dans un premier temps, l'impact des eaux usées sera mesuré selon le protocole IBGN-DCE. Il sera mené en collaboration avec l'Université Via Domitia de Perpignan (prélèvement, tri, détermination) et avec un prestataire (ASCONIT étant pressenti pour ses compétences sur la mise en œuvre du protocole) qui vérifiera ou complètera les déterminations. Dans une deuxième phase, l'impact des pressions sera évalué selon le même protocole, s'ensuivra un plan d'actions destiné à améliorer la qualité.

### Contraintes et implications réglementaires

Réalisation d'un cahier de charges, appel d'offre, réunions du COPIL et du COTECH, interprétation des résultats

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Suivi qualité du conseil Dpt	Conseil Dpt	80 000				80 000	160 000
Suivi analytique Têt aval	PMCA	125 000	125 000				250 000
Suivi qualité Nohèdes	Réserve de Nohèdes	1 540	1 540	1 540	1 540	1 540	7 700
Animation pour mise en œuvre des profils de baignade	SMBVT						En régie
Mise en œuvre des profils baignade	Commune Vinça Camping Canigou						Non connu à ce stade
<b>Total HT</b>		<b>206 540</b>	<b>126 540</b>	<b>1 540</b>	<b>1 540</b>	<b>81 540</b>	<b>417 700</b>

Pour mémoire suivi qualité dans le cadre du contrat de canal de Corbère

Suivi qualité des canaux	ASA Corbère	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
--------------------------	-------------	-------	-------	-------	-------	-------	--------

Priorité		
Action	Priorité	Faisabilité
Suivi qualité des cours d'eau du bassin	1	1
Suivi analytique renforcé de la Têt aval	1	1
Suivi qualité du canal de Corbère	1	1
Suivi qualité de la rivière de Nohèdes	2	1
Animation pour mise en œuvre des profils de baignade	1	1

Plan de financement							
Détail de l'action	Montant (HT)	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres

Suivi qualité du conseil Dpt	160 000		%	Xx %	Xx %	Xx	
Suivi analytique Têt aval	250 000						
Suivi qualité Nohèdes	7 700						
Mise en œuvre des profils baignade	Non connu à ce stade						
<b>TOTAL €</b>	<b>427 700</b>						

Suivi qualité des canaux	10 000						
--------------------------	--------	--	--	--	--	--	--

#### **Indicateurs de suivi**

CCTP, nombre de prélèvements réalisés,

#### **Partenaires techniques**

SMBVT, ASA, Conseil départemental, PMCA, réserve naturelle de Nohèdes

**Volet 3 : améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau**

*3A : acquérir et valoriser les connaissances sur les ressources et les usages*

*3B : mettre en œuvre une gestion économe de la ressource en eau*

*3C : organiser la gestion concertée et partagée de la ressource en eau*

*3D : prévoir et anticiper pour assurer une préservation durable de la ressource*

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt			ACTION 3A.1.	
<b>VOLET 3</b>	<b>Améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles</b>			
<b>Thème 3A</b>	<b>Acquérir et valoriser des connaissances sur les ressources et les usages</b>			
<b>Opération</b>	<b>Installation de dispositifs de comptage sur les canaux d'irrigation</b>			
<b>Objectif(s)</b>	Améliorer les connaissances sur les usages et les prélèvements		Priorité	1
<b>Secteur</b>	Tout le bassin	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>SMBVT ASA d'irrigation</b>	
<b>Masse d'eau</b>	Toutes les masses d'eau du bassin versant			
<b>Lien PDM</b>	<b>RES0201</b> – Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture			
<b>Contexte et objectifs</b>				
<p>De nouvelles obligations en matière de comptage des volumes d'eau prélevés ont été introduites par l'arrêté du 19 décembre 2011. Désormais, tous les points de prélèvement doivent être équipés de dispositifs de mesures.</p> <p>Sur le bassin versant de la Têt, un certain nombre d'ASA ne sont pas ou plus à jour vis-à-vis de cet arrêté.</p> <p>Or, la connaissance des débits prélevés par les canaux d'irrigation (principaux préleveurs sur le bassin) et de leur variation dans le temps est un pré requis indispensable à l'amélioration de la gestion quantitative sur le bassin. Ces données sont nécessaires pour mieux appréhender le fonctionnement de l'hydrologie du bassin versant et pour mieux évaluer l'état quantitatif des masses d'eau.</p> <p>Dans le cadre du plan de gestion de la ressource en eau, l'équipement des ouvrages de prélèvement constitue un enjeu majeur, puisqu'il permettra d'obtenir une vision précise des débits prélevés sur chaque masse d'eau et ainsi d'optimiser les prélèvements et aboutir à une gestion plus fine des canaux.</p> <p>Pour cela, le SMBVT souhaite s'impliquer sur ce sujet, en proposant aux ASA du bassin de porter un groupement de commande à l'échelle du bassin versant de la Têt, dans l'objectif d'équiper un maximum de canaux. L'objectif étant de mutualiser les besoins au sein d'un même projet à l'échelle du bassin versant.</p> <p>En parallèle, l'Association des Canaux de l'Aval de Vinça a mené une concertation auprès de ces membres, qui a abouti à un projet d'installation de compteurs sur 4 canaux de la Têt aval.</p>				
<b>Description</b>				
<p><b>1. Projet de groupement de commande pour l'achat, l'installation et l'étalonnage de dispositifs de comptage :</b></p> <p>Le SMBVT assurera la coordination technique et administrative de l'opération (réalisation du dossier de consultation des entreprises, analyse des offres, dossiers de demandes de subvention). La part d'autofinancement restera à la charge des ASA. Les engagements des deux parties (SMBVT et ASA) seront encadrés par une convention.</p> <p>Une vingtaine d'ASA sont volontaires pour participer à ce projet. Elles seront équipées en fonction de leur situation d'une échelle, ou d'un compteur, associés à une courbe de tarage.</p> <p><b>2. Installation de compteurs, avec télétransmission des données sur 4 canaux de l'aval de Vinça :</b></p> <p>Les canaux de Thuir, Corneilla, Millas-Néfiach et d'Ille souhaitent installer des compteurs octopus (avec courbe de tarage) et disposer de la télétransmission des données pour un suivi en temps réel. Dans le cadre de ce projet, une convention sera réalisée avec le SMBVT pour la mise à disposition des données de prélèvement.</p>				
<b>Conditions de réalisation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volonté des ASA à participer au projet et signature des conventions</li> <li>- Signature d'une convention entre les 4 ASA de l'aval de Vinça et le SMBVT</li> <li>- Accompagnement des partenaires financiers</li> </ul>				

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
1. Projet de groupement de commande	SMBVT	20 000					20 000
2. Installation de compteurs sur le canal de Thuir, d'Ille, de Corneilla et de Millas	ASA de Thuir, ASA d'Ille, ASA de Corneilla, ASA de Millas	12 200					12 200
<b>Total HT</b>		32 200					32 200
<b>Total TTC</b>		38 640					38 640

Priorité		
Action	Priorité	Faisabilité
1. Projet de groupement de commande	1	1
2. Installation de compteurs sur le canal de Thuir, d'Ille, de Corneilla et de Millas	1	1

Plan de financement							
Détail de l'action	Montant (HT)	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
1. Projet de groupement de commande	20 000						
2. Installation de compteurs sur le canal de Thuir, d'Ille, de Corneilla et de Millas	12 200						
<b>TOTAL €</b>	32 200						

Indicateurs de suivi
Réalisation des actions Intégration des données de prélèvement dans la base de données du suivi hydrologique
Partenaires techniques
Conseil Départemental, Agence de l'Eau, Région LR.

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt			ACTION 3A.2.	
<b>VOLET 3</b>	<b>Améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles</b>			
<b>Thème 3A</b>	<b>Acquérir et valoriser des connaissances sur les ressources et les usages</b>			
<b>Opération</b>	<b>Renforcer le suivi hydrométrique sur le bassin versant de la Têt</b>			
<b>Objectif(s)</b>	Améliorer la connaissance des débits d'étiage et renforcer l'acquisition de données hydrologiques		Priorité	1-2
<b>Secteur</b>	Tout le bassin	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Le Département SMBVT</b>	
<b>Masse d'eau</b>	Toutes les masses d'eau du bassin versant			
<b>Lien PDM</b>	<b>RES0303</b> – Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau			
<b>Contexte et objectifs</b>				
<p>Le bassin versant de la Têt dispose actuellement de 15 stations hydrométriques encore en activité, gérées et suivies par les Services de Prévisions des Crues Méditerranée Ouest :</p>				
<b>Code station</b>	<b>Libellé station</b>	<b>Données produites</b>	<b>Fiabilité</b>	
Y0404010	Têt à Mont-Louis	Débit	Fiable en moyennes et basses eaux	
Y0424010	Têt à Serdinya	Débit	Fiable en étiage	
Y0434020	Têt à Villefranche de Conflent	Débit	Pas fiable pour les débits (que pour les hauteurs d'eau)	
Y0444010	Têt à Marquixanes	Débit	Fiable en hautes eaux (en basses eaux probable influence du plan d'eau)	
Y0464030	Têt à Rodes	Débit	Fiable	
Y0464060	Têt à St Feliu d'Amont	Hauteur d'eau	Hauteurs fiables pour gestion du gué	
	Têt à Pezilla la rivière	Hauteur d'eau	Hauteurs fiables pour gestion du gué	
Y0474030	Têt à Perpignan (Pont Joffre)	Débit	Fiabilité douteuse en étiage (en cours de fiabilisation)	
Y0474010	Têt à Villelongue de la Salanque	Hauteur d'eau	Hauteurs fiables pour gestion du gué	
Y0474020	Têt à Bompas	Hauteur d'eau	Hauteurs fiables pour gestion du gué	
Y0436405	Cady à Vernet les Bains	Débit	Moyennement fiable en étiage	
Y0445010	Castellane à Cattlar	Débit	Fiable mais demande beaucoup d'efforts	
Y0455010	Lentilla à Finestret	Débit	Très fiable en étiage mais pas en hautes eaux	
Y0466005	Boulès à Ille-sur-têt	Débit	Fiable en crue	
Y0475610	Basse à Perpignan	Débit	Pas fiable	
<p>Dans le cadre du PGRE Têt en cours d'élaboration, il est nécessaire de disposer de données fiables sur les débits d'étiages au niveau de points stratégiques sur l'axe Têt et sur les affluents, notamment sur les secteurs sensibles à l'étiage. Or, certains sous bassins ne disposent d'aucune station de mesure (Rotja par exemple) ou sont équipés de stations non fiables à l'étiage (Cady).</p> <p>Cette méconnaissance sur l'hydrologie de la Têt et de ses affluents, rend difficile la construction d'un plan de gestion (PGRE) fiable et solide. De plus, le manque de visibilité sur les débits instantanés, notamment sur les secteurs sensibles, ne permet pas une gestion optimale de la ressource par les gestionnaires d'ouvrages de prélèvement et une anticipation des périodes de crise.</p> <p>A ce jour, il apparait donc nécessaire de travailler sur plusieurs points :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer de nouvelles stations sur les secteurs prioritaires, sensibles en période d'étiage.</li> <li>- Fiabiliser les stations hydrométriques non fiables à l'étiage, tout en maintenant la fiabilité en hautes eaux sur les secteurs sensibles aux crues (missions de routine des services du SPC)</li> <li>- Renforcer l'acquisition des données sur les secteurs non suivis par des stations hydrométriques</li> </ul>				
<b>Description</b>				
<p><b>1. Création/déplacement de stations hydrométriques sur la Rotja, le Cady et la Têt à Ille-sur-Têt</b></p> <p>Devant l'importance de renforcer le réseau hydrométrique de la Têt, le Conseil Départemental a mené une réflexion en partenariat avec le SMBVT et le SPC, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- faire un point sur les stations de mesures existantes : fiabilité et intérêt</li> <li>- évaluer les besoins en équipement de suivi des débits d'étiage sur le bassin de la Têt</li> <li>- étudier les possibilités techniques d'équipement du cours d'eau en nouvelle(s) station(s) de mesure des débits d'étiage</li> </ul> <p>Au regard des besoins et des possibilités techniques d'implantation, il a été retenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ de créer deux stations hydrométriques sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Rotja (à Fuilla) : identifiée comme étant en déséquilibre par l'étude des volumes prélevables,</li> </ul> </li> </ul>				

absence de station hydrométrique, manque important de données sur l'hydrologie de ce cours d'eau.

- La Têt (à Ille sur Têt) : absence de données entre le barrage de Vinça et Perpignan, point très sensible de la Têt aval (en aval des 5 plus gros prélèvements de la Têt)
- de déplacer la station sur la rivière du Cady, actuellement non fiable à l'étiage, sur un secteur plus propice à la mesure des débits en basses eaux (Villefranche de Conflent)

Concernant l'organisation de cette action :

- le Conseil Départemental prend en charge l'investissement
- le SPC assure le suivi et l'entretien de ces nouvelles stations, en remplacement de stations existantes qui ne sont plus utilisées ou non fiables. Il met les données à disposition des partenaires (sur hydrométrique quand la station est stable)
- le SMBVT réalise des jaugeages afin d'aider le SPC à établir les courbes de tarage des nouvelles stations

A ce titre une convention de partenariat a été signée entre les 3 structures.

## 2. Campagnes de jaugeage pour le suivi des débits d'étiage sur le bassin versant de la Têt

Afin d'améliorer les connaissances sur les débits d'étiage et renforcer l'acquisition de données hydrologiques, le SMBVT réalise des campagnes de mesures des débits sur les cours d'eau du bassin versant.

Pour cela, le syndicat s'est équipé en 2014 d'un courantomètre électromagnétique.

Des campagnes de jaugeages ont déjà été réalisées en 2014, sur le bassin de la Rotja et la Têt.

Dans le cadre du poste de chargée de mission PGRE, le SMBVT souhaite poursuivre et renforcer ce suivi, dont les modalités sont définies tous les ans, par les membres du groupe de travail « Suivi Hydrologique de la Têt ».

## 3. Diffusion et valorisation des données hydrologiques

Les données qui sont récoltées au niveau des stations hydrométriques et via les campagnes de jaugeages, sont diffusées au niveau du groupe de travail « suivi hydrologique de la Têt », composé des principales instances de gestion de l'eau locale.

Le SMBVT souhaite renforcer la diffusion et la valorisation des données hydrologiques, en créant une base de données « suivi hydrologique » sur la ressource eau et les prélèvements, et en réalisant un bulletin hydrologique qui serait diffusé plus largement aux acteurs du territoire en période d'étiage.

En outre, le SMBVT souhaite mener en parallèle une réflexion sur la création d'un observatoire de la ressource en eau (site internet par exemple), qui permettrait un accès plus aisé et plus instantané aux données hydrologiques du bassin.

### Conditions de réalisation

#### 1. Création/déplacement de stations hydrométriques sur la Rotja, le Cady et la Têt à Ille-sur-Têt

- Partenariat mis en place et formalisé par une convention entre le SPC, le CD66 et le SMBVT (fait)
- Nombre de stations hydrométriques sur le département constant (pour une station créée, une station abandonnée)

#### 2. Campagnes de jaugeage pour le suivi des débits d'étiages sur le bassin versant de la Têt

- Implication des partenaires techniques du SMBVT sur les campagnes de jaugeages

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
1. Création /déplacement de stations hydrométriques sur Rotja, Cady et Têt	Conseil Départemental	12000					12000
2. Campagnes de jaugeages pour le suivi des débits d'étiage	SMBVT	Poste chargée de mission PGRE (en régie)					-
3. Diffusion et valorisation des données hydrologique	SMBVT	Poste chargée de mission PGRE (en régie)					-
<b>Total HT</b>		12 000					12 000
<b>Total TTC</b>		14 400					14 400

Priorité		
Action	Priorité	Faisabilité
1. Création /déplacement de stations hydrométriques sur Rotja, Cady et Têt	1	1
2. Campagnes de jaugeages pour le suivi des débits d'étiage	1	1
3. Diffusion et valorisation des données hydrologique	2	1

Plan de financement							
Détail de l'action	Montant (HT)	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
1. Création /déplacement de stations hydrométriques sur Rotja, Cady et Têt	12000		9600			2400	
2. Campagnes de jaugeages pour le suivi des débits d'étiage	Pas de montant						
3. Diffusion et valorisation des données hydrologique	Pas de montants						
TOTAL €	12000		9600			2400	

Indicateurs de suivi
Réalisation des actions Intégration des données hydrologiques dans la base de données sur la ressource en eau
Partenaires techniques
DREAL LR / SPC, Conseil Départemental, DDTM/ONEMA, Chambre d'Agriculture, Fédération de pêche 66, PNR, ACAV, Syndicat des Nappes.

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt		<b>ACTION 3A.3.</b>	
<b>VOLET 3</b>	<b>Améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles</b>		
<b>Thème 3A</b>	<b>Acquérir et valoriser des connaissances sur les ressources et les usages</b>		
<b>Opération</b>	<b>Etude de l'impact de l'érosion du lit de la Têt sur la ressource en eau du Pliocène sur les communes de Néfiach et le Soler</b>		
<b>Objectif(s)</b>	Améliorer la connaissance sur les relations entre les eaux souterraines et les ressources superficielles	Priorité	2
<b>Secteur</b>	La Têt du barrage de Vinça à la mer	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>Syndicat Mixte des nappes de la plaine du Roussillon</b>
<b>Masse d'eau</b>	<b>FRDR224 – FRDR223 – FRDG243</b>		
<b>Lien PDM</b>			
<b>Contexte et objectifs</b>			
<p>Les profils en long de la Têt réalisés entre les années 1937 et 2005 révèlent une incision généralisée et continue de son lit mineur qui peut s'expliquer par des facteurs multiples : extractions massives de matériaux par le passé, enrochements de berges, aménagements divers etc.</p> <p>Dans la plaine du Roussillon, l'enfoncement de la Têt est maximal entre Néfiach et le Soler et peut avoir un impact sur la nappe alluviale (nappe du Quaternaire) mais également sur la nappe plus profonde du Pliocène:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le secteur de Néfiach, les sables du Pliocène sont naturellement proches de la surface et affleurent désormais sur les rives de la Têt. Il est donc possible que des échanges directs entre le fleuve et la nappe s'opèrent localement.</li> <li>- dans le secteur du Soler, les niveaux productifs du Pliocène sont isolés de la surface par des argiles du Pliocène, qui constituent le toit étanche de la nappe. Si l'érosion du lit de la Têt, qui incise actuellement ces argiles, se poursuit pour atteindre les niveaux sableux aquifères du Pliocène, il est à craindre un drainage local de la nappe par la Têt.</li> </ul> <p>Afin d'apprécier dans ces deux secteurs les liens entre la Têt et la nappe du Pliocène, le SMNPR a réalisé durant l'été 2014 des reconnaissances du sous-sol en exécutant 2 piézomètres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un au niveau du passage à gué de Néfiach,</li> <li>- un au niveau du pont de la route D39 sur la commune du Soler.</li> </ul> <p>Les objectifs de ces piézomètres sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de connaître l'épaisseur des couches argileuses et sableuses du Pliocène à proximité de la Têt,</li> <li>- de suivre simultanément le niveau de la nappe et celui de la Têt (notamment via des jaugeages), pour caractériser les échanges entre ces deux ressources.</li> </ul> <p>D'une manière plus large, la réalisation de ces 2 piézomètres et leur suivi permettront de mieux apprécier les échanges entre les eaux superficielles et les eaux souterraines et d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydrogéologique des nappes plio-quaternaires dans cette partie amont de la plaine. Ces suivis seront croisés aux suivis topographiques réalisés par le SMBVT dans le cadre du volet 1 du contrat.</p>			
<b>Description</b>			
<p>Poursuite de l'étude sur le secteur de Néfiach :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- suivi des piézomètres et des stations hydrométriques de la Têt</li> <li>- jaugeages en rivière (en partenariat avec le SMBVT)</li> <li>- suivis topographiques du profil en long (SMBVT dans le cadre du volet 1)</li> </ul>			
<b>Conditions de réalisation</b>			
Sans objet			

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
1. Etude de l'impact de l'érosion du lit de la Têt sur la ressource en eau du Pliocène sur les communes de Néfiach et le Soler	<b>Syndicat Mixte des nappes de la plaine du Roussillon</b>	En régie					
<b>Total HT</b>							
<b>Total TTC</b>							

Priorité		
Action	Priorité	Faisabilité
1. Etude de l'impact de l'érosion du lit de la Têt sur la ressource en eau du Pliocène sur les communes de Néfiach et le Soler	2	1

Plan de financement							
Détail de l'action	Montant (HT)	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
1. Etude de l'impact de l'érosion du lit de la Têt sur la ressource en eau du Pliocène sur les communes de Néfiach et le Soler	En régie						
TOTAL €							

Indicateurs de suivi
Réalisation de l'action Intégration des données hydrologiques dans la base de données sur la ressource en eau
Partenaires techniques
SMBVT, Conseil Départemental/SATEP, Agence de l'Eau

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt			<b>ACTION 3B.4.</b>	
<b>VOLET 3</b>	<b>Améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles</b>			
<b>Thème 3B</b>	<b>Mettre en œuvre une gestion économe de la ressource en eau superficielle</b>			
<b>Opération</b>	<b>Mise en œuvre des plans d'actions définis dans le cadre des études globales « canaux »</b>			
<b>Objectif(s)</b>	<b>Optimiser la gestion de la ressource en eau sur les canaux d'irrigation – Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution, et leur utilisation</b>		Priorité	1
<b>Secteur</b>	Bassin versant amont	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	ASA d'irrigation	
<b>Masse d'eau</b>	FRDR991 – FRDR227 – FRDR226 – FRDR10371			
<b>Lien PDM</b>	<b>RES0201</b> – Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture			
<b>Contexte et objectifs</b>				
<p>Sur le bassin versant de la Têt, il existe plus d'une centaine de canaux d'irrigation gravitaires. Ces canaux constituent un patrimoine très ancien, qui peut remonter jusqu'au Xème siècle pour certains d'entre eux. Ils sont majoritairement gérés par des Associations Syndicales Autorisées (ASA).</p> <p>Le mode d'adduction gravitaire utilisé par les canaux est un système d'irrigation très consommateur en eau. De plus, la grande majorité des canaux est vétuste et une importante partie de l'eau prélevée est perdue via les fuites. Ainsi, on observe des prélèvements bruts par les canaux très largement supérieurs aux besoins en eau réels des cultures irriguées (Pbrut : 275 Mm3 ; Besoins des cultures : 51 Mm3). Bien qu'une part de l'eau déviée revient au cours d'eau via les fuites, les ruissellements ou les déversoirs du canal, des tronçons de cours d'eau sont court-circuités parfois sur de nombreux kilomètres.</p> <p>Afin, de pérenniser ces systèmes d'irrigation patrimoniaux et d'en optimiser la gestion pour les rendre compatibles avec le bon état des cours d'eau, des études globales ont été engagées sur certains canaux afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'améliorer la connaissance des prélèvements, des ouvrages et des structures d'irrigation</li> <li>- d'établir un bilan entre les besoins en eau et la ressource disponible sur le bassin/ou au niveau de la prise d'eau</li> <li>- de proposer un plan d'action visant à optimiser et rationaliser la gestion des prélèvements, notamment par la mise en place de travaux d'économies d'eau</li> </ul>				
<b>Description</b>				
<p>Cette opération consiste à mettre en place les programmes d'actions définis dans le cadre des études globales sur les canaux d'irrigation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Canaux de la Castellane : Une étude globale de la ressource en eau est en cours sur le bassin versant de la Castellane, portée par le PNR des Pyrénées-Catalanes. Elle aboutira à l'automne 2015 à la définition d'un plan d'action dont la mise en œuvre devrait démarrer en 2016.</li> <li>• Union d'ASA Rotja d'Amunt : Suite à l'étude globale de 2010, portée par le PNR des Pyrénées-Catalane, et après un important travail de structuration sur le bassin, l'Union d'ASA Rotja d'Amunt (ASA de Nougarede, ASA de Sahorre Torrent) souhaite se lancer dans la réalisation de travaux sur ses ouvrages. Ces travaux consistent en une réfection du canal pour limiter les pertes d'eau, grâce à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place de tôle galvanisée (120 ml sur Nougarede ; 295 ml sur Sahorre Torrent)</li> <li>- La réalisation d'un cuvelage sur 20 ml (Sahorre-Torrent)</li> <li>- La mise en œuvre de buses sur 25 ml (Sahorre-Torrent)</li> </ul> Ces travaux permettront de réaliser 5 l/s d'économies d'eau sur le canal de Nougarede et 10 l/s sur Sahorre-Torrent.</li> <li>• ASA Branche Nouvelle de Marquixanes : Suite à l'étude globale des canaux du secteur de Prades réalisée en 2012, et portée par un groupement d'ASA, l'ASA de Branche Nouvelle de Marquixanes souhaite mettre en œuvre le programme de travaux suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation de la station de pompage (pompes immergée, clapets, filtres à sable, armoire électrique, automates...)</li> <li>- Mise en place de buses sur un aqueduc fuyard</li> <li>- Réalisation de cuvelage sur le canal gravitaire</li> </ul> Les économies d'eau seront estimées dans le cadre de l'animation portée par le SMBVT.</li> <li>• ASA du Llech : Suite à l'étude globale de la Lentilla de 2006 (SIEE), et dans le cadre du Plan Local de Gestion de la Lentilla récemment réalisé, l'ASA du Llech souhaite mettre en conformité son ouvrage de prélèvement par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la création d'une vanne de fermeture du canal</li> <li>- la création d'une vanne de régulation des débits entrants et d'une vanne de décharge</li> </ul> </li> </ul>				

- l'étanchéification du canal (cuvelage)
- Mise en place d'un dispositif de comptage

### Conditions de réalisation

- Accompagnement des partenaires financiers sur les actions d'économies d'eau

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Mise en œuvre du plan d'action sur les canaux de la Castellane	ASA de la Castellane	A définir suit à l'étude globale					
Travaux d'économies d'eau sur les canaux de Nougarède et Sahorre Thorrent	Union d'ASA Rotja d'Amunt	158 845					158 845
Travaux d'économies d'eau sur le canal nouveau de Marquixanes	ASA Branche Nouvelle de Marquixanes	26 409	24 369	38 500			89 278
Travaux d'économies d'eau sur le canal du Llech	ASA du Llech	20 600					20 600
<b>Total HT</b>		205 854	24 369	38 500			268 723
<b>Total TTC</b>		247 025	29 243	46 200			322 468

### Priorité

Action	Priorité	Faisabilité
Mise en place des programmes d'actions définis dans le cadre des études globales sur les canaux d'irrigation.	1	2

### Plan de financement

Détail de l'action	Montant (HT)	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
Mise en œuvre du plan d'action sur les canaux de la Castellane							
Travaux d'économies d'eau sur les canaux de Nougarède et Sahorre Thorrent	158 845						
Travaux d'économies d'eau sur le canal nouveau de Marquixanes	89 278						
Travaux d'économies d'eau sur le canal du Llech	20 600						
<b>TOTAL €</b>	268 723						

### Indicateurs de suivi

Réalisation des actions  
Economies d'eau

### Partenaires techniques

SMBVT, Mission Canaux, Agence de l'Eau, Conseil Départemental, Région LR, Europe

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt			<b>ACTION 3B.5.</b>	
<b>VOLET 3</b>	<b>Améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles</b>			
<b>Thème 3B</b>	<b>Mettre en œuvre une gestion économe de la ressource en eau superficielle</b>			
<b>Opération</b>	<b>Mise en œuvre des contrats de canaux</b>			
<b>Objectif(s)</b>	<b>Optimiser la gestion de la ressource en eau sur les canaux d'irrigation – Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution, et leur utilisation</b>		Priorité	1
<b>Secteur</b>	Le bassin de la Têt en aval de Vinça	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	ASA d'irrigation	
<b>Masse d'eau</b>	FRDR224 – FRDR223			
<b>Lien PDM</b>	<b>RES0201</b> – Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture			
<b>Contexte et objectifs</b>				
<p>Un contrat de canal est une démarche de concertation sur un territoire cohérent, portée par les structures gestionnaires d'un canal d'irrigation en partenariat avec les collectivités, les acteurs, les usagers et les financeurs. Il constitue un outil permettant de mettre en place une gestion globale et cohérente de la ressource en eau et des ouvrages.</p> <p>L'élaboration d'un contrat de canal comprend plusieurs phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un état des lieux/diagnostic pour identifier les enjeux</li> <li>- la définition d'objectifs et actions à mettre en place pour répondre aux enjeux identifiés dans l'état des lieux ;</li> <li>- la rédaction et la signature d'une charte d'objectif</li> <li>- l'élaboration et la signature d'un document contractuel comprenant un programme d'actions hiérarchisé et chiffré ainsi qu'un plan de gestion de la ressource</li> <li>- la mise en œuvre et le suivi du document contractuel du contrat de canal</li> </ul> <p>Sur le bassin versant de la Têt, plusieurs canaux se sont lancés dans l'élaboration d'un contrat de canal :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ASA du canal de Corbère, dont le contrat a été signé le 10 juin 2014</li> <li>- L'ASA du canal du Vernet et Pia, dont le contrat a été signé le 10 juin 2014</li> <li>- L'ASA du canal d'Ille, dont le contrat de canal est en cours d'élaboration</li> </ul>				
<b>Description</b>				
<p>Cette opération consiste à mettre en œuvre les programmes d'action définis dans le cadre des contrats de canaux cités précédemment.</p> <p>Pour l'ASA du canal de Corbère, les actions du contrat de canal portent sur les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les économies d'eau et garantir une gestion quantitative équitable entre les usages</li> <li>- Assurer la pérennité technique de l'ouvrage</li> <li>- Améliorer le fonctionnement administratif et juridique des structures et sécuriser les partenariats</li> <li>- Alimenter une vision stratégique pour l'avenir</li> </ul> <p>Le montant total du contrat de canal est de 5 602 500 euros HT, des investissements ont déjà été réalisés depuis 2014.</p> <p>Sur l'ASA du Vernet et Pia, les actions du contrat de canal portent sur les orientations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver l'environnement et participer à l'atteinte du bon état de la Têt</li> <li>- Améliorer le service rendu aux usagers</li> <li>- Améliorer le fonctionnement administratif et juridique des structures et sécuriser les partenariats</li> <li>- Améliorer la concertation avec les acteurs locaux et développer des outils adaptés pour une vision stratégique durable répondant aux nouveaux usages</li> </ul> <p>Le montant total du contrat de canal est de 577 855 euros HT, il a débuté en 2014 avec la réalisation des principaux travaux d'économies d'eau et un investissement de 472 855 euros (HT) d'investissements. Les économies d'eau réalisées grâce à ces travaux sont de 10 Mm3.</p> <p>Sur le canal d'Ille, le contrat de canal est en cours d'élaboration. Une première estimation des travaux a été réalisée. Le contrat devrait être terminé en fin d'année 2015 ou début d'année 2016.</p>				
<b>Conditions de réalisation</b>				
- Accompagnement des partenaires financiers				

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total HT
		2016	2017	2018	2019	2020	

Mise en œuvre du contrat de canal de Corbère	ASA du canal de Corbère	986 500	729 000	381 500			2 097 000
Mise en œuvre du contrat de canal du Vernet et Pia	ASA du canal du Vernet et Pia	50 000	3 000	3 000			56 000
Mise en œuvre du contrat de canal d'Ille	ASA du canal d'Ille	133 050	128 250	118 250	118 800	119 100	617 450
<b>Total HT</b>		1 169 550	860 250	502 750	118 800	119 100	2 770 450
<b>Total TTC</b>		1 403 460	1 032 300	603 300	142 560	142 920	3 324 540

<b>Priorité</b>		
Action	Priorité	Faisabilité
Mise en œuvre des contrats de canaux	1	2

<b>Plan de financement</b>							
Détail de l'action	Montant (HT)	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
Mise en œuvre du contrat de canal de Corbère	2 097 000						
Mise en œuvre du contrat de canal du Vernet et Pia	56 000						
Mise en œuvre du contrat de canal d'Ille	617 450						
<b>TOTAL €</b>	2 770 450						

<b>Indicateurs de suivi</b>
Réalisation des actions Economies d'eau
<b>Partenaires techniques</b>
Agence de l'Eau, Conseil Départemental, Région LR, Europe

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt			<b>ACTION 3B.6.</b>	
<b>VOLET 3</b>	<b>Améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles</b>			
<b>Thème 3B</b>	<b>Mettre en place une gestion économe de la ressource en eau superficielle</b>			
<b>Opération</b>	<b>Elaboration de Schémas directeurs AEP et diagnostics des réseaux</b>			
<b>Objectif(s)</b>	Optimiser la gestion de la ressource en eau sur les réseaux d'alimentation en eau potable		Priorité	1
<b>Secteur</b>	Amont du bassin versant de la Têt	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	Collectivités AEP	
<b>Masse d'eau</b>	FRDR990 ; FRDR991 ; FRDR226 ; FRDR11309 ; FRDR10371 ; FRDR10324 ; FRDR12032			
<b>Lien PDM</b>	<b>RES0101</b> – Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau			
<b>Contexte et objectifs</b>				
<p>La connaissance du patrimoine est un préalable indispensable à la mise en œuvre d'une gestion durable des services d'eau, qui permet d'optimiser les coûts d'exploitation, d'améliorer la fiabilité des infrastructures et de maintenir un niveau de performance.</p> <p>Le schéma directeur d'alimentation en eau potable est un outil de programmation et de gestion qui permet d'acquérir cette connaissance, à l'échelle d'une collectivité, et d'avoir une vision globale des besoins actuels et futurs et des solutions techniquement et financièrement envisageables.</p> <p>Il constitue un préalable indispensable à la réalisation de travaux structurants et au développement de l'urbanisation.</p> <p>Le schéma directeur doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières d'alimentation en eau potable des collectivités,</li> <li>• de pointer les problèmes existants, tant réglementaires que techniques, tant quantitatifs que qualitatifs, tant au niveau de la ressource qu'au niveau des systèmes de production et de distribution</li> <li>• d'estimer les besoins futurs</li> <li>• d'élaborer un programme de travaux sur le court, moyen et long terme adapté aux besoins des collectivités et à leurs moyens.</li> </ul> <p>Compte tenu des besoins de connaissance sur l'état de certains réseaux AEP, et de la nécessité d'avoir une vision prospective des travaux à réaliser, certaines collectivités ont décidé de réaliser ou renouveler des schémas directeurs, des études diagnostiques de réseaux ou, pour une connaissance plus approfondie, des études patrimoniales de réseau.</p>				
<b>Description</b>				
<p>➤ <b>Réalisation d'une étude diagnostique de réseau</b> sur les communes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ria</li> <li>- Fontpedrouse</li> <li>- Mantet</li> </ul> <p>➤ <b>Suite de la réalisation du Schéma directeur AEP Vinça Canigou :</b>  Phase I : État des équipements AEP et diagnostic du fonctionnement (+diagnostic de réseau) : <i>Réalisé en 2015</i>  Phase II : Besoins futurs et adéquation des infrastructures actuelles  Phase III : Étude des ressources potentielles  Phase IV : Schéma directeur d'alimentation en eau potable</p> <p>➤ <b>Réalisation d'une étude pour la mise en place d'une gestion patrimoniale</b> sur le SIVOM du Conflent comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherches de fuites,</li> <li>- Définition d'un plan d'actions,</li> <li>- Modélisation des réseaux,</li> <li>- Création d'un SIG,</li> <li>- Schéma de distribution d'eau potable</li> </ul>				
<b>Conditions de réalisation</b>				
Accompagnement des partenaires financiers				

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Réalisation d'une étude diagnostique de réseau	Commune de Ria	18 931					18 931
Réalisation d'une étude diagnostique de réseau	Commune de Fontpedrouse						En attente des éléments
Réalisation d'une étude diagnostique de réseau	Commune de Mantet	15 000					15 000
Suite du schéma directeur d'alimentation en eau potable (Phase II à IV)	SIVOM Conflent	21 300					21 300
Réalisation d'une étude de gestion patrimoniale des réseaux AEP	SIVOM Conflent	60 000					60 000
<b>Total HT</b>		115 231	0	0	0	0	115 231
<b>Total TTC</b>		138 277	0	0	0	0	138 277

Priorité		
Action	Priorité	Faisabilité
Elaboration ou actualisation des Schémas directeurs AEP et diagnostics des réseaux	1	1

Plan de financement							
Détail de l'action	Montant (HT)	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
Réalisation d'une étude diagnostique de réseau (Ria)	18 931						
Réalisation d'une étude diagnostique de réseau (Fontpedrouse)							
Réalisation d'une étude diagnostique de réseau (Mantet)	15 000						
Suite du schéma directeur d'alimentation en eau potable Vinça Canigou	21 300						
Réalisation d'une étude de gestion patrimoniale des réseaux AEP (SIVOM Conflent)	60 000						
<b>TOTAL €</b>	115 231						

Indicateurs de suivi
Réalisation de l'action
Partenaires techniques
SATEP, Conseil Départemental, Agence de l'Eau

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt			<b>ACTION 3B.7.</b>	
<b>VOLET 3</b>	<b>Améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles</b>			
<b>Thème 3B</b>	<b>Mettre en place une gestion économe de la ressource en eau superficielle</b>			
<b>Opération</b>	<b>Travaux de réhabilitation des réseaux d'alimentation en eau potable</b>			
<b>Objectif(s)</b>	Evaluer l'état des équipements de prélèvements et de distribution de l'eau potable et optimiser les rendements réseaux		Priorité	1
<b>Secteur</b>	Amont du bassin versant de la Têt	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	Collectivités AEP	
<b>Masse d'eau</b>	FRDL123 – FRDR991 – FRDR990 – FRDR11309 – FRDR10371			
<b>Lien PDM</b>	<b>RES0202 – Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités</b>			
<b>Contexte et objectifs</b>				
<p>Il existe un gisement d'économie d'eau important via la réduction des fuites sur les réseaux AEP. En effet, les rendements de réseaux AEP sont faibles sur certains secteurs du bassin versant du fait de la vétusté des installations, et les fuites et infiltrations induisent un gaspillage de la ressource en eau.</p> <p>En outre, dans un souci de limiter au maximum les pertes d'eau dans les réseaux d'eau potable, la loi grenelle 2 et son décret d'application du 27 janvier 2012 créent une obligation de rendement des réseaux d'eau publics. A ce titre, les collectivités doivent établir un inventaire de leurs réseaux d'eau potable et définir un plan d'actions d'amélioration si le rendement de leur réseau est inférieur au seuil fixé par le décret.</p> <p>Ces plans d'actions sont établis dans le cadre des schémas directeurs d'alimentation en eau potable réalisés par les collectivités concernées.</p>				
<b>Description</b>				
<p>Mise en œuvre des programmes de travaux de réfection des réseaux sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Vinça Canigou (SIVOM du Conflent)</b> : Réalisation des travaux préconisés dans le cadre du schéma directeur AEP en cours de réalisation</li> <li>▪ <b>Moligt-les-bains (SIVOM Conflent)</b> : Réhabilitation de la conduite d'adduction d'eau potable du village de Moligt</li> <li>▪ <b>SIAEP Haute Cerdagne</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Renouvellement de la conduite d'adduction fuyarde (tranche 1 et 2 réalisées en 2008 et 2009 ; tranche 3 en 2016 ; tranche 4 et 5 en 2020)</li> <li>○ Remplacement de la canalisation du Golf (Font Romeu)</li> </ul> </li> </ul>				
<b>Conditions de réalisation</b>				
- Accompagnement des partenaires financiers				

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Réalisation des travaux préconisés par le SDAEP Vinça Canigou	SIVOM Conflent	A définir dans le cadre du Schéma Directeur AEP en cours de réalisation					
Réhabilitation de la conduite d'adduction d'eau potable du village de Moligt	SIVOM Conflent	89 970					89 970
Renouvellement de la conduite d'adduction fuyarde	SIAEP Haute Cerdagne	2 175 847				2 724 000	4 899 847
Remplacement de la canalisation du Golf (Font Romeu)	SIAEP Haute Cerdagne	500 000					500 000
<b>Total HT</b>		2 765 817	0	0	0	2 724 000	5 489 817
<b>Total TTC</b>		3 318 980	0	0	0	3 268 800	6 587 780

Priorité		
Action	Priorité	Faisabilité
Mise en œuvre des programmes de travaux de réfection des réseaux	1	2

Plan de financement							
Détail de l'action	Montant (HT)	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
Réalisation des travaux préconisés par le SDAEP Vinça Canigou							
Réhabilitation de la conduite d'adduction d'eau potable du village de Molitg	89 970						
Renouvellement de la conduite d'adduction fuyarde	4 899 847						
Remplacement de la canalisation du Golf (Font Romeu)	500 000						
TOTAL €	5 489 817						

Indicateurs de suivi
Réalisation de l'action Amélioration des rendements de réseau
Partenaires techniques
SATEP, Conseil Départemental, Agence de l'Eau

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt			<b>ACTION 3C.8.</b>	
<b>VOLET 3</b>	<b>Améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles</b>			
<b>Thème 3B</b>	<b>Organiser la gestion concertée et le partage de la ressource en eau</b>			
<b>Opération</b>	<b>Elaborer un plan de gestion de la ressource en eau sur le bassin versant de la Têt</b>			
<b>Objectif(s)</b>	Retour à l'équilibre des masses d'eau en déficit quantitatif		Priorité	1
<b>Secteur</b>	Tout le bassin	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>SMBVT</b>	
<b>Masse d'eau</b>	Toutes les masses d'eau du bassin versant			
<b>Lien PDM</b>	<b>RES0303</b> – Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau			
<b>Contexte et objectifs</b>				
<p>Le bassin versant de la Têt, comme beaucoup de bassins méditerranéens, est régulièrement soumis à des épisodes de sécheresse intenses. Ces événements sont gérés de manière chronique par la prise d'arrêtés sécheresses récurrents, traduisant un déséquilibre structurel entre l'offre et la demande en eau.</p> <p>Pour cette raison, le bassin versant de la Têt a été identifié par le SDAGE comme un territoire en déséquilibre quantitatif. L'étude de définition des « volumes prélevables » menée sur la Têt a permis d'améliorer les connaissances sur les besoins et les ressources en eau disponibles, d'évaluer le déficit et de poser les bases d'une concertation. Les conclusions de cette étude permettent de confirmer le déséquilibre et de cibler certains secteurs plus sensibles, tel que le secteur de la Têt en aval de Vinça, la Rotja et la Lentilla.</p> <p>Sur les territoires où l'équilibre quantitatif est fragile ou menacé, le SDAGE recommande la mise en œuvre de Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) pour l'atteinte du bon état quantitatif. Ces plans de gestion devront comprendre à la fois des règles de gestion pour le partage de l'eau et des actions d'économies d'eau.</p> <p>La finalité du PGRE est le retour à l'équilibre des masses d'eaux pour lesquelles les prélèvements sont trop importants pour atteindre le bon état écologique. Il s'agit donc de concilier les besoins des milieux aquatiques et ceux des usages, dans une logique de solidarité amont-aval.</p> <p>Le travail d'élaboration du PGRE a été engagé par le SMBVT dès 2012, à la suite de la restitution des EVP du bassin versant de la Têt. Il répond à la sollicitation du préfet de département par courriers du 14/10/2013 et 31/3/2015.</p> <p>Dans le cadre du contrat de rivière, le SMBVT va poursuivre l'animation et l'élaboration de ce plan de gestion en concertation avec les acteurs et usagers de l'eau du bassin versant.</p>				
<b>Description</b>				
<p>L'élaboration du PGRE s'appuiera sur un diagnostic partagé, dont l'EVP constitue la base technique et scientifique. Toutefois, au fur et à mesure de l'acquisition de nouvelles connaissances, celles-ci devront être intégrées et prises en compte dans la construction du plan de gestion. Le SMBVT est la structure opérationnelle qui conduit la démarche, élabore les documents, anime la concertation.</p> <p>L'élaboration du PGRE sera réalisée en plusieurs étapes. En amont de l'élaboration du PGRE et des Plans Locaux de Gestion (PLG), les services de l'Etat devront informer chaque préleveur sur le débit réservé à respecter, correspondant aux débits minimums à laisser en rivière. <u>Ceci constitue un préalable indispensable à la bonne conduite de la démarche.</u></p> <p>A partir de cela, le SMBVT pourra rencontrer les différents usagers du territoire afin de les aider à mettre en œuvre une gestion optimale de l'eau et à atteindre les objectifs fixés par l'Etat. Le PGRE comprendra à la fois un plan de gestion avec des règles de partage de la ressource et un plan d'action d'économie d'eau.</p> <p>Sur la base des orientations fixées par les comités rivières du 3 décembre 2013 et du 24 février 2014 et après validation de la Commission Thématique du 1<sup>er</sup> avril 2015, le PGRE portera sur 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des connaissances de la ressource et des usages : dans le but de maintenir continuellement à jour le diagnostic, évaluer l'incidence des actions mises œuvre et ajuster au fur et à mesure les objectifs et les mesures à mettre en place.</li> <li>- Appui aux porteurs de projets pour la mise en place d'actions d'économie d'eau et de gestion : l'animation des programmes d'action sera démarrée en parallèle de la rédaction du PGRE au travers du contrat de rivière</li> <li>- Organiser le partage de la ressource en eau en période d'étiage et en période de crise : définir les règles de partage chiffrées de la ressource entre usagers d'un même sous-bassin et entre sous-bassins, définir les modalités de gestion en période de crise.</li> <li>- Prévoir et anticiper pour assurer une préservation durable de la ressource et satisfaire les usages</li> </ul> <p>Le PGRE portera sur tout le bassin versant de la Têt. Toutefois, de manière à conserver une logique hydrographique et de territoire, et afin de prioriser les efforts sur les secteurs prioritaires, des plans locaux de gestion (PLG) seront élaborés par sous-bassin versant. Le calendrier de réalisation dépendra de la mise en œuvre par les services de l'Etat du chantier des débits réservés, dont le planning est prévu comme suit :</p>				

Sous-bassin versant	Calendrier Etat	Calendrier SMBVT
Lentilla	2ème trimestre 2015	2 <sup>ème</sup> trimestre 2015
Têt Aval	3ème trimestre 2015	4 <sup>ème</sup> trimestre 2015 – 1 <sup>er</sup> trimestre 2016
Rotja	4ème trimestre 2015	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> trimestre 2016
Autres bassins	2016	2016

Le PLG Lentilla a été réalisé au 2<sup>ème</sup> trimestre 2015, présenté localement le 29/06/2015 et au comité de rivière du 02/07/2015. Il est en cours de validation.

Toute cette démarche exige de réunir plusieurs conditions :

- toujours agir dans la concertation : des groupes de travail seront donc créés par usages et par sous-bassins versants afin que chaque catégorie d'usagers et chaque territoire puisse exprimer, au sein d'un groupe d'échanges, ses besoins, exigences, et ses difficultés.
- Faire vivre cette concertation par un important travail d'animation (poste d'animateur « gestion quantitative »)
- Formaliser les modalités de partage au sein du plan de gestion qui définit les règles de répartition de l'eau disponible et précise les actions qui les accompagnent.

#### Conditions de réalisation

- Poursuite de l'animation indispensable à la réussite de l'action
- Mise en œuvre du chantier réglementaire préalablement par les services de l'Etat
- Constitution d'un groupe de travail technique et d'ateliers de travail thématiques et géographiques
- Accompagnement des partenaires financiers sur les actions d'économies d'eau
- Validation des documents produits par le Comité de rivière

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
1. Elaboration du PGRE du bassin versant de la Têt (2016-2017)	SMBVT	Poste CM Volet 4	-	-	-	-	Poste CM Volet 4
2. Mise en œuvre du PGRE du bassin versant de la Têt (dès 2016)	SMBVT	-	Poste CM Volet 4				

Priorité		
Action	Priorité	Faisabilité
1. Elaboration du PGRE du bassin versant de la Têt	1	3
2. Mise en œuvre du PGRE du bassin versant de la Têt	1	3

Plan de financement							
Détail de l'action	Montant (HT)	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
Elaboration et Mise en œuvre du PGRE du bassin versant de la Têt	Poste CM Volet 4		Poste CM Volet 4			Poste CM Volet 4	
TOTAL €	Poste CM Volet 4		Poste CM Volet 4			Poste CM Volet 4	

#### Indicateurs de suivi

Rédaction des PLG et du PGRE Têt et validation par le comité de rivière

#### Partenaires techniques

DREAL LR, DDTM 66, Région LR, Département 66, Agence de l'Eau RMC, usagers, Chambre d'Agriculture du 66, Fédération de pêche 66, PNR, ACAV.

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt			ACTION 3D.10.	
<b>VOLET 3</b>	<b>Améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles</b>			
<b>Thème 3D</b>	<b>Prévoir et anticiper pour assurer une préservation durable de la ressource</b>			
<b>Opération</b>	<b>Projet de pompage dans la retenue de Vinça en substitution du prélèvement dans la Lentilla</b>			
<b>Objectif(s)</b>	Soulager les secteurs déficitaires et sécuriser les secteurs agricoles irrigués	Priorité	1	
<b>Secteur</b>	Bassin de la Lentilla – Retenue de Vinça	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>ASA du canal de la Plaine de la Lentilla</b>	
<b>Masse d'eau</b>	<b>FRDR990 – FRDL128</b>			
<b>Lien PDM</b>	<b>RES0701</b> – Mettre en place une ressource de substitution <b>RES0801</b> – Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau			
<b>Contexte et objectifs</b>				
<p>Le bassin versant de la Lentilla connaît des problèmes en lien avec la ressource en eau, en raison des apports naturellement faibles en période d'étiage et des prélèvements en eau importants sur le bassin, notamment pour l'irrigation des terres. Cette situation, qui n'est pas nouvelle est à l'origine de conflits d'usages, quantitatifs et qualitatifs, entre les usages eau potable, agriculture, activités de loisir et besoins des milieux aquatiques. Ce contexte a conduit les usagers de la vallée (agriculteurs, pêcheurs et communes), à mener une réflexion et une concertation, afin de rechercher des solutions permettant de concilier les différents besoins. Les conclusions des différentes études réalisées sur le bassin ont démontré la nécessité de disposer d'une ressource de substitution afin de garantir la distribution d'eau agricole et de soulager la Lentilla en période de basses eaux. Parmi les solutions étudiées, celle consistant à pomper dans la retenue du barrage de Vinça s'est avérée être la plus réaliste et la plus économique. L'ASA de la Plaine est la structure porteuse de ce projet, qui lui permettra d'arroser son périmètre et de maintenir un débit suffisant pour les usagers en aval du bassin (notamment pour l'AEP).</p> <p>Le projet est localisé sur les communes de Vinça, Joch, Finestret.</p> <p><u>Observations</u> : Récemment, un plan local de gestion (PLG) a été élaboré sur le bassin versant de la Lentilla, afin de disposer d'une vision globale et partagée de l'état quantitatif du sous-bassin, et de définir des règles de partage équilibrée de la ressource en eau entre tous les usagers du bassin. Ce PLG a été validé localement (COPIL Lentilla) le 29/06/2015 et sanctionné par un avis positif du comité de rivière Têt du 02/07/2015. Le projet de pompage a été intégré dans le PLG Lentilla, et les modalités de gestion de l'ASA de la Plaine ont été définies dans ce document.</p>				
<b>Description</b>				
<p>Le projet de l'ASA de la Plaine, a pour objet de substituer les prélèvements dans la Lentilla par un prélèvement dans la retenue de Vinça, lorsque le débit de la Lentilla n'est pas suffisant pour satisfaire les besoins du milieu, des usages aval et ceux de l'ASA. Le programme de travaux à entreprendre dans le cadre du projet comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la construction d'une station de pompage dans la retenue de Vinça en amont du seuil du mas del Rat ;</li> <li>- la pose d'une canalisation de diamètre 500 mm et de longueur 5400 m entre le pompage et le réservoir existant de Finestret ;</li> <li>- La mise aux normes de la prise d'eau sur la Lentilla de manière à maintenir en tout temps le débit réservé en rivière (=16% du module d'avril à septembre ; 30% du module d'octobre à mars).</li> </ul>				
<b>Conditions de réalisation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des partenaires financiers</li> <li>- Autorisations délivrées par les services de l'Etat</li> <li>- Elaboration d'un PLG sur le bassin de la Lentilla (fait)</li> </ul>				

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Construction d'une station de pompage et d'un réseau de transfert d'eaux brutes	ASA du canal de la Plaine de la Lentilla	4 300 000					4 300 000
<b>Total HT</b>		4 300 000					4 300 000
<b>Total TTC</b>		5 160 000					5 160 000

Priorité		
Action	Priorité	Faisabilité
Construction d'une station de pompage et d'un réseau de transfert d'eaux brutes	1	2

Plan de financement							
Détail de l'action	Montant (HT)	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
Construction d'une station de pompage et d'un réseau de transfert d'eaux brutes	4 300 000						
TOTAL €	4 300 000						

Indicateurs de suivi
Amélioration des débits d'étiage de la Lentilla
Partenaires techniques
Département, Région LR, Agence de l'Eau RMC, DDTM, SMBVT

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt			ACTION 3D.11.	
<b>VOLET 3</b>	<b>Améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles</b>			
<b>Thème 3D</b>	<b>Prévoir et anticiper pour assurer une préservation durable de la ressource</b>			
<b>Opération</b>	<b>Travaux de raccordement de forages de nouveaux forages sur le Cady et la Castellane</b>			
<b>Objectif(s)</b>	Sécuriser l'AEP sur l'ensemble du bassin versant et soulager les secteurs déficitaires	Priorité	1	
<b>Secteur</b>	Tout le bassin versant de la Têt	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	SIVOM Conflent SIVOM Vallée Cady	
<b>Masse d'eau</b>	FRDR991 – FRDR10240			
<b>Lien PDM</b>	RES0701 – Mettre en place une ressource de substitution			
<b>Contexte et objectifs</b>				
<p>Actuellement, la Régie du Conflent (pour l'AEP des communes de Molitg et Campôme) et le SIVOM de la Vallée du Cady (pour l'AEP de Casteil, Vernet-les-Bains et Corneilla-de-Conflent) disposent d'une prise d'eau en rivière, respectivement sur la Castellane et le Cady.</p> <p>Ces captages posent des difficultés d'exploitation à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'eau brute superficielle est plus difficile à traiter ;</li> <li>- Ces deux ressources, la Castellane et le Cady, sont également sollicitées pour l'alimentation des réseaux d'irrigation, notamment en période d'étiage, ce qui engendre régulièrement des conflits d'usages ;</li> <li>- Les besoins actuels pour l'alimentation en eau potable ne peuvent pas ou sont difficilement assurés en période d'étiage, malgré des rendements de réseaux conformes aux seuils d'admissibilité (&gt;90% sur Castellane ; 67% sur Cady)</li> <li>- L'obligation de maintenir un débit minimum biologique en rivière pour assurer les besoins du milieu qui pourrait se traduire par une diminution des prélèvements autorisés en rivière.</li> </ul> <p>Dans l'objectif de réduire le débit prélevé sur la ressource superficielle, qui, en période de forte consommation et d'étiage, risque de compromettre le débit biologique du cours d'eau et afin de permettre d'assurer une ressource en eau fiable en terme de qualité, les SIVOM du Conflent et du Cady ont décidé de rechercher de nouvelles ressources souterraines.</p> <p>La commune de Mosset, actuellement alimentée en eau potable à partir d'une source, et rencontrant également des difficultés d'accès à la ressource en période d'étiage, s'est associée au SIVOM du Conflent pour cette démarche.</p> <p>Ces études de recherche de nouvelles ressources ont débouché sur la réalisation de forages de reconnaissance, qui doivent maintenant être équipés et raccordés</p>				
<b>Description</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des travaux d'équipement et de raccordement de nouveaux forages sur la Castellane.</li> <li>- Réalisation des travaux d'équipement et de raccordement de 3 nouveaux forages sur la vallée du Cady.</li> </ul>				
<b>Conditions de réalisation</b>				
Forages de reconnaissance conforme en terme de qualité et quantité Accompagnement des partenaires financiers				

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Travaux de raccordement de nouveaux forages sur la vallée de la Castellane	SIVOM Conflent	500 000					500 000
Travaux de raccordement de 3 nouveaux forages sur la vallée du Cady	SIVOM Vallée du Cady	230 000					230 000
<b>Total HT</b>		730 000	0	0	0	0	730 000
<b>Total TTC</b>		876 000	0	0	0	0	876 000

Priorité		
Action	Priorité	Faisabilité
Travaux de raccordement de forages de substitution	1	2-3

Plan de financement							
Détail de l'action	Montant (HT)	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
Travaux de raccordement de nouveaux forages sur la vallée de la Castellane	500 000						
Travaux de raccordement de 3 nouveaux forages sur la vallée du Cady	230 000						
TOTAL €	730 000						

Indicateurs de suivi
Réalisation de l'action
Partenaires techniques
SATEP, Conseil Départemental, Agence de l'Eau

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt				ACTION 3D.12.	
<b>VOLET 3</b>	<b>Améliorer la gestion quantitative des eaux superficielles</b>				
<b>Thème 3D</b>	<b>Prévoir et anticiper pour assurer une préservation durable de la ressource</b>				
<b>Opération</b>	<b>Schéma de sécurisation de la ressource en eau potable à l'horizon 2030</b>				
<b>Objectif(s)</b>	Sécuriser l'AEP sur l'ensemble du bassin versant et soulager les secteurs déficitaires			Priorité	1
<b>Secteur</b>	Bassin Aval – Plaine du Roussillon		<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	Syndicat Mixte des nappes du Roussillon	
<b>Masse d'eau</b>	FRDR224 – FRDR223 – FRDG243				
<b>Lien PDM</b>	<b>RES0101 – Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau</b> <b>RES0701 – Mettre en place une ressource de substitution</b> <b>RES0801 – Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau</b>				
<b>Contexte et objectifs</b>					
<p>La plaine du Roussillon dispose d'un vaste réservoir souterrain d'eau douce situé en sous-sol qui permet d'alimenter en eau potable 98% de la population de la plaine du Roussillon. Cette ressource est également nécessaire aux activités économiques majeures de ce territoire que sont l'agriculture et le tourisme. Ce système aquifère est composé de deux unités principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les nappes superficielles présentes dans les alluvions actuelles et anciennes des cours d'eau traversant la plaine : les nappes du Quaternaire ;</li> <li>- Les nappes plus profondes généralement isolées de la surface par d'importants écrans argileux : les nappes Pliocène.</li> </ul> <p>Il constitue les nappes plio-quaternaire.</p> <p>Depuis 30 ans, les forts prélèvements ont engendré une baisse généralisée des nappes du Pliocène. Alors que la demande en eau est appelée à augmenter dans les 15 prochaines années du fait notamment d'une forte croissance démographique, les dernières études indiquent qu'il n'est plus envisageable de prélever davantage dans les nappes pliocènes.</p> <p>D'autres ressources en eau sont présentes sur le territoire d'étude. Leur sollicitation est cependant à priori plus onéreuse (coût de traitement et/ou de transport).</p> <p>Afin d'aboutir à une sécurisation de l'alimentation en eau potable sur la plaine du Roussillon dans les années à venir en minimisant son coût, il apparaît indispensable de définir un schéma d'alimentation en eau potable à l'échelle de la plaine du Roussillon.</p>					
<b>Description</b>					
Réalisation d'un schéma de la ressource en eau potable, à l'échelle de la Plaine du Roussillon à l'horizon 2030.					
<p>Cette étude devra comprendre trois étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etape I : Une précision des besoins en eau potable à l'horizon 2030.</li> <li>▪ Etape II : Une analyse de la situation actuelle devant déboucher sur des propositions d'optimisation des prélèvements actuels et des propositions d'interconnexions permettant de soulager les prélèvements dans le Pliocène. Ces aménagements proposés devront être chiffrés.</li> <li>▪ Etape III : Une intégration des ressources alternatives aux nappes du Pliocène identifiées par le Syndicat Mixte et un chiffrage de leur mobilisation.</li> </ul>					
<b>Conditions de réalisation</b>					
Sans objet					

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Schéma de sécurisation de la ressource en eau potable à l'horizon 2030	Syndicat Mixte des nappes du Roussillon	69 500					69 500
<b>Total HT</b>		69 500					69 500

<b>Total TTC</b>		83 400					83 400
------------------	--	--------	--	--	--	--	--------

<b>Priorité</b>		
Action	Priorité	Faisabilité
Schéma de sécurisation de la ressource en eau potable à l'horizon 2030	1	1

<b>Plan de financement</b>							
Détail de l'action	Montant (HT)	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
<b>Schéma de sécurisation de la ressource en eau potable à l'horizon 2030</b>	69 500						
TOTAL €	69 500						

<b>Indicateurs de suivi</b>
Réalisation de l'action
<b>Partenaires techniques</b>
SATEP, Conseil Départemental, Agence de l'Eau, Région, Syndicats de Bassin

**Volet 4 : Animer, communiquer et sensibiliser**

*4A : animation du contrat de rivière et du PAPI*

*4B : suivre et évaluer le contrat*

*4C : communiquer et sensibiliser*

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt			<b>ACTION 4A1</b>	
<b>VOLET 4</b>	<b>Animation, communication et suivi du contrat de rivière</b>			
<b>Thème 4A</b>	<b>Animation du contrat de rivière</b>			
<b>Opération</b>	<b>Equipe d'animation et pilotage du contrat rivière, PGRE et PAPI</b>			
<b>Objectif(s)</b>	Animer, coordonner et planifier les actions. Conforter la structure porteuse	Priorité	1	
<b>Secteur</b>	Bassin versant	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>SMBVT</b>	
<b>Masse d'eau</b>	<b>Toutes les masses d'eau du bassin versant</b>			
<b>Lien PDM</b>	OF 4 : renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau			
<b>Contexte</b>				
<p>L'objet du SMBVT est la gestion équilibrée de la ressource en eau. Il met en œuvre des politiques de gestion concertée de l'eau à travers des outils comme le contrat de rivière, le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) ainsi que le PAPI (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondation). Reconnu comme structure porteuse reconnue de ces politiques contractuelles, le SMBVT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ conseille et coordonne, anime les actions et sert d'interlocuteur unique,</li> <li>▪ intervient en partenariat avec l'Etat et l'Agence de l'eau et sert de relai auprès des collectivités,</li> <li>▪ met à disposition des cahiers des charges, des méthodes et le résultat de ses études,</li> <li>▪ porte les études globales,</li> <li>▪ réoriente les dossiers techniques afin qu'ils respectent les objectifs du PAPI ou Contrat de Rivière,</li> <li>▪ facilite et rassemble les partenaires techniques et financiers, dynamise les projets,</li> </ul>				
<b>Description</b>				
<p>Le SMBVT est le garant du bon déroulement de ces politiques de gestion. Son rôle est indispensable pour accompagner et conseiller les collectivités du bassin versant sur les projets en lien avec l'eau et les milieux aquatiques. A ce jour il dispose de 3 agents à temps plein pour assurer ses missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ un directeur chargé du fonctionnement administratif et technique du syndicat : fonctionnement de la structure, management personnel PAPI et PGRE et en charge du contrat rivière,</li> <li>✓ un ingénieur chargé de mission et d'animation du PAPI (volet risques)</li> <li>✓ une technicienne chargé de mission et d'animation du PGRE (volet quantitatif)</li> <li>✓ le SMBVT bénéficie également d'une prestation de service à mi-temps, pour l'accueil et le secrétariat, auprès du SMATA (syndicat mixte d'assainissement entre la Têt et l'Agly) par voie de convention.</li> </ul> <p>Les missions du SMBVT et sa charge de travail s'accroissent régulièrement. Aussi, pour assurer ses missions et atteindre les objectifs du contrat de rivière, le comité syndical devra consolider la structure et donc statuer sur l'opportunité de créer de nouveaux postes à court et moyen termes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 1 poste à temps plein de technicien rivière pour encadrer les travaux de gestion de la végétation du lit des rivières et répondre au besoin d'animation sur d'autres thématiques du contrat (ex : continuité écologique). Ses missions : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi et orientation des travaux de restauration (géomorphologie + continuité écologique)</li> <li>• Coordination auprès des maitres d'œuvre et des entreprises intervenantes</li> <li>• Animation, adaptation et mise à jour du plan de gestion annuel</li> <li>• Formation et accompagnement des équipes vertes des collectivités</li> <li>• Informer les riverains, proposer des animations</li> <li>• Autres missions sur les thématiques du contrat de rivière (ex: continuité écologique)</li> </ul> </li> <li>✓ 1 poste à temps plein de secrétariat et comptabilité</li> </ul>				
<b>Contraintes</b>				
- décision du conseil syndical, vote du budget et obtention des aides financières de la part des partenaires				

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ TTC) et planification					Total HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Directeur-chargé de mission contrat rivière	SMBVT	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000	280 000
Chargé de mission PGRE	SMBVT	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Chargé de mission PAPI	SMBVT	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
<b>Poste à créer</b> technicien rivière	SMBVT	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000
<b>Poste à créer</b> secrétariat	SMBVT						
<b>Total TTC</b>		196 000	196 000	196 000	196 000	196 000	980 000

Priorité		
Action	Priorité	Faisabilité
Directeur - chargé de mission contrat de rivière	1	1
Chargé de mission PGRE	1	1
Chargé de mission PAPI	1	1
Technicien rivière	1	2
secrétariat	1	2

Plan de financement (€ TTC)							
Détail de l'action	Montant/5 ans	Etat	AE	CR	CG66	SMBVT	Autres
Directeur-chargé de mission contrat rivière	284 000		80%			20%	
Chargé de mission PGRE	200 000		80%			20%	
Chargé de mission PAPI	200 000	40%				60%	
<b>TOTAL €</b>							
Postes à créer							
Technicien rivière	187 000		50%			50%	
Secrétariat comptabilité						100%	

Indicateurs de suivi
Avancement des procédures contrat, Papi et PGRE, création de postes, délibérations

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt			<b>ACTION 4A2</b>	
<b>VOLET 4</b>	<b>Animation, communication et suivi du contrat de rivière</b>			
<b>Thème 4A</b>	<b>Animation du contrat de rivière</b>			
<b>Opération</b>	<b>Structuration et évolution statutaire du SMBVT</b>			
<b>Objectif(s)</b>	Consolider la structure porteuse du Contrat rivière et du PAPI		Priorité	1
<b>Secteur</b>	Bassin versant	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>SMBVT</b>	
<b>Masse d'eau</b>	<b>Toutes les masses d'eau du bassin versant</b>			
<b>Lien PDM</b>	OF 4 : renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau			

### Contexte

Le SMBVT est né en 2008 de la volonté des collectivités et syndicats hydrauliques localisés en aval du barrage de Vinça de mettre en œuvre des actions de réduction du risque inondation. Pour travailler à une échelle cohérente, le syndicat s'est très vite attelé à l'aplanissement de son périmètre jusqu'à couvrir l'intégralité du bassin. En parallèle de l'engagement dans une démarche PAPI (labélisé en décembre 2012) il fut également acté de s'engager dans un Contrat de rivière (octobre 2012). Un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) est par ailleurs en cours de définition depuis 2014. **Les compétences actuelles du SMBVT portent sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'animation de politiques de gestion équilibrée de la ressource en eau à travers le contrat de rivière et le PAPI mais le syndicat ne réalise pas de travaux.** Il ne peut en effet qu'intervenir sur la base de compétences dûment transférées par ses collectivités membres. Dès lors, la lecture croisée des statuts doit conduire à un recouvrement parfait des compétences exercées par le syndicat et celles détenues en propre par les collectivités membres. En outre, les études préalables au contrat ont conclu à la nécessité d'une maîtrise d'ouvrage de travaux globale sur plusieurs thématiques, dont celles de la gestion du lit et des berges des cours d'eau. Cette évolution est à mettre en regard de la mise en œuvre de la future compétence GEMAPI et de la structuration du bassin versant en un organisme unique de gestion.

### Description

#### Renforcement et légitimité du SMBVT > évolution des compétences > GEMAPI

Au moment du lancement du contrat de rivière et du PGRE il est essentiel que le SMBVT se donne les moyens de bien fléchir l'origine et le transfert de ses compétences pour sécuriser et légitimer son action mais surtout pour y associer les ressources financières nécessaires. Il s'agit de réaliser que le syndicat est le réceptacle de plusieurs compétences qu'il exerce en substitution d'autres acteurs. En tout état de cause les statuts du SMBVT devront évoluer à court terme pour s'assurer de la coïncidence parfaite des missions confiées au SMBVT sur l'ensemble du bassin versant par ses collectivités membres. En parallèle, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 va imposer la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Elle crée également les EPAGE (établissements publics d'aménagement et gestion des eaux) comme nouvelle structure opérationnelle dans le paysage de la gouvernance de l'eau, aux côtés des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB).

Dans un premier temps, la question de la maîtrise d'ouvrage des travaux concernant la gestion de la végétation du lit et des berges des cours d'eau a été tranchée par les élus du SMBVT. Une concertation est en cours pour acter cette maîtrise d'ouvrage globale portée par le SMBVT et pour définir les modalités de son application d'autant que l'atteinte des objectifs du contrat y est conditionnée. En ce sens, sur la base du plan de gestion des cours d'eau établi en 2015, une Déclaration d'intérêt général (DIG) est déjà en cours d'élaboration. L'arrivée de la GEMAPI oblige néanmoins à travailler sur le déploiement territorial des autres compétences. Sur l'aspect hydraulique par exemple (protection des inondations) une articulation est également à trouver entre le SMBVT et les deux syndicats mixte de sous bassin versants : SMATA et SMBC.

- ✓ Au regard des différents scénarios possibles et dans l'optique de trouver la meilleure organisation au regard des enjeux, une concertation accompagnée par une assistance juridique sera donc nécessaire pour mener ce travail à bien et actualiser les statuts du SMBVT.

### Contraintes et implications réglementaires

- entrée en vigueur de la loi GEMAPI, travail en régie, concertation territoriale, assistance juridique

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total € HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Concertation des parties prenantes	SMBVT	En interne					
Assistance juridique	SMBVT	40 000	25 000				65 000
<b>Total € HT</b>							65 000

Priorité		
Action	Priorité	Faisabilité
Concertation des parties prenantes	1	1
Clarification des compétences	1	2
Transfert GEMAPI	1	2
Rédaction de nouveaux statuts du SMBVT	1	1

Plan de financement							
Détail de l'action	Montant (€ HT)	FEDER	AE	CR	CG66	MO	Autres
Assistance juridique	65 000					%	
<b>TOTAL € HT</b>	65 000						

Indicateurs de suivi
Nombre de réunions de concertation, transfert des compétences, rédaction de nouveaux statuts
Partenaires techniques
Cabinet Conseil, collectivités membres du SMBVT, Etat/DDTM, comité de bassin, Agence de l'eau

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt			<b>ACTION 4A3</b>	
<b>VOLET 4</b>	<b>Animation, communication et suivi du contrat de rivière</b>			
<b>Thème 4A</b>	<b>Animation du contrat de rivière</b>			
<b>Opération</b>	<b>Participer activement à la cohérence des politiques intra et extra bassin versant</b>			
<b>Objectif(s)</b>	Contribuer à pérenniser une gestion durable et intégrée du bassin versant et participer aux politiques de gestion interbassin ou recoupant le territoire		Priorité	1
<b>Secteur</b>	Bassin versant	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>SMBVT</b>	
<b>Masse d'eau</b>	<b>Toutes les masses d'eau du bassin versant</b>			
<b>Lien PDM</b>	OF 4 : renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau			
<b>Contexte</b>				
<p>Le SMBVT est le garant du bon déroulement des différentes étapes du Contrat de rivière et du PAPI qui constitue le volet risque du contrat rivière. Il a notamment la charge de la coordination générale et exerce son champ d'intervention à l'échelle du bassin. Le SMBVT s'est investi dans tous les groupes de pilotages et suivis d'opérations lancées par des tiers sur le bassin versant et en lien avec l'eau et les milieux aquatiques afin d'apporter expertise technique mais également pour promouvoir la cohésion d'ensemble et l'articulation des gouvernances. En outre, avec la mise en œuvre de la directive inondation et l'arrivée de la GEMAPI, le SMBVT travaille sur des sujets transversaux aux bassins versants limitrophes.</p>				
<b>Description</b>				
<p><b>1. animer le comité de rivière, renforcer son rôle de coordonateur</b></p> <p>Le comité de rivière est l'instance chargée de l'élaboration et du suivi du contrat de rivière. Composé de 35 personnes réparties en 3 collèges (collectivités et groupement, Etat et établissement public, organisation professionnelles et usagers) les missions du comité de rivières sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir en concertation les objectifs du contrat portant sur l'ensemble du bassin</li> <li>- choisir une logique d'action globale et définir des priorités à moyen et long termes</li> <li>- valider le dossier définitif et suivre sa mise en œuvre, dresser des bilans</li> <li>- valider et suivre l'élaboration du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE).</li> </ul> <p>Indéniablement, le comité de rivière doit également jouer un rôle de coordonateur. Trop de projet voient encore le jour sans que le SMBVT ne soit forcément au courant ; travaux en rivière, lancement d'un schéma directeur des eaux pluviales ou assainissement, etc. Le comité et ses élus doivent promouvoir la bonne visibilité du territoire afin d'atteindre les objectifs de cohérence et de complémentarité. De leurs côté, les services techniques doivent aussi encore prendre la mesure de l'opportunité que représente le contrat et qui ne doit pas être vu comme un frein mais plutôt un catalyseur. C'est un enjeu réel de ce premier contrat.</p>				
<p><b>2. articuler les politiques menées intra-bassin versant ou recoupant le bassin</b></p> <p>Le contrat de rivière doit être le moyen de donner de la visibilité, d'articuler les différentes démarches ayant un impact sur les milieux aquatiques du bassin pour faire en sorte qu'elles soient comprises et complémentaires, qu'il n'y ait pas d'incompatibilité entre elles. Structure porteuse du contrat, le SMBVT doit faire se rencontrer les porteurs de ces politiques d'aménagement ou de gestion portant sur, ou recoupant, le bassin versant de la Têt : SCOT plaine Roussillon, Parc naturel Régional des Pyrénées Catalanes, SAGE des nappes Plio-quadernaires ou autres syndicats mixtes à vocation hydrauliques. En toute rigueur, la question de l'eau sur le territoire devrait être abordée de manière homogène dans ces dispositifs. Il est donc primordial que le SMBVT continue à participer aux groupes de travail animés par ces instances (et réciproquement) et qu'il soit moteur pour la mise en place d'un dispositif de concertation entre ces acteurs. Le SMBVT veillera à participer autant que possible aux procédures d'élaboration (ou révision), mise en œuvre et suivi des PLU des communes. <b>Il sera demandé aux collectivités territoriales d'informer le SMBVT lors du lancement de telles démarches ou de projets d'urbanisme pouvant générer un impact sur la ressource ou les milieux afin d'intégrer les enjeux correspondants vis à vis du bassin versant.</b> Il en est de même pour les communes engagées dans des agendas 21 locaux. Par ailleurs, des animations spécifiques pourront être proposées à ces communes (aujourd'hui 17 communes engagées dans un AG21) par exemple pour l'utilisation de l'atlas départemental des zones humides, en partenariat avec le CD66 maître d'ouvrage de cet Atlas.</p> <p>Ainsi, le SMBVT prévoit d'une part de renforcer ses outils de communication et d'autre part d'organiser des rencontres et/ou de mener des groupes de réflexion tant techniques que politiques sur des sujets communs. Des réunions annuelles pourraient ainsi être proposées.</p>				
<p><b>3. animer des groupes de travail thématiques sur le bassin</b></p> <p>Sur plusieurs thématiques techniques intéressant le bassin versant, on fait le constat d'une intervention de plusieurs acteurs agissant sur des périmètres plus ou moins localisés dans l'espace et mettant en œuvre des outils parfois redondant, alors qu'à l'inverse certaines problématiques ne sont pas abordés en certains points</p>				

géographiques du bassin versant. L'exemple de la lutte contre les espèces invasives est un bon exemple avec PMCA qui agit plus ou moins localement sur le bassin aval et le PNR qui couvre une bonne partie du bassin amont. Le SMBVT souhaite donc créer et animer à l'échelle du bassin versant un groupe de travail visant à articuler ses initiatives et mutualiser un certain nombre de données afin d'apporter plus de cohérence et générer des économies d'échelles. Des conventions pourront être mises en œuvre entre ses structures qui garderont une légitimité à agir mais l'objectif est de favoriser la vision d'ensemble des problématiques et unir les forces vives. Sur le thème de la continuité écologique il en va de même : l'idée est de prolonger le travail réalisé par le SMBVT au cours de l'année 2015. Plus de 150 fiches ouvrages ont été réalisées et hiérarchisées. Ce travail pourra donc être poursuivi pour faire émerger de nouveaux projets, favorisés par une communication adaptée.

#### 4. développer la synergie interbassin

Le bassin versant de la Têt est l'un des 5 bassins des Pyrénées Orientales. Sur chacun de ces bassins il existe désormais des structures de gestion de bassin versant portant PAPI, SAGE ou contrat de rivière et d'étang. Il y a donc une véritable opportunité à ce que ces structures se rencontrent et échangent entre elles sur les actions menées ou sous l'angle de retours d'expériences d'autant que ces dernières concernent généralement des thématiques proches et/ou sont réalisées avec des interlocuteurs ou classes d'acteurs communs. En outre, il s'avère qu'en termes d'inondation, le TRI Perpignan - Saint Cyprien recoupe le territoire du SMBVT, Agly, Réart et SIGA Tech et qu'en termes de gestion quantitative de l'eau superficielle, une partie de l'eau de la Têt est dérivée vers le bv du Réart (SMBVR). On a donc des enjeux croisés qui penchent en faveur de ces échanges. Le SMBVT pourra être force de proposition pour que ce type de rencontre (annuelle ?) puisse avoir lieu. Le projet d'observatoire des risques initié par le syndicat et auquel le SMBVR s'est associé, illustre bien cette dynamique.

### Contraintes et implications réglementaires

S.O.

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total € HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Animation du comité rivière	SMBVT	En interne	En interne	En interne	En interne	En interne	
Synergie intra-bassin	SMBVT	En interne	En interne	En interne	En interne	En interne	
Synergie interbassin	SMBVT	En interne	En interne	En interne	En interne	En interne	
<b>Total € HT</b>							

Priorité		
Action	Priorité	Faisabilité
Animation comité de rivière	1	1
Animation intra bassin versant	1	2
Animation interbassin	1	2

Plan de financement							
Détail de l'action	Montant (€ HT)	FEDER	AE	CR	CG66	MO	Autres
Animation du comité rivière						%	
Synergie interbassin							
Synergie interbassin							
<b>TOTAL € HT</b>							

### Indicateurs de suivi

Nombre de réunions

### Partenaires techniques

Structure de bassin, SCOT, SAGE des nappes, PNRPC, Agence de l'eau, CG66, DREAL

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt			ACTION 4B1	
<b>VOLET 4</b>	<b>Animation, communication et suivi du contrat de rivière</b>			
<b>Thème 4B</b>	<b>Suivi et évaluation du contrat de rivière</b>			
<b>Opération</b>	<b>Suivre et évaluer la démarche, dresser les perspectives en fin de contrat</b>			
<b>Objectif(s)</b>	Elaborer des outils de suivi, dresser des bilans		Priorité	1
<b>Secteur</b>	Bassin versant	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>SMBVT</b>	
<b>Masse d'eau</b>	<b>Toutes les masses d'eau du bassin versant</b>			
<b>Lien PDM</b>	OF 4 : renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau			
<b>Contexte</b>				
<p>Les opérations du contrat de rivière sont planifiées sur 5 ans et c'est le comité de rivière qui est chargé de suivre, coordonner et évaluer la bonne réussite de cette démarche tout en considérant que chaque signataire et maître d'ouvrage reste responsable de la mise en œuvre (technique et financière) des actions qui le concernent. Afin d'assurer la cohérence d'ensemble et d'estimer à la fois la dynamique du contrat ainsi que les éventuelles réorientations des opérations initialement prévues, le SMBVT, structure porteuse, doit centraliser annuellement les informations transmises par les différents maîtres d'ouvrages afin de tenir à jour un tableau de bord de suivi des opérations. L'objectif de ce tableau est de faciliter la réalisation d'un bilan annuel présenté au comité de rivière ainsi que de faciliter le travail d'évaluation à mi-parcours puis, le bilan de fin de contrat (bilan technique, financier et institutionnel). Le SMBVT s'appuiera également sur les réseaux de suivis existants (stations SPC, RCO, RCB) ou sur les moyens développés dans le cadre du contrat pour estimer l'impact de la mise en œuvre des actions sur le milieu à partir d'indicateurs d'état simples.</p>				
<b>Description</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>un tableau de bord</b> avec mise à jour régulière sera bâti de manière à suivre l'état d'avancement de la démarche et des actions en reportant notamment ; l'état d'avancement des actions, les crédits engagés et le suivi des indicateurs définis dans les fiches actions. Une réunion technique annuelle avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages permettra la mise à jour de ce tableau avant présentation au comité.</li> <li>- <b>un bilan à mi-parcours</b> sera dressé avec pour objectif de mesurer la mise en œuvre des actions (bilan technico-financier), les difficultés éventuellement rencontrées (faisabilité, obtention des financements, surcote éventuels, etc.) et proposer d'éventuelles adaptations en rapport aux objectifs. Cette étape servira également à analyser puis intégrer de nouveaux projets ou de nouvelles actions prédéfinies en phase 1 du contrat et arrivées à maturité ou bien de verser au projet les travaux définis par d'éventuelles études préalables : le programme d'actions du contrat pourra faire l'objet d'un avenant le cas échéant. Pour ce bilan à mi-parcours, notamment au regard des bilans annuels précédents, il pourra être décidé par les partenaires du contrat et le comité rivière de recourir ou non à un prestataire extérieur.</li> <li>- <b>une étude bilan, évaluation et perspective</b> complète sera réalisée en fin de programme (2020) afin de mesurer l'efficacité de la démarche au regard des objectifs fixés mais également pour dresser les perspectives sur les suites à donner pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin. Cette étude analysera notamment les conditions de mise en œuvre et de réalisation du contrat. Elle portera notamment sur le fonctionnement de la structure porteuse, l'organisation de la maîtrise d'ouvrage sur le bassin, la synergie entre les différentes entités, les points forts, points faibles, etc. Elle comprendra également un audit des principaux acteurs et partenaires car elle visera à statuer sur les suites à donner et les conditions de réalisation. Elle utilisera les outils de suivi au cours du contrat.</li> <li>- <b>un bilan opérationnel</b> sera développé tout au long du contrat pour mesurer l'impact des actions sur le terrain à partir de : suivis topographiques du lit de la Têt aval et des zones en incision, suivis piscicoles localisés sur la Têt amont ou étendus par compilation des données relevées sur l'ensemble du bassin, suivi triennal de la qualité des eaux superficielles et suivi analytique renforcé de la Têt aval, suivi des débits à partir des actions engagées dans le cadre du plan de gestion de la ressource en eau du bassin (PGRE). Il faut bien considérer cependant que les temps de réponse du milieu est variable et souvent long ce qui peut rendre invisibles certains effets sur les 3 ou 5 ans.</li> </ul> <p>Ce suivi et ces bilans annuels, triennaux ou de fin de contrat feront l'objet de communications vers les partenaires et le comité rivière. Les principaux résultats seront valorisés à travers le plan de communication du SMBVT et pourront être archivés et accessibles à partir de son site internet. Ces productions seront établies conformément aux documents de cadrage et notes émises par le Comité de Bassin, appuyés par le guide des « <i>Indicateurs régionaux d'évaluation des Contrats de Rivières et des SAGE de Rhône-Alpes</i> », Oct. 2006.</p>				
<b>Contraintes et implications réglementaires</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- travail en régie, disponibilité et traitement de la donnée</li> <li>- bilans externalisés selon décision du comité rivière : validation du cahier des charges et financements</li> </ul>				

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Coût estimatif (€ HT) et planification					Total € HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Elaboration et mise à jour du tableau de bord	SMBVT	En interne	En interne	En interne	En interne	En interne	-
Suivi et bilan annuel	SMBVT	En interne	En interne	En interne	En interne	En interne	-
Bilan mi-parcours (si externalisé)	SMBVT			50 000			50 000
Suivi opérationnel sur morphologie et incision du lit	SMBVT	compris dans volet 1 du contrat		compris dans volet 1 du contrat		compris dans volet 1 du contrat	
Suivi opérationnel piscicole en lien avec la chaîne des ouvrages SHEMA dont ouvrages aménagés dans V1	Fédération pêche 66		8025	8025			16050
Suivi opérationnel ; bilan triennal des connaissances piscicoles acquises sur le bassin	Fédération pêche 66			1080		1080	2160
Suivi opérationnel ; suivis piscicoles de la vallée de Mantet en gestion patrimoniale	Fédération pêche 66	9000	9000				18000
Mise en œuvre d'un suivi du front de colonisation de l'Anguille (Têt aval)	MRM	9000		8000		10000	27000
Bilan des bioindicateurs faunistiques de l'état des zones humides du bassin	GOR		5 000			5 000	10 000
Suivi analytique renforcé des eaux de la Têt aval	PMCA	compris dans volet 2 du contrat	compris dans volet 2 du contrat				
Bilan de fin de contrat	SMBVT					80 000	80 000
<b>Total € HT</b>		<b>18 000</b>	<b>22 025</b>	<b>67 105</b>		<b>96 080</b>	<b>203 210</b>

Priorité		
Action	Priorité	Faisabilité
Tableau de bord	1	1
Suivi du contrat et bilan annuel	1	1
Bilan à mi-parcours	2	1
Bilan, évaluation et perspectives	2	2
Suivi opérationnel	1	2

Plan de financement							
Détail de l'action	Montant (HT)	FEDER	AE	CR	CG66	MO	Autres
Bilan mi-parcours (si externalisé)	50 000					%	
Bilan de fin de contrat	80 000						

Suivi opérationnel piscicole en lien avec la chaîne des ouvrages SHEM dont ouvrages aménagés	16050						
Suivi opérationnel ; bilan triennal des connaissances piscicoles acquises sur l'ensemble du bassin	2160						
Suivi opérationnel ; suivis piscicoles de la vallée de Mantet n'ayant en gestion patrimoniale	18000						
Mise en œuvre d'un suivi du front de colonisation de l'Anguille (Têt aval)	27000						
Bilan des bioindicateurs faunistiques de l'état des zones humides du bassin	10 000						
<b>TOTAL € HT</b>	<b>203 210</b>						

<b>Indicateurs de suivi</b>
Avancement des procédures et des actions au regard des indicateurs de suivi, production des bilans
<b>Partenaires techniques</b>
Agence de l'eau, fédération pêche 66, MRM et maîtres d'ouvrages du contrat de rivière

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt		<b>ACTION 4B.2</b>	
<b>VOLET 4</b>	<b>Animation, communication et suivi du contrat de rivière</b>		
<b>Thème 4B</b>	<b>Suivi et évaluation du contrat de rivière</b>		
<b>Opération</b>	<b>Mise en place d'un protocole et de stations de suivi de l'Anguille sur la Têt aval</b>		
<b>Objectif(s)</b>	Mesure de l'impact des aménagements Têt aval, améliorer la connaissance	Priorité	1
<b>Secteur</b>	Bassin versant aval	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>MRM</b>
<b>Masse d'eau</b>	<b>FRDR223</b>		
<b>Lien PDM</b>	MIA0301 : aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique		
<b>Contexte et localisation</b>			
<p>Le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) du bassin Rhône-Méditerranée qui définit les axes de travail et les objectifs sur la période 2010-2014 a été approuvé par le Préfet Coordonnateur de bassin par l'arrêté n°10-540 le 16 décembre 2010. Les espèces concernées par ce plan sont l'alose, l'Anguille et les Lamproies (marine et fluviatile). La rivière Têt est classée de la Méditerranée à Vinça comme zone d'actions prioritaire (ZAP) pour l'anguille. L'Association Migrateurs Rhône-Méditerranée (MRM) assure la coordination technique de la mise en œuvre du plan de gestion des poissons migrateurs et, depuis 1993, porte les actions de suivi des populations sur les cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée. Elle travaille sur le déploiement d'un protocole d'échantillonnage par pêches scientifiques (pêches à l'électricité) afin de caractériser la migration de montaison des anguilles sur les bassins versants côtiers avec pour objectif de développer un indice colonisation des anguilles sur les fleuves côtiers méditerranéens. Dans une volonté de démarche globale, la mise en place du suivi du front de colonisation des anguilles sur les fleuves côtiers méditerranéens nécessite la concertation des partenaires techniques (ONEMA, FDAAPPMA, syndicats, gestionnaires d'ouvrages, organismes scientifiques...) pour l'émergence et l'appropriation d'un protocole partagé par tous. En 2012, trois départements pilotes, dont le contexte local est favorable ont été choisis pour valider un protocole d'étude : les Alpes-Maritimes (06), le Var (83) et les Pyrénées-Orientales (66).</p>			
<b>Description</b>			
<p>Mise en œuvre du protocole de suivi sur le bassin versant de la Têt. La méthode d'échantillonnage consiste ainsi à prospecter une station (<i>longueur à définir</i>) selon un protocole bien défini essentiellement régi par la largeur et la profondeur du cours d'eau. 30 points d'échantillonnages sont réalisés par station avec une durée de 30 secondes par point, temps jugé suffisant pour attirer, immobiliser ou détecter une anguille (Lafaille &amp; Rigaud, 2008). La pêche dure aussi longtemps que des anguilles sont capturées et se termine 5 secondes après le dernier individu pêché. L'objectif de l'étude étant de connaître le front de colonisation de la population migrante (individus inférieurs à 15 cm voire 30 cm), l'aval des ouvrages difficilement franchissables pour cette espèce sera privilégié. Les prospections seront effectuées depuis les obstacles situés à l'aval du cours d'eau vers les obstacles amont jusqu'à ce que l'on ne capture plus d'anguilles de taille inférieure à 300 mm.</p>			
<b>Contraintes et implications réglementaires</b>			
- constitution d'un groupe de travail technique / concertation			

Travaux continuité écologique	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Etude/terrain		16 000		8 000		10 000	34 000
<b>Total HT</b>							34 000

<b>Priorité</b>		
Action	Priorité	Faisabilité
	1	1

Plan de financement							
Détail de l'action	Montant (HT)	UE	AE	CR	CG66	MO	Autres
Etude/terrain	34 000						
TOTAL €							

Indicateurs de suivi
Suivi de la migration, piégeages
Partenaires techniques
Fédération de pêche, SMBVT, ONEMA, MRM, DDTM

Deuxième phase du contrat (2018-2020)
Description technique
Suivi de l'impact des travaux, pêches électriques.
Conditions de réalisation et limites
- constitution d'un groupe de travail technique / concertation

Contrat de rivière du bassin versant de la Têt			<b>ACTION 4C1</b>	
<b>VOLET 4</b>	<b>Animation, communication et suivi du contrat de rivière</b>			
<b>Thème 4C</b>	<b>Communiquer et sensibiliser</b>			
<b>Opération</b>	<b>Mettre en œuvre un plan de communication : favoriser l'adhésion et l'implication du plus grand nombre à la démarche</b>			
<b>Objectif(s)</b>	Favoriser l'appropriation et l'implication dans la démarche		Priorité	1
<b>Secteur</b>	Bassin versant	<b>Maître(s) d'ouvrage</b>	<b>SMBVT</b>	
<b>Masse d'eau</b>	<b>Toutes les masses d'eau du bassin versant</b>			
<b>Lien PDM</b>	Transversal à toutes les orientations fondamentales et au programme de mesures			
<b>Contexte</b>				
<p>Au delà des aspects opérationnels, ce premier contrat de rivière a pour objectif de continuer à renforcer la mise en place d'une "nouvelle politique" sur l'eau et les milieux aquatiques du bassin versant. Depuis sa création, le SMBVT a multiplié les phases de concertation : force est de constater que ce contrat de rivière se place comme vecteur à un changement de culture qu'il convient d'accompagner par des actions renforcées de communication et de sensibilisation. La mise en place d'une communication importante sur le contrat de rivière ainsi que sur les actions menées permettront d'informer les élus tout comme le grand public de l'intérêt et des moyens à mettre en œuvre dans le cadre d'une telle démarche car l'implication des élus locaux et de la population permettra d'atteindre les objectifs. Faire connaître la qualité, les potentialités et les services rendus par le bassin versant est en effet une étape vers un meilleur respect et une meilleure protection de cet environnement.</p>				
<b>Description</b>				
<p>Le SMBVT a déjà mis en œuvre un site internet (avec un espace "documentation" en accès libre) ainsi que 2 plaquettes de communication diffusées auprès des 99 communes ("dispositifs PAPI et contrat de rivière" + "enjeux du bassin versant"). Il a également produit une exposition itinérante de 7 kakemonos déclinant les principaux enjeux du bassin mais qu'il conviendra de compléter pour couvrir les thématiques balayées par le contrat de rivière. Le SMBVT prévoit ainsi de renforcer et développer ses moyens de communication.</p> <p><b>5. poursuivre la concertation avec les acteurs directement impliqués dans le contrat rivière</b></p> <p>Au cours de l'émergence du contrat de rivière se sont succédées des réunions de travail techniques (<b>COTECH</b> regroupant les maîtres d'ouvrages, financeurs ou experts locaux du bassin (chambre d'agriculture, RTM, Parc Naturel Régional, Scot, Fédération pêche...)), des comités de pilotage politiques (<b>COPIL</b> de suivi et validation des études ou travaux), des réunions de <b>commission thématiques</b> ou <b>géographiques</b> (débat local sur un enjeu localisé impliquant l'échelon communal). Ces instances de travail et de débats, plus informelles que le comité de rivière, ont permis de rapprocher les différents acteurs et d'élargir la concertation. Ces groupes de travail seront maintenus et saisis autant de fois que nécessaires sur la durée du contrat et à l'occasion du lancement de projets importants ou pour dresser des bilans, notamment à mi-parcours, permettant d'amender le programme de deuxième phase.</p> <p><b>6. partager les connaissances, élargir les débats vers les intercommunalités et les communes</b></p> <p>Chaque communauté de commune ou syndicat présent sur le bassin versant est représenté au sein du SMBVT mais également dans le comité rivière. Il n'en reste pas moins important que l'ensemble des élus d'une de ces instances puissent accéder aux informations relatives au contrat de rivière. Ainsi, pendant sa durée, des interventions au sein de ces instances seront proposées sur des sujets globaux, ponctuels ou simplement pour communiquer et sensibiliser.</p> <p><b>7. mettre en œuvre et diffuser largement une newsletter (lettre d'information électronique)</b></p> <p>S'appuyant sur le site internet du SMBVT, la mise en place du newsletter apparaît comme l'outil le plus simple et efficace pour toucher très largement les publics cibles (élus, techniciens, financeurs et usagers). L'objectif est de porter à connaissance un événement, des conclusions d'études ou de réflexions, des retours d'expérience, etc. Il s'agit de maintenir la mobilisation et un niveau de connaissance homogène égal pour tous sur le contrat. C'est aussi un moyen d'encourager les maîtres d'ouvrages à valoriser leurs actions.</p> <p><b>8. organiser des journées thématiques avec visites de terrain (visites en bus)</b></p> <p>Deux sessions ont été organisées au printemps 2015 sur la thématique du risque agrémentée de la visite du barrage de Vinça et ont remportées un vif succès (80 personnes). En priorité pour les membres du comité de rivière et les élus, ces journées agrémentées d'une sortie terrain sont un bon moyen de sensibiliser les acteurs sur une thématique donnée et illustrée concrètement. Ex : visite d'un tronçon de rivière nécessitant une action de restauration, un ouvrage aménagé pour la continuité écologique. Les journées seront articulées entre une séance théorique en salle, suivie d'une visite de terrain. Organisées par le SMBVT elle pourront associer des relais locaux ou des intervenants extérieurs et se tiendront au moins annuellement avec nécessité d'affréter un</p>				

bus (30 à 50 personnes).

### **9. aller vers le grand public, développer les actions participatives**

Des articles et dossiers de presse réalisés en régie par le porteur du contrat seront mis à disposition des communautés, syndicats et communes pour diffusion dans les bulletins municipaux ou communautaires. Des rencontres sur le terrain, avec les propriétaires riverains notamment pourront également être organisées en amont de certaines opérations ou pour formuler les conseils nécessaires, à l'entretien des berges par exemple.

Des conférences ou interventions dans les classes pourraient être organisées dans différents secteurs du bassin versant pour informer le grand public et les enfants. Ce type de manifestation est très utile afin d'impliquer les acteurs en amont de la réalisation de travaux importants dans le lit du cours d'eau, pour qu'ils comprennent leur importance et pourquoi on les fait (recharge de la Têt, arrêt de l'essartage dans certains secteurs, suppression de seuils ou aménagements de passes à poissons, etc.).

des campagnes de sensibilisations et des journées volontaires de nettoyages éco-citoyen (abords de cours d'eau) pourront être proposés (en articulation et en renfort de certaines associations).



### **10. élaborer des plaquettes thématiques d'information**

Le SMBVT souhaite réaliser une collection de plaquettes thématiques pédagogiques présentant divers aspects du bassin ou de ses caractéristiques. Leur diffusion permettra l'information et la sensibilisation de la population ou des acteurs du bassin sur des thèmes spécifiques ; transport solide, utilisation de produits phytosanitaires, gestes économes en eau, etc.). A travers elles, le lecteur pourra trouver la formulation pédagogique d'une problématique faisant partie de son environnement immédiat et les conseils essentiels à une action potentielle.

### **11. mettre à disposition des ressources bibliographiques et/ou pédagogiques**

En tant que structure de gestion à l'échelle du bassin versant, le SMBVT centralise les informations utiles au bassin et exploite des ressources documentaires variées. Participant à des groupes de travail à des échelles supra (région ou bassin Rhône méditerranée) ce dernier accède également à des informations particulières. En outre, à travers les réseaux auquel il appartient il bénéficie également de ressources documentaires ou de retours d'expériences. A toute fin utile, le SMBVT pourra indexer cette base de données afin de la mettre à disposition du plus grand nombre via son site internet par exemple.

### **12. actualiser et prolonger l'exposition itinérante du bassin versant**

L'exposition itinérante mise à la disposition des acteurs du bassin versant est un succès. Mise gracieusement à la disposition des collectivités ou associations du bassin versant celle-ci a bien tournée au cours de 2015. La formalisation du dossier définitif du contrat de rivière est une occasion de l'amender par de nouveaux panneaux (synthèse du contrat de rivière 2016-2020, panneau sur la qualité des eaux superficielles du bassin, les gestes économes en eau, les espèces invasives (végétales, animales), etc. qui seront utilisés pour des événements particuliers comme des forums associatifs, fête de la nature ou dans des réseaux de bibliothèques.

### **13. un forum annuel de l'eau et des milieux aquatiques**

Ce type d'événement permettra d'aller à la rencontre des populations et des scolaires sur leur propre terrain. Nomade, ce forum annuel étalé sur 3 jours permettra de sensibiliser des classes de primaires et collèges ainsi que la population adulte pour laquelle sera réservé une soirée débat et une journée d'animation. L'événement permettra à la fois d'utiliser les outils de communication existants, d'en développer de nouveaux (maquette, jeux, etc.) et d'associer les acteurs locaux à la fois public et acteur.

### **14. des jeux éducatifs et de sensibilisation pour le public scolaire**

Afin de développer ses actions pédagogiques, le SMBVT travaille à la conception et à l'édition de deux kits de jeu de rôle sur le volet de la gestion de la ressource en eau et du risque inondation. Ces projets s'appuient sur des expériences pédagogiques conduites depuis 2011 au LEGTA de Théza (classes de Seconde Générale et Technologique, de Première et Terminale du Baccalauréat Technologique STAV et des BTSA "Productions Horticoles") et au LPA de Rivesaltes (classe de Terminale Bac Pro "Productions Horticoles") à partir de l'utilisation du kit de jeu de rôle "Wat-a-Game" développé par l'IRSTEA et le CIRAD de Montpellier. Ces kits de jeu permettent de modéliser des problématiques liées à la gestion de l'eau sur un territoire, par exemple un bassin versant ou une portion de bassin versant. Le principe d'un tel jeu de rôle est de reposer sur l'implication concrète des apprenants dans la résolution d'un problème lié à l'eau. Après 3 années d'expérience, le constat est que cette implication des apprenants à travers un jeu de rôle contribue à favoriser leur appropriation des problématiques liées à la gestion de l'eau et au développement durable.

### **Contraintes et implications réglementaires**

- travail en régie
- prestation par un bureau d'étude sous contrôle du comité rivière
- Bien identifier la thématique sur laquelle on souhaite communiquer ainsi que les personnes cibles

- Choisir le mode de communication le plus adapté
- Préparer en interne du contenu des plaquettes et des réunions

Détails de l'action	Maître d'ouvrage	Cout estimatif (€ HT) et planification					Total € HT
		2016	2017	2018	2019	2020	
Forum annuel avec atelier thématiques	SMBVT	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
Organiser des visites de terrain	SMBVT	5 000	5 000	5 000			15 000
Kits de jeux de rôle éducatifs	SMBVT	Edition non chiffrée à ce jour	Edition non chiffrée à ce jour	Edition non chiffrée à ce jour			
Communication et information Plaquette, diffusion, journal ou lettre, expo itinérante, Réunions, conférences	SMBVT	25 000	15 000	10 000	10 000	10 000	70 000
<b>Total € HT</b>		<b>60 000</b>	<b>50 000</b>	<b>45 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>	<b>235 000</b>

Priorité		
Action	Priorité	Faisabilité
Forum annuel	1	1
Visites de terrain	1	1
Kits de jeux	2	2
Outils de communication et sensibilisation	1	1

Plan de financement							
Détail de l'action	Montant (HT)	FEDER	AE	CR	CG66	MO	Autres
Forum annuel avec atelier thématiques	150 000					%	
Organiser des visites de terrain	15 000						
Kits de jeux de rôle éducatifs	NC						
Communication et information Plaquette, diffusion, journal ou lettre, expo itinérante, Réunions, conférences	70 000						
<b>TOTAL € HT</b>	<b>235 000 €</b>						

Indicateurs de suivi
Cahier des charges, élaboration de l'outil, obtention subventions et édition, nb. de réunions ou d'exemplaires
Partenaires techniques
Agence de l'eau, maitres d'ouvrages du contrat de rivière, Lycée de Théza, IRSTEA, communes

